
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ESMS Belle Alliance

4 à 8 rue Albert Molinier B.P 52 – 95410 GROSLAY

Standard : 01 39 34 30 00 – Fax : 01 39 84 23 73

accueil@bellealliance.fr – www.bellealliance.fr

ESRP

-

SAMSAH



SOMMAIRE

PREAMBULE - DEFINITIONS	3
I. LA PRESENTATION DE BELLE ALLIANCE	5
II. L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT	8
III. LES USAGERS ET L'ACCOMPAGNEMENT	39
III.1 L'ESRP	40
III.2 LE SAMSAH	52
IV. LA DEMARCHE QUALITE ET LA GESTION DES RISQUES	71
V. LES MOYENS HUMAINS	87
VI. LES MOYENS FINANCIERS	96
VII. LES PERSPECTIVES	109
VIII. LES ANNEXES	114

Préambule - Définitions

Le rapport d'activité focalise sur les données d'une année qui sont à comparer aux deux précédentes. Cette comparaison commencera pour les données 2018 – 2019, se poursuivra pour les données 2018 – 2019 – 2020 et ainsi de suite.

Le rapport d'activité de l'établissement comprend notamment les indicateurs à renseigner dans le rapport d'étape du CPOM ainsi que les données demandées par la DT95 de l'ARS IDF et le CD95 pour le SAMSAH.

LA PERIODE CONCERNEE

Le rapport d'activité porte sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, de l'année précédent (exemple 2018) celle de la diffusion (exemple avril 2019).

LE PUBLIC CIBLE

Les données concernent les personnes présentes/accompagnées dans la période concernée à l'exception du taux de suivi dans l'emploi (ESRP) qui concerne les stagiaires de l'année N et N-1.

LA FILE ACTIVE

La file active¹ est le nombre de personnes accompagnées par l'ESSMS au moins une fois dans l'année. Le mode de calcul, issu du tableau de bord de la performance est le suivant : = nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/N + nombre de sorties définitives dans l'année.

Une personne n'est comptabilisée qu'une seule fois dans la file active.

L'ECART OU L'EVOLUTION

Les tableaux présentant les résultats des indicateurs comptent une colonne EVOLUTION ou ECART selon les définitions suivantes :

- EVOLUTION : différence mesurée entre l'année N et l'année N-1 ;
- ECART : différence entre la cible visée de l'indicateur et le résultat réel de l'année.

A L'ESRP

Il nous semblait davantage représentatif de prendre en compte les personnes entrées dans le processus de préadmission. La file active étant calculée comme la somme des personnes ayant eu au moins un entretien de préadmission. Le nombre de personnes ayant eu un premier rendez-vous de préaccueil est par ailleurs calculé.

En 2018 : ce mode de calcul donne 268 personnes.

Alors que la somme des stagiaires présents au 31/12/2018 + les personnes sorties dans l'année 2018 – celles en doublon donne 224 stagiaires.

Au SAMSAH

La file active est le nombre de personnes accompagnées par le SAMSAH ayant eu au moins un rendez-vous dans l'année. Il n'inclut pas les personnes évaluées.

Le calcul est égal à « La somme des personnes ayant eu au moins un rendez-vous »².

LE PARTENARIAT

Il faut entendre par Partenaire :

- Tous les professionnels des secteurs sanitaires, social, médico-social, associatif, de l'emploi et autres avec lesquels nous avons travaillé au moins une fois dans le cadre de l'accompagnement d'un usager.

Il faut entendre par Partenariat :

¹ Guide méthodologique de la mesure de l'activité des ESSMS, CNSA, Janvier 2019

² Fichier informatisé du Val d'Oise intitulé « Rapport d'activité SAMSAH »

- Toute relation avec un partenaire (voir ci-dessus) donnant lieu ou pas à une convention (définition élargie).
- « Une coopération entre des personnes ou des institutions généralement différentes par leur nature et leurs activités dont l'apport de contributions mutuelles différentes (financement, personnel, ...) permet de réaliser un projet commun.»³

LA COOPERATION ET LA COLLABORATION

La coopération et la collaboration sont les premiers niveaux d'échanges entre professionnels. Elles supposent des relations voire même des rencontres, une communication d'informations réciproques. Elles reposent sur une interdépendance plus ou moins importante mais parfois nécessaire entre professionnels et peut aboutir à des accords plus ou moins formels mais n'exigent pas de négociations préalables à la recherche d'un but commun.⁴

UNE SITUATION COMPLEXE

Le centre Belle Alliance considère qu'une personne est en situation complexe dès lors qu'un événement (cité ci-dessous) qui met en péril la continuité de son parcours d'insertion ou de son accompagnement renforce sa situation de vulnérabilité :

- Un délai trop long d'obtention d'orientation
- Une erreur d'orientation
- Un besoin de prolongation d'orientation pour finaliser son projet d'insertion
- Une situation de demande de logement non résolue à la sortie
- Une absence de ressources à la sortie
- Une absence de rémunération pendant la formation rendant la situation socio-économique plus difficile à la sortie

Une situation complexe est aussi celle qui met en échec les solutions d'accompagnement et/ou la continuité de l'accompagnement au sein des dispositifs et services du centre.

LES RELAIS A LA SORTIE

Les relais mis en place à la sortie sont les professionnels, les associations ou les établissements des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et de l'emploi avec lesquels l'utilisateur doit - à la sortie de son accompagnement réalisé au sein du centre Belle Alliance - poursuivre ou entamer les actions lui permettant de réaliser son projet d'insertion sociale et/ou professionnelle. Les relais à la sortie apparaissent notamment dans les préconisations au bilan/rapport de fin d'accompagnement.

Le relais est enclenché et mis en place par le professionnel

L'orientation vers un partenaire et les préconisations sont à inscrire au rapport de manière distincte.

LE TEMPS ADMINISTRATIF

Le Temps administratif comprend pour nous notamment (hors écrits professionnels comptés à part) : la constitution et la gestion du dossier de l'utilisateur ; les courriers ; la gestion du standard téléphonique ; les comptes rendus des entretiens médicaux et psychiatriques et de réunions ; la gestion des rendez-vous usagers, des déplacements et des réunions des professionnels ; la gestion des enquêtes nationales, régionales et départementales ; la gestion des données statistiques et de traçabilité de l'activité ; la gestion des commandes et de la Régie.

³ Commission de terminologie et de néologie du domaine social. Ministère de l'emploi et de la solidarité, 2002

⁴ Le partenariat dans le travail social RNRSMS, AC-Créteil, 2010

I . LA PRESENTATION DE BELLE ALLIANCE

I.1 LA MISSION, LES VALEURS ET LES FONDEMENTS

Belle Alliance a une double mission, d'intérêt général et de service public qui répond à une commande médico-sociale et qui correspond aux attentes de la société et de l'État.

Ses missions fondent sa légitimité et s'inscrivent dans des valeurs communes comme l'égalité de traitement, la continuité de service, la transparence, l'adaptation, la neutralité, la confiance.

I.2 LES CARACTERISTIQUES DU CENTRE

Statut	Etablissement public médico-social autonome communal de la ville de Groslay, relevant de la fonction publique hospitalière.
N° FINESS	Entité Juridique : 95 000 794 8 Etablissement ESRP : 95 080 859 2 Etablissement SAMSAH : 95 001 217 9
Date de l'arrêté initial d'autorisation	ESRP : NC SAMSAH : 31 mars 2009
Date d'ouverture	ESRP : 1960 (présumée selon historique) SAMSAH : 21 octobre 2009
Adresse locale des services	ESRP : 8 rue Albert Molinier 95410 GROSLAY SAMSAH : 3 rue Jules Vincent 95410 GROSLAY
Capacité d'accueil	192 places : - ESRP : 132 places, dont 44 en internat - SAMSAH : 60 places
Public	ESRP : Tout type de handicap SAMSAH : Handicap psychique
Nombre de jours d'ouverture	ESRP : 215 jours SAMSAH : 365 jours
Effectif	93 agents publics : (hors jury, services civique, stagiaires, vacataires) - ESRP : 68 - SAMSAH : 25
Budgets	- Assurance Maladie - DD95 de l'ARS-IDF : - ESRP : 4 108 318 € - SAMSAH : 721 622 € - Aide sociale - CD95 : SAMSAH : 439 877 €
CPOM	2018 – 2022
Adhésion aux fédérations	- FAGERH : ESRP - GEPSO : Etablissement public
Lois cadres	- Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale ; - Loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des PH et à la citoyenneté des personnes handicapées ; - Loi 2009-879 Hôpital, Patients, Santé, Territoire ; - Loi 2016-41 du 26/01/2016 Modernisation du système de santé.

I.3.1 Les faits marquants de l'année

L'année 2022 a été marquée un suivi des actions et des mesures dédiées à la protection des agents et des usagers dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. La cellule de veille et le service qualité et gestion des risques ont continué leur travail de suivi, dans ce cadre.

Pour autant, la reprise d'une activité quasi normale a été effectuée à savoir une reprise des formations sur site pour l'ESRP et les accompagnements au SAMSAH. De plus, l'année 2022 marque la fin du précédent projet d'établissement, du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et du Plan Pluriannuel d'Investissement. La reprise des principaux chantiers a pu être effectuée à savoir :

- Avancement des principaux chantiers liés au dernier plan d'investissement : accessibilité, canalisation, RGPD...
- Études en vue de l'élaboration du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement : à ce titre, étude architecturale avec un groupe de travail pour la définition d'un Schéma Directeur Immobilier (SDI), état des lieux des systèmes de sécurité suite audit du bureau de contrôle dédié, état des lieux du réseau informatique
- Recherches de financements complémentaires : dépôt d'un dossier au titre du PRI (programme régional d'Investissement) et obtention de Crédits Non Reconductibles
- Poursuite de la participation au groupe de travail territorial pour le secteur de la réadaptation professionnelle dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme

I.3.3 Le projet d'établissement

En 2022, le Comité de Suivi du Projet d'établissement a réalisé un bilan du précédent projet. Cette instance s'est transformée en Comité de pilotage en vue de la réécriture du prochain projet d'établissement pour la période 2023-2027.

Le Comité de pilotage avait pour mission :

- La définition, à partir d'une analyse du contexte, d'un bilan, et d'un état des lieux, des axes et des priorités.
- Des axes et objectifs stratégiques servant de cadre et se déclinant aussi au niveau du SDI, et dans les propositions d'axes et d'objectifs du prochain CPOM
- L'élaboration d'une stratégie dans la démarche de réécriture du Projet d'établissement avec la rédaction d'un cahier des charges prenant en compte la participation du personnel, des usagers et des partenaires, la méthodologie d'accompagnement des groupes.

II. L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

II.1 LA VISIBILITE, L'ATTRACTIVITE DE BELLE ALLIANCE

II.1.1 Les portes ouvertes et les autres événements

II.1.1.1 LA PORTE OUVERTE

Date	Indicateur d'attractivité et de visibilité sur le territoire négocié au CPOM	Cible CPOM	Taux réel ESRP	Écart
15/03/2022	Taux de participation à la journée porte ouverte = Nombre de participants institutionnels / Nombre d'invitations aux institutionnels	10%	12%	+2

Source : Feuille de présence – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 2

Matinale portes ouvertes

En 2022, l'établissement a organisé une matinale d'information à destination des conseillers Pôle emploi de l'agence de Saint Ouen l'Aumône (95).

Organisée sur une demi-journée, cette rencontre a permis de présenter aux conseillers, l'ensemble des dispositifs de la réadaptation professionnelle, de rencontrer les stagiaires ainsi que les professionnels et de visiter les plateaux techniques de formation.

II.1.1.2 LES AUTRES EVENEMENTS

SENSIBILISATION HANDICAP / PARTICIPATION AU DUO-DAY

SEEPH

Durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH) qui a eu lieu du 14 au 18 Novembre 2022, le Centre Belle Alliance a participé à **trois évènements majeurs organisés par les acteurs suivants** :

- Le pôle Emploi/Cap Emploi de Crépy-en-Valois (60) a organisé dans ses locaux, une rencontre avec des Demandeurs d'Emploi Travailleurs Handicapés (DETH) sous forme de kiosques. L'objectif était d'apporter des conseils à ces demandeurs sur leur orientation professionnelle et leur présenter les offres disponibles auprès des partenaires spécialisés.

Une douzaine de partenaires était présente à cette manifestation dont un autre ESRP.

Le Centre Belle Alliance a pu rencontrer et conseiller une vingtaine de DETH.

- Le département et la MDPH de l'Oise ont organisé un forum Handicap et Emploi à Clermont sur Oise. Plus de 300 visiteurs y ont été accueillis.

Le centre Belle Alliance faisait partie de la cinquantaine d'acteurs de la formation (dont écoles et universités) et de l'insertion professionnelle présents à ce forum et a accueilli sur son stand une trentaine de demandeurs d'emploi TH.

Le Cap Emploi 95 en association avec le Pôle emploi Val d'Oise a organisé un forum départemental emploi & Handicap à Montigny à Cormeilles (95) à destination des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des employeurs et des partenaires. 53 employeurs et 27 partenaires de l'emploi, de la formation, de la compensation du handicap et de la santé au travail se sont mobilisés à l'occasion de ce forum qui a reçu environ 500 candidats.

Lors de ce forum, en plus d'être exposant le Centre Belle Alliance a participé à la table ronde sur la thématique : "l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap : des acteurs incontournables pour de réelles opportunités de reclassement". Une quarantaine de personnes ont pu être renseignées sur nos prestations.

SENSIBILISATION HANDICAP / PARTICIPATION AUX DUODAY

Durant la SEEPH, le Centre Belle Alliance a participé à l'évènement national DUODAY en proposant et inscrivant certains stagiaires des formations qualifiantes, de la Préorientation, du DEP mais également de la remise à niveau sur la plateforme dédiée à l'évènement.

Sur 30 candidats proposés, 15 stagiaires ont pu concrétiser des « duos » avec des professionnels d'entreprises. Ainsi la répartition des DUOS réalisés est la suivante :

- DEP : 1 stagiaire
- Préorientation : 7 stagiaires
- MDPP-Remise à niveau : 2 stagiaires
- Formations qualifiantes : 5 stagiaires

L'ensemble des stagiaires ayant participé à cet événement tire une expérience très positive de celui-ci.

De plus, nous avons réalisé l'interview d'un stagiaire de l'ESRP afin de recueillir son témoignage. Cette vidéo est disponible sur les pages LinkedIn et Facebook du centre Belle Alliance.

II. 1.1.3 LA VISIBILITE DE L'ESRP ET DES DISPOSITIFS SUR LE TERRITOIRE

LES FORUMS ET SALONS FREQUENTES

Le centre Belle Alliance a été représenté sur 3 forums dans le Val d'Oise et l'Oise lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).

Quelques stagiaires de l'ESRP se sont également rendus au mois d'Octobre au salon Paris pour l'emploi. Cette participation a permis à certains d'entre eux, en plus de récolter des informations sur des métiers et offres de formations disponibles, de rencontrer des employeurs et de déposer des candidatures en vue de stages.

Le Centre Belle Alliance a également assisté à 1 petit déjeuner partenaires à la Mission locale de Franconville.

LES VISITES DU SITE PAR LES PARTENAIRES

Le besoin de connaissance des partenaires est un enjeu fondamental. Pour y répondre, nous organisons notamment des rencontres au sein du site de Belle Alliance. En 2022, nous avons reçu le pôle emploi de Saint Ouen l'Aumône, le SAVS/SAMSAH (association APF France Handicap) de Cergy

Pontoise. L'objectif étant d'avoir une meilleure lisibilité de l'offre disponible sur le territoire et ainsi de pouvoir mieux coopérer pour fluidifier les parcours des usagers.

LES VISITES DES PARTENAIRES

En 2022, nous sommes allés à la rencontre de plusieurs structures :

- La mission locale de Franconville
- L'association Solidarités Professionnelles & Transitions
- L'entreprise adaptée DSI

L'objectif étant d'établir des partenariats favorisant l'insertion professionnelle des stagiaires (recherche de stage/ emploi, job dating, simulation d'entretien avec des professionnels du recrutement...)

LE REPORTAGE SUR L'EQUITHERAPIE DE VONEWS

Dans le cadre d'un documentaire sur la pratique de l'équithérapie par les personnes en situation de handicap, quelques personnes accompagnées par le SAMSAH ont eu l'opportunité d'être filmées à l'occasion d'une séance avec l'association Le Pied à l'Etrier par le média Val-d'Oisien VOnews.

LA JOURNEE DE L'ETE

Avec la participation active des stagiaires de l'ESRP à l'organisation (affiche, ...) la journée du 30 juin 2022 s'annonçait festive et pédagogique autour :

- de 10 ateliers : Jeux d'adresse (Chamboultout, Mikado géant, Les anneaux, Mollky, Fléchettes), Jeux de réflexions (Quiz musical, Atelier d'écriture, Morpions, Jeux de société)
- d'un repas champêtre

Malheureusement, le temps n'a pas été favorable, ce qui a perturbé le déroulement de l'événement prévu en extérieur.

II.1.1.3 LA COMMUNICATION DIGITALE

Malgré la persistance des restrictions liées à la pandémie et l'impossibilité d'organiser une journée portes ouvertes et autres événements sur sites, la visibilité et l'attractivité de Belle Alliance se remarquent par d'autres indicateurs tels que ceux issus de la communication digitale :

	2018	2019	2020	2021	2022	ÉVOLUTION TOTALE (%)
SITE						
Nombre d'utilisateurs	NC	131	5 064	6 542	6 100	4556,49%
Nombre de formulaires	NC	1	135	104	77	7600,00%
GOOGLE						
Nombre de recherches	NC	17 415	30 697	10 845	NC	-37,73%
Nombre d'étoiles	NC	1,5	2,8	2,9	3,3	54,55%
FACEBOOK						
Nombre d'abonnés	31	58	79	112	121	290,32%
Nombre de mentions "J'aime"	36	52	66	104	110	205,56%
Nombre d'étoiles	2,9	3,5	4,2	4,2	4,2	44,83%
LINKEDIN						
Nombre d'abonnés	NC	NC	NC	NC	80	

Titre du post	Impressions	Vues	Clics	CTR	Réactions	Commentaires	Republications	Suivis	Taux d'engagement
<p>[Nouveauté] [Metiers de l'Administratif & du Commercial] La...</p> <p>Publiée par Laurine Dugas</p> <p>16/12/2022</p> <p>Booster</p>	331	-	49	14,8%	7	1	2	-	17,82%
<p>[Nouveauté] [Metiers de la logistique] La plateforme d'accès aux métiers de la...</p> <p>Publiée par Laurine Dugas</p> <p>15/12/2022</p> <p>Booster</p>	291	-	40	13,75%	9	1	1	-	17,53%
<p>[Nouveauté] [Metiers du transport] Découvrez la plateforme d'accès aux...</p> <p>Publiée par Laurine Dugas</p> <p>14/12/2022</p> <p>Booster</p>	236	-	44	18,64%	5	1	1	-	21,61%
<p>Interview Duo Day 2022</p> <p>Publiée par Laurine Dugas</p> <p>25/11/2022</p> <p>Booster</p>	403	198	55	13,65%	22	3	1	-	20,1%

Une progression :

- Des mentions « J'aime » de 205,56% depuis 2018 avec 69,30 % de femmes et 30.70% d'hommes.
- Des interactions sur LinkedIn sur l'année 2022 et un taux d'engagement moyen de 19,26%
- Du nombre d'étoiles (avis Google) : passant de 2,9 en 2021 à 3,3 en 2022

II.1.1.4 NOTRE PARTICIPATION SUR LE TERRITOIRE

Notre participation aux réunions et aux événements sur le territoire permet, notamment, de promouvoir les services du centre Belle Alliance et de développer ou poursuivre nos partenariats.

Notre fréquentation aux réunions

Fréquentation	Type	Nb part	Nb 2022	Nb 2021	Nb 20 20	Nb 20 19
Aux réunions territoriales	Participation à la réunion de concertation pour le renouvellement du schéma départemental (95) des personnes handicapées : - ESRP - SAMSAH	3	1			1
	Rencontre ARS Ile-de-France : - ESRP (RE CPOM) - SAMSAH (RE CPOM)	1	11	10	7	7
	Equipe technique Jeunes Ad. CDAPH (ESRP)	5	8	8	8	3
	Equipe technique Adultes CDAPH (ESRP)	13	2	1	6	
	Réunions : MDPH-95/60, SAVS-APF Cergy, AGEFIPH IDF, SAMSAH60, SESSAD PRO,	3	3	1		
		1	1	1		
		2	1	1		

	Pôle emploi 95	2	1	1		
	Pôle emploi 60	2	1		1	
	Cap emploi 95	0			2	
	Cap emploi 60		2			1
	Equipe technique évaluation CDPAH (SAMSAH)				1	
	Revue coordonnée à la MDPH					
	Réunion Projet territorial santé mentale (PTSM)					
	Réunion Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)					
Aux colloques, tables rondes, séminaires, groupes de travail, régio ^{nx} ou natio ^{nx}	Journée d'échanges sur l'emploi accompagné					1
	Table ronde Maintien dans l'emploi (ESRP)					
	Journée SAMSAH-SAVS MEDIALIS	1	1	1		1
	Rencontre CEAPSY (SAMSAH)					2
	Colloque HAD Structures médico-soc.				1	1
	Rencontre coordinateurs CLSM (SAMSAH)	1	1	1	1	2
	Séminaire ROR-Viatrajectoire SAMSAH	1		1		
Aux séminaires / groupes de travail département ^x	Séminaire « Les ESMS en Réseau »	1	2	1		2
	Séminaire / rencontre MDPH (Réfèrent)	1		2		3
	Rencontre cadres SAMSAH-SAVS	1	1	1+2	1	3
	Rencontre profs SAMSAH-SAVS		1			1
	Réseau coordination 95					1
	Réunion du Conseil des présidents	2		1	1	1
	Réseau Inter-CVS 95		2		2	1
	Réunion partenaire « Habitat inclusif »				1	2
	Journée départementale Missions Locales-95		19	2	1	1
	Séminaire Banque de France	2				4
	Séminaire SIAO				1	
	Réunion PAM				3	
	Echanges de pratiques sur le confinement et gestion de la crise sanitaire					
	Groupe de travail Admission organisé par le SAMSAH Horizon-95			1	4	
	Entretien téléphonique ARS sur le Rapport d'activité SAMSAH		3	1	1	
	GT ESRP - Cap emploi - Pôle emploi - MDPH	2				
Groupes de travail nationaux FAGERH	- G2 « Qualité »	2	3	4	3	4
	- GT « FormationS »				1	1
	- G10 « Compétences clés »					2
	- GT des CIP				1	1
	- GT « Communication, réseaux et partenaires »	1	1			3
	- Congrès FAGERH en région	1	1	0	1	1
						2

	- Séminaire Virage inclusif - Réseau européen emploi accompagné - Réunion directeurs Fagerh IDF	1	4	3	3	1
Aux forums, salons et portes ouvertes des autres établissements	Salons, forums emploi handicap forma° prof ^{lle} (Paris pour l'emploi) Porte ouverte MDPH-95 Journée Portes Ouvertes des autres ESRP Forum de l'emploi et de la formation prof ^{lle}	5 4	3 1			2 1 2 2
TOTAL		58	74	41	51	61

Sources : Responsables de services, coordinateurs, CIP

La fréquentation aux réunions organisées en externe (en quantité) par les professionnels de Belle Alliance reprend sa dynamique avec une augmentation de 80% par rapport à 2021 mais avec un nombre de participants qui a diminué de 11 % :

Durant l'année 2022, les professionnels de l'ESRP ont pu réenclencher le lien avec certains partenaires grâce à la reconstitution de l'équipe de l'USI composée d'une chargée de relations Entreprises et d'un chargé d'insertion.

Le service social a, quant à lui, poursuivi ses formations à la Banque de France tant en présentiel qu'à distance.

De même, durant cette année, malgré le contexte sanitaire et social difficile, les professionnels du SAMSAH ont pu poursuivre la fréquentation aux groupes de travail régionaux et départementaux : Rencontre coordinateurs CLSM ; SAMSAH/SAVS/MEDIALIS ; Réseau SAMSAH/SAVS - et d'en initier d'autres : Groupe PASP.

La fréquentation du service qualité au groupe G2 Fagerh Qualité s'est maintenue avec 3 réunions en 2022. Il permet toujours l'actualisation de la veille réglementaire, le partage des pratiques et la mise à jour des connaissances et des procédures. sa fréquentation est indispensable !

Le retentissement en matière de partenariat

Source : Campus, Tableaux de bord - Médiatteam – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 2

L'indicateur de capacité à poursuivre et/ou à développer les partenariats	Cible CPOM	Nbre ESRP 2022	Nbre ESRP 2021	Nbre ESRP 2020	Nbre ESRP 2019	Ecart ESRP	Nbre SAMSAH 2022	Nbre SAMSAH 2021	Nbre SAMSAH 2020	Nbre SAMSAH 2019	Ecart SAMSAH
Nombre nouveau partenariat = Somme des partenariats issus et/ou renforcés d'événements / réunions (internes, externes) auxquels CBA a participé	N> N-1	NC	27	2	0 SC 0 BC	NC	NC	3	1 (Maps)	2	-8
Somme des partenariats renforcés issus des réunions de cadres SAVS-SAMSAH : 4 SAMSAH VO + 7 SAVS	N> N-1	NC		0	NC	NC	NC	21	0	11	
DONT Entreprises/Etablissements avec volonté RH de signer une convention qui a été amorcée pour PAE et recrutement de stagiaires : TAIS, Cars Lacroix, CDVO, Ville de Pontoise - Autoclean (2020)				1	NC	NC			0		
GOSDONT Entreprises et Sociétés d'intérim venues au centre suite événements : TAIS, Cars Lacroix, Consort NT, Humando (job dating), Triangle (job dating), Ville de Pontoise					NC	NC					
DONT Entreprises et Sociétés d'intérim non venues au centre mais intéressées par PAE et recrutement suite événements : Kéolis Transport, Manpower					NC	NC					

La reprise du partenariat a permis de maintenir des liens et de nouer de nouvelles collaborations.

II.1.2 La fréquentation des usagers aux réunions d'information sur les dispositifs

La fréquentation des usagers aux réunions dites de préaccueil organisées une fois par mois est l'indicateur d'attractivité retenu pour le ESRP.

L'indicateur d'attractivité	Cible	Taux pour chacune des actions de formation
Nombre de stagiaires entrés dans une action année N/ Nombre de participants aux journées d'info aux usagers en N	60%	Nombre de stagiaires entrés par dispositif / nombre de candidats présents en préaccueil

Source : Campus, Tableaux de bord - Médiatteam – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 2

Dispositifs	Années	Calcul	Taux attractivité	Cible CPOM	Écart	Commentaire Source : service des admissions - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 2
FLE	2022	16/17	94%	60%		
	2021	19/12	>100%		+98	
	2020	9/12	75%		+15	
	2019	10/12	83%		+23	
	2018	11/60	18%		- 42,0	
DEP	2022	21/24	87%	60%		
	2021	21/29	72%		+12	
	2020	10/29	34%		-26	
	2019	38/11	> 100%		+40	
	2018	21/24	87,5%		+27	
PREO	2022	76/151	50%	60%		Constat d'une baisse de la pré orientation au regard du potentiel de candidats
	2021	81/117	69%		+9	
	2020	27/65	41%		-19	
	2019	73/69	>100%		+40	
	2018	109/322	33,85%		- 26	

<u>RAN</u>	<u>2022</u>	<u>52/42</u>	<u>>100%</u>			
	<u>2021</u>	<u>40/29</u>	<u>>100%</u>		<u>+78</u>	
	<u>2020</u>	<u>28/20</u>	<u>>100%</u>	<u>60%</u>	<u>+40</u>	
	<u>2019</u>	<u>61/13</u>	<u>>100%</u>		<u>+40</u>	
	<u>2018</u>	<u>40/40</u>	<u>100%</u>		<u>0</u>	
<u>EAA</u>	<u>2022</u>	<u>8/16</u>	<u>50%</u>			
	<u>2021</u>	<u>12/11</u>	<u>>100%</u>		<u>+9</u>	
	<u>2020</u>	<u>22/5</u>	<u>4%</u>	<u>60%</u>	<u>-56</u>	
	<u>2019</u>	<u>27/5</u>	<u>5%</u>		<u>- 55</u>	
	<u>2018</u>	<u>4/20</u>	<u>20%</u>		<u>- 40</u>	
<u>CTRC</u>	<u>2022</u>	<u>0/3</u>				Pas de session de formation organisée sur 2022
	<u>2021</u>	<u>4/9</u>	<u>45%</u>		<u>-20</u>	
	<u>2020</u>	<u>5/0</u>	<u>-</u>	<u>60%</u>	<u>-</u>	
	<u>2019</u>	<u>8/0</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	
	<u>2018</u>	<u>8/18</u>	<u>44,4%</u>		<u>- 16,6</u>	
<u>SA</u>	<u>2022</u>	<u>12/16</u>	<u>75%</u>			
	<u>2021</u>	<u>6/21</u>	<u>29%</u>		<u>-31</u>	
	<u>2020</u>	<u>6/6</u>	<u>100%</u>	<u>60%</u>	<u>+40</u>	
	<u>2019</u>	<u>27/4</u>	<u>7%</u>		<u>- 53</u>	
	<u>2018</u>	<u>15/25</u>	<u>60%</u>		<u>0</u>	
<u>TAI</u>	<u>2022</u>	<u>10/10</u>	<u>100%</u>			
	<u>2021</u>	<u>10/11</u>	<u>99%</u>		<u>+39</u>	
	<u>2020</u>	<u>0/8</u>	<u>-</u>	<u>60%</u>	<u>-</u>	
	<u>2019</u>	<u>19/3</u>	<u>6%</u>		<u>- 54</u>	
	<u>2018</u>	<u>0/24</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	
<u>Total</u>	<u>2022</u>	<u>195/279</u>	<u>71%</u>			

<u>2021</u>	<u>174/139</u>	<u>125%</u>	<u>60%</u>	<u>+65</u>	
<u>2020</u>		<u>74%</u>			
<u>2019</u>		<u>57%</u>			
<u>2018</u>		<u>52%</u>			

Il est remarqué que l'attractivité est en baisse par rapport à 2021 mais reste tout de même supérieure à la cible (60%).

Pour information : Des pré-accueils spécifiques sont organisés pour les dispositifs : DEP, FLE, PREO et CB. Un préaccueil tout dispositifs confondus est mis en place pour les autres formations (RAN, EAA, SA, TAI). Il arrive que certains candidats se trompent de préaccueil et sont réorientés vers le préaccueil adéquat.

II.2 LA COOPERATION TERRITORIALE

Le centre Belle Alliance par sa coopération territoriale contribue à assurer la cohérence et la continuité des parcours tant en amont qu'en aval de l'accompagnement des usagers afin d'éviter la rupture de la « prise en charge ».

II.2.1 La participation à la sécurisation des parcours de l'utilisateur

La participation à la sécurisation des parcours de l'utilisateur se situe en amont, pendant l'accompagnement et en aval de celui-ci.

II.2.1.1 EN AMONT

A L'ESRP

Les demandes d'évaluation par les partenaires de l'ESRP pour de futurs « candidats » à l'entrée à l'ESRP

Évaluations en amont d'une orientation

Type d'évaluation	Nombre d'évaluation 2022	Nombre d'évaluation 2021	Nombre d'évaluation 2020	Nombre d'évaluation 2019
MDPH 60			0	
CAP EMPLOI 95	2		0	
POLE EMPLOI 95	3	1	0	1
MDPH 95	4	1	0	3
Total	9	2	0	4

Sources : tableau de bord secrétariat

En 2022, nous avons, à la demande des partenaires cités, réalisé 9 évaluations de type FLE (Français Langue Etrangère) visant à savoir si les personnes relevaient bien d'un dispositif FLE avant d'effectuer une pré orientation ou d'un dispositif de remise à niveau plutôt que FLE.

Les évaluations réalisées ont pu sécuriser les parcours des personnes avec une orientation adaptée à leurs attentes et besoins.

Soutien social en amont de la préorientation

L'indicateur	2022	2021	2020	2019	Évolution N/N-1
Nombre d'usagers concernés	86	45	58	76	+77%

Sources : tableau de bord travailleur social

Le soutien reprend et se voit compléter par un soutien médico-psychologique qui augmente :

L'indicateur soutien médico-psychologique	2022	2021	2020	2019	2018	Évolution N/N-1
Nombre d'usagers concernés	17	40*	10			400%

Sources : tableau de bord coordinatrice MPS.

*DEP = 1, PREO = 8, MDPP = 4, EAA = 3, FLE = 1

NB: une longue absence de la coordinatrice pour raisons de santé ayant entraîné une vacance de poste n'a pas permis cet accompagnement en amont

Ces accompagnements (sociaux et médico-psychologiques) réalisés en amont de l'entrée en formation démontrent de réels besoins des usagers par rapport à leurs problématiques et soulignent la nécessité de la mise en place d'un dispositif en amont afin d'aider à la levée des freins préalables à leur démarche d'insertion professionnelle (comme le prévoit également le nouveau décret ESRP/ESPO paru en Octobre 2020).

81 candidats n'ayant pas d'orientation pour la préorientation sont suivis par la CESF et 5 candidats multi-formations suivis par l'ASS.

71 ont été rencontrés pour la première fois en 2022 ; 15 en 2021.

Tout au long de l'année 2022, la CESF a été en lien régulier avec de futurs stagiaires de pré orientation afin de les aider dans leur démarche de demande d'orientation MDPH et aussi répondre à certaines de leurs interrogations. En effet, pour la plupart d'entre eux, les démarches sont méconnues (besoin de complément d'information), et certains n'anticipent pas suffisamment les conséquences éventuelles de leur demande sur leur situation présente (refus, recours, état de santé dégradé etc.).

A ce jour, la CESF a dans sa file active des candidats rencontrés en 2021.

Certains candidats peuvent être suivis sur une longue période car les dossiers sont souvent déposés après le pré accueil.

Il est à noter qu'en 2022 de nombreux candidats ont mis en attente leurs demande pour des raisons de santé ou ont retrouvé un emploi et par conséquent ne veulent plus intégrer une pré orientation.

De même, 17 candidats ont été suivis en amont par l'infirmière coordinatrice.

<u>Tableau, des données de préaccueil et de préadmission, tenu par la CESF</u>		
Départements de référence suivi par la CESF	93:1; 75:1; 78:1; 77:1; 60:1; 95:75:	Suivi par l'ASS 60:1;95:4
Nombre de Pré Accueil (PA)	11 Préo	DEP ; multi
Nombre de participant en PA	109 Préo	Dep
Nombre candidats suivis suite au PA	81	5
Nb de candidats suivis suite PA pour dossier MDPH depuis 2020	0	
Nb nvx candidats suivis suite PA pour dossier MDPH depuis 2021	15	
Nb nvx candidats suivis suite au PA pour dossier MDPH depuis 2022	66	5
Nbre de candidats suivis en PA ayant fait une préadmission	11	
Accompagnement à l'obtention de la RQTH	6	
Accompagnement à l'obtention de l'Orientation Professionnelle	81	
Nombre d'échanges	155	
Cap emploi/Pôle emploi	26	
Candidats	129	10
Nombre candidats ayant eu un refus MDPH	0	
Nombre candidats refusant l'orientation	11	
Nombre candidats ayant eu un accord orientation CBA	11	
Nombre candidats ayant eu un accord orientation autre que CBA	0	

Les notifications d'évaluation adressées par la MDPH au SAMSAH

L'indicateur	2022	2021	2020	2019	Evolution N/N-1
Quantité de notifications reçues	5	5	1	2	0
Nombre de rapports d'évaluation réalisés	3	5	3	13	-2
Nombre d'orientation aux SAMSAH	1	2	1	7	-1

Sources : tableau de bord secrétariat

Les demandes d'évaluations de la part de la MDPH sont restées stables entre 2021 et 2022.

II.2.1.2 PENDANT L'ACCOMPAGNEMENT

A L'ESRP

La communication d'informations aux stagiaires a pour objectif de sécuriser leur parcours d'un point de vue sanitaire, social, économique, professionnel ou autre. Elle est réalisée lors des interventions sous formes d'ateliers organisés avec les partenaires :

- Avec Cap emploi : une réunion est organisée systématiquement à chaque sortie de session de stagiaires des formations qualifiantes. En 2021, une réunion a été organisée à la sortie d'une promotion SA.
- Avec la CRAMIF : une intervention avec les ASS de la CRAMIF est planifiée systématiquement pendant le parcours pour toutes les sessions de formation de l'ESRP (Préqualifiant et Qualifiant). Il s'agit d'informer l'usager sur ses droits à l'égard de l'assurance maladie au regard de sa situation particulière et sur les actions qu'il pourrait mener pour améliorer sa situation sociale : pension d'invalidité...

Depuis la crise sanitaire liée à la COVID-19, ces ateliers n'ont pu être menés en co-animation avec le partenaire mais ont été réalisés par les travailleurs sociaux eux-mêmes.

- Avec les entreprises : l'inscription, durant la SEEPH au « Duoday », des stagiaires de ses dispositifs du DEP, de la préorientation, du qualifiant et de la remise à niveau se fait désormais depuis quelques années : voir chapitre II.1. La connaissance pour les uns de l'entreprise et pour les autres des personnes en situation de handicap favorise l'insertion professionnelle.

Les stagiaires ont bénéficié des partenaires du service social :

- Du Val d'Oise : MDPH 95, CAF 95, CPAM 95, SSD 95, CCAS comme Viarmes, Pôle emploi 95, Cap emploi 95, Préfecture, bailleurs sociaux, CRAMIF, Mutuelle, A2H, Du Côté-Des-Femmes, France Victimes, Agefiph IDF, SAMSAH, établissements scolaires, SIAO, Banques, OFII, Caisses de retraite. Banque de France. Ecole de la 2ème chance, Foyer jeunes travailleurs, Pam, Huissiers.
- De l'Oise : MDPH 60, CMP, SSD 60, CAF 60, A2H, MSA 60, Opérateurs énergie, Presse, Agefiph Hauts de France, GHPSO à Creil, Fournisseurs d'énergie, CPAM 60, APSJO, ASE, Banque de France.
- De Val de Marne : GHPSO Créteil.
- De Seine Saint Denis : CAF, PAM.
- Paris: ALJT, employeurs.
- National : ASP, ANAH, ANTS,

Partenariat	Préo	RAN	EAA	TAI	SA	DEP	FLE	CB	Total
Nombre total d'utilisateurs ayant bénéficié (1 personne peut avoir engendré plusieurs types de partenariat)	10	6	20	8	3	7	9		63
Nombre de liens	16	13	41	19	42	46	14		191
Nombre d'orientations									
Nombre de collaborations	2								2
Nombre de réactivations suivies extérieures	16	13	41	19	42	46	14		191
Nombre de relais	2								2
Sollicitations partenaires									
Service social (SSD, Mairie, Epicerie etc.)	8	1					5		14
Administrations/Organismes (CAF, Préfectures, CPAM, CRAMIF, MDPH...)	12	18	1				15		46
Associations (Tandem, Resto du cœur, Du côté des femmes etc.)	5	1			1		7		14
SAMSAH/SAVS								2	2

Participation à la sécurisation des parcours

L'indicateur	Cible CPOM	2022	2021	2020	2019	2018	Ecart N/N-1
		22	21	20	19	18	
Somme de rencontres en interne d'information et de sensibilisation aux utilisateurs organisées avec les partenaires intersectoriels.	Seuil constant de rencontre	10	9	2	?	16	+1
Cap emploi / Pôle emploi		4	4	2	3 ?	3	+2
CRAMIF		0	0		2 ?	12	
Entreprises : Décathlon, Thales, Altran 2017 Décathlon visite entreprise 2018 (DEP)		2	0			1	
ECF		4	4				+4
RATP		0	1				+1

Source : Tableaux de bord – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

Des prestations interservices d'évaluation/diagnostic de capacités à suivre une formation des stagiaires en élaboration de projet professionnels, sont réalisées entre le service de Préorientation et les services RAN ou de formations qualifiantes.

Nombre d'évaluation diagnostic par type de dispositif	2022	2021	2020	2019	Evolution N/N-1
DEP	6	4	3	1	+1
PREO	37	46	22	34	+24
MDPP/RAN	11	11	12	13	-1
TOTAL	54	61	37	47	+24

En 2022, les évaluations sont en légère diminution par rapport à 2021 mais restent tout de même supérieures aux années précédentes. Ces évaluations participent à la confirmation des projets professionnels des stagiaires et orientent leurs demandes de notification à la MDPH :

- Pour le DEP : les stagiaires ont bénéficié d'une évaluation de leurs capacités et potentialités à intégrer la formation TAI.
- Pour la Préorientation, il s'agit de l'évaluation des capacités et potentialités à intégrer les formations EAA, SA, FLE, gestionnaire comptable (TP pour le volet administratif)
- Pour la remise à niveau, les évaluations portaient sur les potentialités des stagiaires à intégrer les formations EAA, SA, TAI et 3 stagiaires ont effectué une évaluation NV7.

Nombre d'ateliers paramédicaux collectifs	2022	2021
Sensibilisations/formations aux conduites à tenir en prévention des canicules.	9	9
Sensibilisations/formations aux gestes barrières	22	10
Ateliers sur la diététique		6
Comment s'installer à son poste de travail	12	
Nombre de bilans paramédicaux individuels		
Bilans ergo-thérapeutiques avec adaptation et installation au poste de formation	34	30
Bilans neuropsychologiques avec recommandations pour le parcours de formation	1	9
TOTAL	78	64

Les stagiaires ont bénéficié en 2022 de 78 prestations paramédicales, de formations, d'ateliers et de bilans, animées par le service médico-infirmier et en collaboration avec des prestataires externes. Ces prestations contribuent à la consolidation de leur parcours et de leur inclusion.

II.2.1.3 EN AVAL

En aval, la sécurisation du parcours des usagers passe par les relais mis en place au moment de la sortie des usagers et par les contacts pris par les professionnels auprès de ces derniers après leur sortie.

A L'ESRP

Le type de relais mis en place à la sortie pour chacun des usagers.

Source : Tableaux de bord des coordinateurs

Type de relais mis en place auprès des ESMS par type	NBRE 2022	NBRE 2021	NBRE 2020	NBRE 2019	Evolut° N/N-1
Services hospitaliers et professionnels de santé (CATTP, CMP ou psychiatres privés...)	29	24	30	32	-20%
Psychologique (CMP, psychologues privés...)	38	13	4	2	+225%
SAMSAH	1	5	5	1	-
SAVS		3	3	0	-
SESSAD		1			
Associations (maladies orphelines – pers maltraitées)	4	2	14	2	
Service social communal et départemental (60 – 95)		0	14	44	
Autre lien social (Gem, famille, associations)		0		10	
Couvertures/droits : CAF, CPAM, MDPH...		0	52	38	
Service public de l'emploi – Cap Emploi	22	28	28	4	-
Mission locale – Espace dynamique insertion	3	4	0	0	
ESAT - ESAT Hors les murs	2	2	4	1	-50%

EA, Intérim, Entreprises		0	0	1	
Autres ESSMS : ESRP, ERP, CPO, CITL, SIAMAT	102	104	39	112	+166%
Formation MO		7	9	2	-22%
Dispositif emploi accompagné	3	3	4	1	-25%
Services judiciaires / Etablissement pénitentiaire				1	
Total relais médicaux sociaux	204	196	206	251	-4,85%
Total avec relais-entreprises inclus	?	189	147	250	+28,6%

PS : plusieurs relais par stagiaire sont possibles.

L'indicateur CPOM de relais mis en place

Indicateur de relais mis en place		Cible CPOM	Taux 2022	Taux 2021	Taux 2020	Taux 2019	Ecart
Taux = Somme des relais médico-sociaux / Nombre de sorties par dispositif	ESRP	100%	100% (204/204)	101% (167/165)	112% (179/160)	131% (251/192)	+29
	SAMSAH	100%		NT	115% (15/13)	196% (49/25)	+15%

Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

La cible est atteinte en 2022 pour l'ESRP.

Indicateur de relais mis en place à l'ESRP

Source : Tableau de bord USI, Campus et Mediateam Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1–Volet 1– Objectif 1

Dispositifs	An-nées	Qté sortant	Relais CAP emploi	Rel. Sociaux	Rel. Psy	Rel. Médicaux	SAMS AH - SAVS	Relais ESMS MP ESAT	Relais MO Forma°	Relais Entp, EA intérim	Taux	Cible en %
FLE	2022 2021 2020 2019 2018	20 11 9 10 11	NC 8	14 4 -	9 1 0 0 2	4 4 6 -	3 0 0 -	9 0 7	NC -	NC -	4/11 (36%) 13/9 (144%) 10/10 (100%) 17/11 (154%)	100
DEP	2022 2021 2020 2019 2018	23 16 19 20 23	2 2 2 NC -	16 - - -	3 1 2 1 2	3 3 3 0 1	1 1 4 0 3	14 9 7 0 5	4 3 4 NC 2	1 1 2 1 1	20/16 (125%) 24/19 (126%) 2/20 (10%) 14/23 (61%)	100
PRE O	2022 2021 2020 2019 2018	76 81 42 73 109	5 5 4 7* 0	18 2 0 45 (27stg) 20	10 6 2 0 8	7 8 8 8 NT°	4 0 -	66 70 36 64 107	2 2 3 2 3	2 0 1 NC	99/81 (122%) 54/42 (128%) 126/73 138/109	100

RAN	2022	40		13	2	4		23	0	1		100
	2021	32	0	1	2	4		13		0	20/32	
	2020	38	0	1	1	7	0	14		1	(63%)	
	2019	50	1	43	0	9	1	48		NC	24/38	
	2018	53	0	(27stg) 22	1	NT	0	66			(63%) 102/50 (204%) 89/53 (168%)	
EAA	2022	24	17	20	18	3	0	0	0	0		100
	2021	12	0	0	2	4	0	0		0	6/12	
	2020	14	14	0	1	4	0	0		0	(50%)	
	2019	13	NC	1	0	3	0	0		3	22/14	
	2018	14	14	-	7	NT	-	-		NC	(157%) 4/13 (31%) 35/14 (250%)	
CT CR	2022	4		4	0	1						100
	2021	5		0	1	1	1		5		8/5	
	2020	-		-	-	-					(160%)	
	2019	8		0	0	1				NC	-	
	2018	0		-	0	0				0	- 1/8 (12,5%)	
SA	2022	6	0	4	13	2				0		100
	2021	8	6	0	0	5	1			1	12/8	
	2020	13	13	0	0	3	-			NC	(150%)	
	2019	14	NC	0	0	2	-			11	17/13	
	2018	11	11	-	8	NT	-				(130%) 2/14 (14%) 30/11 (273%)	
TAI	2022	11	0	9	4	5				0		100
	2021	0	0	0	0	0				0	0	
	2020	13	11	1	1	2			10	0	25/13	
	2019	6	NC	1	0	3				NC	(192%)	
	2018	1	1	0	1	NT				1	4/6 (67%) 3/1 (300%)	
Total	2022	204	24	94	38	29	1	103	6	2	297/204	100
	2021	165	13	3	13	25	10	92	8	3	167/165	
	2020	160	44	2	7	31	4	66	17	8	(101)	
	2019	192	8	94	1	32	1	112	2	1	179/160	
	2018	222	26	(58stg) 42	30	32	3	185	5	27	(111%) 251/192 (131%) 319/222 (144%)	

° NT : Non Transmis - NC : Non Connu

* Lorsque la Préorientation, en l'occurrence, travaille une demande de formation dans le droit commun/milieu ordinaire, l'équipe pédagogique et le stagiaire recueillent dans un premier temps des informations sur la formation retenues (programme, diplômes requis, durée de la formation, lieux, tarif...), ils se rapprochent de l'organisme de formation afin d'organiser une visite du centre de formation. Lorsque le stagiaire et l'équipe d'accompagnement ont recueilli toutes les informations sur la formation, qu'ils ont jugés que la formation est réaliste et réalisable, le référent et le stagiaire se rapproche du conseiller Cap Emploi du stagiaire afin de commencer à donner les éléments nécessaires au montage du dossier de financement.

Le contact à 3, 6 et 9 mois de leur sortie : Le chargé d'insertion de l'Unité de soutien à l'insertion procède à un contact téléphonique auprès des anciens.

AU SAMSAH

La mise en place de relais a concerné 32 usagers accompagnés et sortis au 31/12/2022.

Indicateur de relais à la sortie mis en place au SAMSAH

Sources : le référent dans Mediateam

Type de relais mis en place	Nb 2022	Nb 2021	Nb 2020	Nb 2019	Taux	Cible	Ecart N/N-1
Services hospitaliers et professionnels de santé	11	16	4	14		100%	-31%
SAMSAH	5			1			
Service social	1			4		100%	
Service public de l'emploi	1						
ESAT		2		2		100%	
SAVS	2	3	2	6		100%	
Représentant légal	2	12	2	1		100%	
Autre lien social (Gem, famille...)	1	8	2	5		100%	
Autre ESSMS : CSAPA ; SAMSAH 60 et 78	3	4	2	6		100%	
Foyer (Belgique-France)	0		3				
Total de relais	26	45	15	39		100%	

Sur les 32 sortants,

Le type de relais le plus mis en place reste le soin (34%)

II.2.2 Le développement de la coopération avec les partenaires

Ce chapitre souligne la mise en œuvre d'un partenariat organisé avec les autres acteurs du territoire.

Le développement de la coopération avec chacun des partenaires (MDPH, Sanitaire, Social, Médico-social et de l'emploi) se manifeste à travers les rencontres avec ces derniers, leur fréquence et la quantification des solutions d'aval pour les usagers de l'ESRP et du SAMSAH.

II.2.2.1 AVEC LES MDPH

Source : Tableaux de bord Coordinatrices

Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

Type de contact		Qté 2022	Qté 2021	Qté 2020	Quantité 2019	Evoluti on N/N-1
En amont	Demande de notification d'orientation	1	61	82	76 (NDR)	-26%
Pendant	Demande de prolongation de PEC	9*	14	43	2	-67%
	Demande d'interruption formation		-		1	
	Demande de réorientation		-	10	1	
En aval	Demande d'orientation en ESMS par circuit court suite sortie (MDPH 95 et 60)	104	97	37	109	+162 %

Types de réunions	Qté 2022	Qté 2021	Qté 2020	Quantité 2019	Evolu° N/N-1
Equipe technique Jeunes Adultes	11	10	7	7	43%
Equipe technique Adultes	8	8	8	3	-
CDAPH pour l'ESRP CDAPH pour le SAMSAH	0	0		Candidature non retenue	
GOS (SAMSAH)	0	2	3	2	

Type de solutions		Qté 2022	Qté 2021	Qté 2020 usagers	Qté 2019 usagers	Evolu° N/N-1
En amont	Aide à la demande d'orientation auprès des MDPH		20	57	66	-65%
Pendant	Prolongation parcours Réorientation	9	13	43* 10	4 (2 préo 2 MDPP) 1	-70%
En aval	Orientation Préo à l'ESRP	11	5	39	109 (Préo : 30 MDPH 95 et 32 MDPH 60 MDPP : 23 MDPH 95 et 24 MDPH 60)	-87%

Les 9 prolongations de parcours se déclinent de la façon suivante : 7 pour le DEP + 2 pour la Préo

Indicateurs de coopération avec la MDPH du Val d'Oise	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Ecart
Signature d'une convention entre la MDPH 95 et le service de préorientation Belle Alliance	1	0	0	0	0	Non atteint
Nombre de personnes identifiées en situation complexe signalées à la MDPH / Nombre de personnes ayant poursuivi son accompagnement	100%	0	0	0	0	

Source : CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

Aucune convention n'a été signée pendant la durée du CPOM. Le décret ESRP-ESPO d'octobre 2020 devrait permettre une formalisation avec la MDPH sur le CPOM prochain.

Dispositifs	Taux de personnes en situation complexe pour qui la coopération avec la MDPH a permis une continuité d'accompagnement	Cible CPOM
ESRP	Nb pers situation complexe / Nb pers ayant suivi une formation	100%
SAMSAH	Nb pers situation complexe / Nb pers ayant poursuivi accompagnement au SAMSAH	100%

Source : Campus et Mediateam – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

La définition de la situation complexe a été validée lors de la réunion Rapport d'étape CPOM du 17 novembre 2019.

II.2.2.2 AVEC LES STRUCTURES SANITAIRES

Le renforcement de la coopération avec les structures sanitaires en charge de la psychiatrie (CMP etc.) et hors psychiatrie se marque par les rencontres, les réunions et le nombre de conventions signées. Il en est de même pour les autres partenaires.

Psychiatrie

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nombre de conventions signées				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Espace ado de Gonesse (DEP)	NT	0	0	En cours	
Hôpital Victor Dupouy	1	1	0		
Hôpital Simone Veil	1	1	0		
Hôpital Les Oliviers Persan Beaumont (SAMSAH)	1	1	0	1	
La maison hospitalière	0	0	0		
SAMSAH PREPSY	0	1	1		
Médecins psychiatres experts agréés	0	0	0		
UNAFAM (voir médico-soc)	1				
Total	4	4	1	1	

En 2022, le calcul comprend le cumul des conventions (nouvelles et anciennes) existantes.

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nombre de réunions, rencontres				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Espace ado de Gonesse (DEP)	0			2	
Hôpital Victor Dupouy	2	2	2	3*	
Hôpital Simone Veil	0	0		1	
Hôpital Les Oliviers Persan Beaumont	0	0	0	2	
La maison hospitalière	0	0		0	
Clinique Les Orchidées	0	0		1	
SAMSAH John Bost	1	1		1	
Addictologie	0	0		1	
SAMSAH PREPSY	0	1	2		
Total	3	4	4	11	

Indicateurs de renforcement de la coopération avec le secteur en charge de la psychiatrie	Mode de calcul	Cible CPOM	Années	Résultat ESRP	Résultat SAMSAH
Taux de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération : Nombre de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération / Nombre total d'utilisateurs accompagnés (en file active)	Taux = nb situation /file active	Taux N > Taux N-1	2022	22% (48/219)	35%(30/ 86)
			2021	13% (24/186)	39% (32/82)
			2020	22% (32/147)	(38%) 36/95

			2019	18% (38/213)	38% (40/104)
			2018	(16% 44/272) 8/224 3,6% (8/304 : 2,6%)	37% (41/110)

Source : Campus – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

Pour l'ESRP :

- La file active calculée selon les préconisations ANAP donne 219 stagiaires. Soit 75 (nombre de stagiaires présents au 31 décembre 2022) + 144 (nombre de stagiaires sortis définitivement au cours de l'année 2022)
- 273 correspond au nombre total de stagiaires accompagnés du 1er au 31 décembre 2022.
- 22% des stagiaires ont bénéficié de consultations psychiatriques et psychologiques : plus qu'en 2021 et identique à 2020. Sachant que les hospitalisations seraient à ajouter.

Dispositifs	Hospitalisation en services hospitaliers ou cliniques				Consultations chez un psychiatre (CMP/privé)				Consultations chez un psychologue (CMP/privé)				SAMSAH – SAVS spécialisé ou association				Totaux			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
DEP	NT	0	2	0	1	3	5	3	2	1	1	1		1	0	2	NT	5	8	6
FLE	NT	0	0	0	7	0	0	2	0	0	0	0		2	0	0	NT	2	0	2
PREO	NT	1	0	2	3	1	3	4	5	3	3	2		0	0	0	NT	5	6	8
RAN	NT	0	2	1	1	0	4	7	0	2	1	0		2	0	0	NT	4	7	8
EAA	NT	0	0	0	5	1	2	2	10	2	1	0		0	0	0	NT	3	3	2
SA	NT	1	0	0	4	1	4	4	6	1	1	0		1	0	1	NT	4	5	5
TAI	NT	0	0	0	3	1	2	7	1	0	1	0		0	0	0	NT	1	3	7
CB	NT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	NT	0	0	0
Total		2	4	3	24	7	20	29	24	9	8	3		6	0	3		24	32	38

Coopération avec le secteur psychiatrique ventilé par dispositif

Pour le SAMSAH, la cible est atteinte avec un taux supérieur à 2020 : 39% des usagers accompagnés ont fait l'objet d'une coopération avec le secteur psychiatrique.

Hors psychiatrie

Bien que non demandé au CPOM, il nous a semblé intéressant de calculer le taux de coopération avec le secteur médical hors psychiatrie en prenant la même cible : Taux N >= Taux N-1.

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nombre de stagiaires (ESRP) Nombre de convention (SAMSAH)				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Les hôpitaux	29	11	14	23 - 2	-21%
Les médecins généralistes	67	67	28	44	139%
Les médecins spécialistes	83	81	27	33	222%
Les paramédicaux : orthophonistes, Kiné, IDE	18	7	4	15	
Neuropsychologue	1	1	1	1	
Ergothérapeute	1	1	1	1	
Sophrologue	1				75%
IFSI Françoise Dolto	1	1	1		0
Total	179-23	166 - 3	73 - 3	115 - 4	127% -0%

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Fréquence des réunions			Nb réunions, rencontres			
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2019
	2	21	20				
Les hôpitaux	NT			2	2	0	2
Les centres de santé	NT						
Les médecins spécialistes	NT						
Les paramédicaux : IDE, orthophonistes, Kiné...	NT						
IFSI Françoise Dolto	NT			1	2	2	
Total				3	4	2	2

NT : Non transmis

Indicateurs de renforcement de la coopération avec le secteur hors psychiatrie	Mode de calcul	Cible CBA	Année	Résultat ESRP	Résultat SAMSA H
Taux de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération : Nombre de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération / Nombre total d'utilisateurs accompagnés (en file active)	Taux = nb situation/ file active	Taux N > Taux N-1	2022	82% (179/219)	10% (9/86)
			2021	89% (166/186)	21% (17/82)
			2020	50% (73/147)	29% (28/95)
			2019	54% (115/213)	36,5% (38/104)
			2018	NC*/224	35,5% (39/110)

Source : Campus – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1 *NC = Non connu

Pour l'ESRP :

- La file active calculée est = 219 stagiaires.
- La cible est quasi identique à 2021 (82% // 89%)
- 179 coopérations avec le secteur sanitaire se déclinent dans le tableau précédent

La ventilation par dispositif :

Dispositifs	Hôpitaux			Médecins généralistes			Médecins spécialistes			Paramédicaux			Totaux		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
DEP	1	0	5	3	3	6	1	5	4	0	1	4	5	9	19
FLE	0	3	4	5	12	14	3	12	12	0	3	3	8	30	33
PREO	2	4	4	6	15	15	4	27	19	0	0	2	18	46	41
RAN	2	2	7	7	5	9	8	7	17	2	1	5	19	15	38
EAA	3	0	3	1	18	17	6	18	19	1	0	1	11	36	40
SA	5	2	4	3	7	3	4	6	6	1	1	2	13	16	17
TAI	1	0	2	3	5	3	1	5	6	0	0	1	5	10	12
CB	0	0	0	2	2	0	0	1	0	0	1	0	2	4	0
Total	14	11	29	28	67	67	27	81	83	4	7	18	73	166	200

Pour le SAMSAH : Ce taux qui baisse de plus en plus s'explique par le fait que la coordination des soins est compliquée à mettre en place, avec une désertification médicale de plus en plus prégnante (aussi bien les médecins traitants que les spécialistes)

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nb conventions signées				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
CRAMIF	1		1	1	
CAF (78 & 60) : mon compte partenaire	1		1	1	
Territoire d'intervention social et médico-social (SSD)	0			0	
CCAS - ASE – Mairie - Résidences sociales- Maison-relais – Bailleurs - Office HLM - Mandataires judiciaires - SAAD – Foyers jeunes travailleurs - Foyers d'accueil médicalisé SAVS – SAMSAH – CITV – CITL – SIAMAT – Missions locales	13	9		0	
UNAFAM	0		1	1	
ISM- Interprétariat	0		1		
Total	15	9	4	3	125%

II.2.2.3 AVEC LES STRUCTURES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nb réunions, rencontres et fréquence				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
CRAMIF	0	0		NC	
CAF	0	0		0	
Territoire d'intervention social et médico-social (SSD)	0		1 (MASP)		-1
SAVS – SAMSAH	1	3	5	8	-2
CITVS	1	0		3	
CITL	0	0		2	
SIAMAT	0	0			
Autres : à préciser ECF	4	1			+1
SESSAD PRO	1				
Club autogéré de rétablissement par l'emploi(CARE)	1				

NC : Non confirmé - NT : Non transmis

Indicateur de renforcement de la coopération avec les ESMS	Mode de calcul	Cible CPO M	Années	Résultat ESRP	Résultat SAMSAH
Taux de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération : Nombre de situations individuelles faisant l'objet d'une coopération / Nombre total d'utilisateurs accompagnés (en file active)	Taux = nbr situation/ file active	Taux N > Taux N-1	2022	93% (204/219)	24% (21/86)
			2021	56% (105/186)	60% (49/82)
			2020	49%	NT/95
			2019	80%	68%
			2018	0,33%	61%

--	--	--	--	--	--

Source : Campus – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif

A l'ESRP : le taux est très nettement supérieur à 2022 et la cible est donc atteinte (Relais sociaux + SAMSAH/SAVS + Autres ESMS)

Le SAMSAH connaît une importante diminution de 60% de son taux

II.2.2.4 AVEC LES ACTEURS DE L'EMPLOI

En milieu ordinaire

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nb conventions signées ou courrier d'intention de partenariat			
	2022	2021	2020	2019
Cap emploi – SPE	4	4	0	2
Société Intérim sur les salons et au CBA	4		0	0
Missions locales	3	2	0	2
Ecole de la 2 ^e chance		1	0	0
ECF	1	1		
TOTAL	12	8	0	4

Sur l'année 2022, le DEP s'est rapproché de structures de l'éducation nationale afin de favoriser une coopération entre les structures ESMS et l'éducation nationale et ainsi essayer de limiter les ruptures de parcours après une scolarité difficile. Afin d'identifier le DEP, nous avons participé à :

- un forum / rencontre autour de l'insertion professionnelle des jeunes en SH - Lycée des métiers Pierre Mendès France - Villiers Le Be
- une rencontre IEM Madeleine Fockenberghé – Gonesse
- des rencontres avec l'ITEP Pierre Mâle – Arnouville

Le DEP a été identifié par les missions locales du Val d'Oise et peut ainsi travailler avec eux en étroite collaboration pour des orientations vers le DEP ou bien pour des postes sorties du dispositif. La référente handicap de la mission locale Val d'Oise Est et la coordinatrice du DEP ont en moyenne un échange par mois sur des suivis d'utilisateurs.

Liste des partenaires avec ou sans conventions (ESRP et SAMSAH)	Nb réunions, rencontres				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Cap emploi – SPE (RAN/PREO)	4	4	2 (visio)	2	50%
Agefiph (appel à projet PAC)	1	6	1 (visio)		60%
Société Intérim sur les salons et au CBA (à la sortie des formations)	4			NC	
Missions locales	3	2		2	+100%
Ecole de la 2 ^e chance	1	1		1	+100%
Boutique solidaire				1	
CARE	1				
Secours catholique				2	
Autres : EDI/SESSAD	3	2			+100%
ECF	1	4			+100%
Total	18	19	3	8	+ 533%

En 2022, les équipes sont restées sur la même dynamique que l'année dernière.

Indicateurs de renforcement de la coopération avec le secteur de l'emploi en MO	Mode de calcul	Cible CPO M	Années	Résultat ESRP	Résultat SAMSAH
Le taux d'utilisateurs ayant réalisés un stage en milieu ordinaire = Nombre d'utilisateurs ayant trouvé un stage en entreprise / Nombre total des utilisateurs accompagnés (file active)	Nbr usager /total accompagnés	75%	2022	192/219	0
			2021	189/186 : 102%	0
			2020	133/147 : 90%	0
			2019	245/213 : 115%	1/104°
			2018	295/304 : 97%	0

Source : Campus – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 1 – Objectif 1

En 2022, le résultat obtenu à l'ESRP dépasse le taux attendu.

A l'ESRP, les stagiaires FLE et certains en RAN ne font pas de stage. Malgré tout le taux s'explique car certains stagiaires peuvent réaliser plusieurs stages en entreprise. Il ne prend pas en compte les stages en ESAT (voir ci-dessous).

° Au SAMSAH aucun usager n'a réalisé de stage en entreprise en milieu ordinaire en 2021.

En milieu protégé (ESRP et SAMSAH)

Liste des partenaires avec ou sans conventions	Nombre de conventions signées				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
ESAT Les ateliers du Val d'Oise	3				
ESAT TECH'AIR	2				
ESAT La Montagne	1				
ESAT Le Carrefour	1				
ESAT AIPEI	1				
CITL L'APAJH 95		1			
CITVS J. Bost (Jouy le Moutier)				1	
ESAT L'avenir (Persan)				2	
ESAT L'Armme				2	
CAVT EVO HEVEA GARGES	2				
CAVT CERGY	3				
ESAT Haarp d'Ezanville		2	2	1	
ESAT Le Castel				2	
ESAT des Bellevues				1	
ESAT Les Ateliers du Val d'Argent			1		
ESAT CAT La Hétraie		1	1		
ESAT Jean Claude Gauthier	1		1		
ESAT - EA le Colombier			1		
ESAT de Sens		1			
EA EQUIPAGE	1				
Total	15	5	6	9	-17%

Liste des partenaires du MP avec ou sans conventions	Nb réunions, rencontres et fréquence				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
ESAT Jean Claude Gauthé	1		NT		
ESAT TECH'AIR	2		NT		
CAVT EVO HEVEA GARGES	1				
CAVT CERGY	3				
ESAT La Montagne	1				
ESAT Les Ateliers du Val d'Oise	3				
ESAT AIPEI	1				
ESAT Le Carrefour	1				
CITL L'APAJH 95		1	NT		
CITVS J. Bost (Jouy le Moutier)			NT	3	
ESAT L'avenir (Persan)			NT	2	
ESAT de l'Arme (St Leu La Forêt)		1	1	4	
ESAT Père La chaise			NT		
ESAT Marville			NT		
ESAT ANAIS (Saint Ouen l'Aumone)			NT		
ESAT Haarp (Ezanville)		2	NT	1	
ESAT Le Castel			NT	2	
ESAT des Bellevues			NT	1	
ESAT Les Ateliers du Moulin à Sannois	2				
ESAT Hors-Les-Murs de l'ADAPT	1				
ESAT Val d'Argent (Argenteuil)		1	1		
ESAT La Montagne (Corneilles en Parisis)		1	1		
ESAT Simone et André Romanet (Domont)		1	1		
ESAT (Soisy-sous-Montmorency)			1		
ESAT (Taverny)			1		
CAVA (Nanterre)			1		
ESAT la Hêtraie (Jouy le Moutier)		1			
ESAT de Sens		1			
Totaux	16	9	7	13	+28%

Indicateurs de renforcement de la coopération avec le secteur de l'emploi en MP	Cible CBA	Année s	Résultat ESRP	Résultat SAMSAH
Le taux d'utilisateurs ayant réalisés un stage en milieu protégé = Nombre d'utilisateurs ayant trouvé un stage en ESAT / Nombre total des stages en entreprises	2%	2022	9	1/58 (2%)
		2021	5/194 (2,5%)	4/56 (7%)
		2020	6/133 (4,5%)	0
		2019	3/192 (1,6%)	3/68 (4%)
		2018	4/224 (1,7%)	3/69 (4%)

Bien que non demandé au CPOM, il nous a semblé intéressant de calculer le taux de coopération avec le secteur de l'emploi en milieu protégé mais en baissant la cible à 2% compte tenu du public accompagné.

Le taux d'utilisateurs de l'ESRP n'inclut pas les stagiaires FLE et certains en RAN/MDPP.

Les faibles taux, qui augmentent légèrement, s'expliquent :

- A l'ESRP : le public accompagné est majoritairement autonome ;
- Au SAMSAH : le public accompagné est très éloigné de l'emploi.

II.2.3 La participation à la mise en œuvre du dispositif « Réponse accompagnée pour tous »

La participation au dispositif « Réponse accompagnée pour tous » se traduit par :

- Notre participation aux réunions départementales « Groupe opérationnel de synthèse » ;
- L'obligation de justifier aux autorités tout éventuel refus d'accueil d'un usager bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG) ;
- Le nombre d'admissions réalisées à l'ESRP ou au SAMSAH suite aux situations prioritaires présentées par la MDPH lors des revues coordonnées ou en dehors de celles-ci
- Le nombre d'admissions réalisées à l'ESRP ou au SAMSAH suite aux situations urgentes présentées à notre initiative
- Le nombre de PAG signés à l'issue d'un GOS 1, d'un GOS 2 ou hors GOS
- Notre participation au déploiement du Système d'Information « Suivi des Orientations » (SISO).

Taux de participation aux Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS)

Indicateurs de participation aux groupes opérationnels de synthèse	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Écart
Nombre de présence aux réunions GOS / Nombre de convocation GOS par la MDPH	100%	0/0	2/2	3/3	2/2	-

Source : Agenda Resp. service - Données MDPH

Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Le taux de participation aux GOS : permet d'appréhender l'implication des ESMS dans le cadre du dispositif d'orientation permanent piloté par la MDPH.

Nous avons en 2021, participé à 2 GOS 1 de niveau 1 et 1 de niveau 2.

Taux de refus motivés pour des personnes avec un PAG

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Écart
Nombre de refus justifié / Nombre de refus d'accueil de personne avec un PAG	100%	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	-

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Cet indicateur ne correspond pas actuellement aux pratiques mises en place dans le Val d'Oise. En effet, la MDPH du Val d'Oise ne propose pas à un établissement la prise en charge d'un PAG et, de fait, les établissements n'ont pas à refuser un PAG. Les PAG se construisent avec les établissements. L'ARS tient néanmoins à maintenir cet indicateur dans le cas où les pratiques changeraient.

Taux de situations prioritaires présentées par la MDPH en revues coordonnées et admises dans les ESMS

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
Nombre de situations prioritaires présentées en revues coordonnées et admises dans les ESMS / Nombre d'admissions réalisées à l'ESRP et au SAMSAH X 100	Sans objet*	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

* Donnée « cible » : sans objet, la cible n'étant pas quantifiable. Toutefois, la remontée des informations concernant la participation des établissements à la mise en œuvre du dispositif RAPT est essentielle pour les dialogues lors des comités de suivi.

Taux de situations prioritaires* présentées par la MDPH en dehors des revues coordonnées et admises dans les ESMS

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
Nombre de situations prioritaires présentées hors revues coordonnées et admises dans les ESMS / Nombre d'admissions réalisées à l'ESRP et au SAMSAH X100	Sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

* Situation prioritaire : il s'agit des situations présentées par la MDPH lors des revues coordonnées et hors revues coordonnées (soit 2 par an)

Taux de situations urgentes présentées admises à notre initiative

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
Nombre de situations urgentes à l'initiative du gestionnaire / Nombre d'admissions réalisées à l'ESRP et au SAMSAH X100	Sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

Taux de PAG signés à l'issue d'un GOS 1

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
Nombre de PAG signés à l'issue d'un GOS 1/ Capacité de l'ESRP ou du SAMSAH	Sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

Taux de PAG signés à l'issue d'un GOS 2

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
Nombre de PAG signés à l'issue d'un GOS 2/ Capacité de l'ESRP ou du SAMSAH	Sans objet	AUCUN	Aucun	Aucun	Aucun

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

Taux de PAG signés hors GOS

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019
-------------	------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Nombre de PAG signés hors GOS / Capacité de l'ESRP ou du SAMSAH	Sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
---	------------	-------	-------	-------	-------

Source : Direction - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

Données MDPH croisées avec les nôtres

Participation au déploiement du système d'information suivi des orientations

Indicateurs	Cible CPOM	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat 2019	Écart
Dates de mise à jour du SISO	100%		100%	Non connu	Non connu	0

Source : Direction – Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 1 – Volet 2 – Objectif 3

La mise en place du système d'information du suivi des orientations au niveau du Val d'Oise est en cours. Les formations pour le remplissage du ROR ont été suivies et le Répertoire opérationnel des ressources a été renseigné et validé par l'ARS et le CD pour le SAMSAH et l'Etablissement et service de réadaptation professionnelle. La formation pour la gestion de Viatrajectoire est en cours, niveau perfectionnement.

II.3 LE DEVELOPPEMENT

II.3.1 Les réponses aux appels à projets

En 2022, l'établissement a continué la Prestation d'Analyse des Capacités confiée par l'AGEFIPH pour des demandeurs d'emploi TH suivis par le service public de l'emploi (SPE) : Pôle emploi, Cap Emploi et Mission locale.

Au 31 décembre 2022, 53 fiches d'orientation sur la prestation ont été reçues, 29 prestations ont été réalisées et 24 annulées. Les annulations étaient dues à des absences répétées des usagers à des rendez-vous fixés, d'autres pour des problèmes de santé ou encore pour des projets pas suffisamment élaborés en amont.

Les évaluations réalisées portaient essentiellement sur des bilans médicaux et ergo thérapeutiques au regard du projet professionnel des personnes.

II.3.2 Les nouveaux dispositifs A L'ESRP

En 2022, l'ESRP a développé 2 nouveaux dispositifs : une plateforme d'accès aux métiers du tertiaire administratif et commercial et une autre plateforme d'accès aux métiers du transport et de la logistique. L'idée de ces deux plateformes est d'accueillir des stagiaires en transition sur leur projet professionnel dans les secteurs cités et qui ont encore besoin d'une étape de confirmation de leur projet et d'une préparation d'un plan d'action pour la suite de leur parcours.

II.3.3 Les études de développement en cours

Suite à la parution du décret sur les ESRP et ESPO en octobre 2020, un groupe de travail territorial (auquel participent les 3 ESRP du 95, la MDPH ainsi que Pôle Emploi et Cap Emploi du VO) a été constitué en 2021 afin de réfléchir à la déclinaison de ce décret dans nos activités et services. L'idée d'une plateforme d'évaluation commune a été énoncée par les différents participants à ce groupe de travail.

3 réunions ont déjà été tenues à ce sujet en 2021 et 3 autres en 2022.

Un questionnaire a été élaboré à destination de la cellule prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), ainsi que des assistantes sociales de la CRAMIF et des services de santé au travail afin de

recueillir et d'analyser leurs besoins vis-à-vis des travailleurs en situations de handicap ou en risque d'inaptitude et au regard de ce décret ce que les ESRP-ESPO pourront proposer comme prestations. Un autre questionnaire est en cours d'élaboration et à destination des conseillers du service public de l'emploi (pôle emploi, Cap emploi, Mission locale) avec le même objectif et à l'égard des demandeurs d'emploi ou travailleurs en risque d'inaptitude qu'ils accompagnent.

III . LES USAGERS ET L'ACCOMPAGNEMENT

III.1 L'ESRP

III.1.1 LA MISSION DE L'ESRP

L'ESRP a pour mission : l'intégration professionnelle et sociale durable en milieu ordinaire de travail (ceux pour lesquels c'est possible) ou en milieu protégé de travail (ceux pour lesquels c'est nécessaire) de la personne reconnue « Travailleur Handicapé » à la suite d'un accident ou d'une maladie.

III.1.2 LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service 2018-2022 a été validé en décembre 2018 par les membres du Conseil d'administration.

En 2019, un plan d'action, issu de ce projet de service a permis de travailler sur l'ingénierie de formation et pédagogique de l'ensemble des dispositifs. Ainsi, une programmation a été définie et des groupes de travail ont été constitués afin de permettre à chaque équipe dédiée de réfléchir à son projet pédagogique (contenus, séquences, démarches, outils et ressources pédagogiques). Ce travail a concerné en 2019, les dispositifs suivants : Préorientation, Remise à niveau-FLE, formations qualifiantes. Il s'est poursuivi jusqu' en 2022 et a permis de le finaliser pour l'ensemble des dispositifs (sauf DEP et FLE). Il reste à valider l'ensemble des travaux au niveau institutionnel.

Ce travail sera très utile dans l'individualisation des parcours.

III.1.3 LES NOUVEAUTES DE L'ANNEE

L'établissement conduit depuis 2021, une prestation d'analyse des capacités financée par l'Agefiph auprès de demandeurs d'emploi TH orientés par le SPE : Pôle emploi, Cap Emploi, Missions locales. Cette action a été renouvelée en 2022.

De plus, 2 nouveaux dispositifs sont venus étoffer l'offre de prestations de l'ESRP :

- Une plateforme d'accès aux métiers du tertiaire administratif et commercial
- Une plateforme d'accès aux métiers du transport et/ou de la logistique.

Ces 2 nouveaux dispositifs doivent permettre d'élargir les choix professionnels des stagiaires et d'offrir des solutions de relais avec les prestations de formation de droit commun suivant les aspirations et possibilités des stagiaires.

III.1.4 LA PRESENTATION DU SERVICE ET DU PUBLIC ACCOMPAGNE

III.1.4.1 Les horaires

DE L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE

L'ESRP est ouvert tous les jours de la semaine et accueille les stagiaires du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Ces derniers réalisent un temps hebdomadaire de travail de 30 heures ; ce qui correspond pour les stagiaires de la formation professionnelle à un équivalent temps plein.

Le mercredi après-midi, l'ESRP est fermé et le vendredi après-midi, tous les dispositifs terminent leur formation à 15h.

D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU SERVICE

L'accompagnement à l'ESRP comprend des temps d'accompagnement pédagogique ainsi que des temps d'accompagnement médico-psycho-social. Il s'agit d'un accompagnement pluridisciplinaire qui donne sens à la réadaptation professionnelle. Certains temps sont personnalisés au regard des besoins et attentes des stagiaires.

Les professionnels de l'ESRP sont présents sur le centre selon l'amplitude suivante : 8h30- 17h30.

DES ASTREINTES

Une astreinte technique et administrative est mise en place du vendredi soir à 18h au dimanche soir à 18h ; heure à laquelle les stagiaires internes peuvent revenir à l'hébergement. A compter du 1^{er} janvier 2019 les sites de l'internat sont fermés le week-end.

III.1.4.2 Les types de réunion

Les équipes participent à de nombreuses réunions et groupes de travail : institutionnelles, qualité, d'équipe, de synthèse, d'admissibilité/admission, avec les partenaires, avec et sans usagers, etc.

Les types de réunions	Leur fréquence	2022	2021	2020	2019	Evol° N/N-1
Institutionnelles	5 par an : vœux, petit déjeuner,		0	2	4	
D'équipe	Hebdomadaire et par dispositif	103	98+21	102	84	+17%
Référent (Entretiens stagiaire)	Régulièrement	1250	1058	813°°	994°	+30%
De synthèse / RAPP	Entrée, sortie, exceptionnelle	360	375	336**	334*	+12%
D'admissibilité / Commission admis°	Avant chaque entrée, tous les 2 mois	14	10	8	12	+25%
Partenariat / réunion avec partenaires	A chaque fois que le parcours le nécessite ou que le partenaire nous sollicite	15	25	7	13	+257%
Groupes de travail Commission /thème	Projet de service ESRP	27	49	9	16	+444%
Qualité : suivi PAQ, suivi PE	Réunions : selon CSPE – Qualité Chefs de service		5	2	0	+150%
D'entretiens familiaux	Après chaque RAPP et situations exceptionnelles	43	44	36		+22%

III.1.4.3 Le public accueilli – description des personnes admises dans l'année

Les personnes admises dans l'année sont celles ayant signé un DIPEC⁵ au cours de l'année.

L'ÂGE

Tranche d'âge	Nombre de personnes				
	2022	2021	2020	2019	2018
Moins de 20 ans	9	8	10	9	9
21 à 30	42	35	45	49	49
31 à 40	40	33	31	52	63

⁵ DIPEC : document individuel de prise en charge = contrat de séjour

41 à 50	88	89	60	88	97
51 à 60	86	65	60	71	86
61 et plus	8	12	5	3	2
Total	273	242	211	272	306

Nous notons en 2022, une légère augmentation du nombre de stagiaires accompagnés. Nous retrouvons le niveau atteint en 2019

La répartition par tranche d'âge a augmenté pour les plus de 50 ans : 22%

Moyenne d'âge par dispositif	AGE			
	2022	2021	2020	2019
CB	47	46	45	39
DEP	21	21	20	21
EAA	49	48	47	43
FLE	49	49	46	48
MDPP	45	47	46	47
PREO	44	43	46	43
SA	45	43	39	40
TAI	41	43	44	42
Moyenne générale	43	43	40	41

L'âge moyen général est de 43 ans et est égal à celui de 2021.

Les dispositifs recevant le public le plus âgé sont : les dispositifs EAA, FLE, CB

La moyenne d'âge du DÉP (21 ans) est justifiée par le fait que le public est âgé de 16 à 25 ans.

LE SEXE

Sexe	Nombre de personnes				
	2022	2021	2020	2019	2018
Homme	139	120	107	140	166
Femme	134	122	104	132	140
Total	273	242	211	272	306

LA SITUATION FAMILIALE

La situation familiale permettant de discerner les stagiaires vivant seul, en couple, en colocation ou chez autrui avec ou sans enfant à charge au domicile ou hors domicile n'est pas une donnée recueillie dans la base.

LA PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE

Département domiciliation	Nombre de personnes				
	2022	2021	2020	2019	2018
95	184	156	118	134	131
60	63	63	73	115	141
IDF	22	20	18	15	21
Province	4	3	2	3	6
DOM TOM	0	0	0	5	7
TOTAL	273	242	211	272	306

Nous notons une baisse très significative des stagiaires provenant de l'Oise. Ces derniers ne représentent même plus le tiers de l'effectif global.

Les stagiaires provenant du Val d'Oise représentent quant à eux 64% de l'effectif total.

LA SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Lieux de vie	Nombre de personnes				
	2022	2021	2020	2019	2018
Logement personnel : propriétaire et locataire	224	197	140	216	240
Hébergé	46	41	60	51	56
En famille d'accueil		1			
Hôtel – Hôtel social				3	1
Foyer jeune travailleurs	3	2			1
Autres : sans domicile, etc.		1		2	8
Total	273	242	211	272	306

Ressources : Campus

LA SITUATION RELATIVE À L'EMPLOI

La situation relative à l'emploi permettant de discerner les stagiaires avec ou sans activité, en recherche d'emploi en MO ou MP ou en retraite au moment de leur entrée n'est pas une donnée recueillie dans la base

En revanche nous disposons de la durée d'inactivité avant d'intégrer une formation dans notre établissement.

Nous présentons la durée d'inactivité en séparant les secteurs de formation : qualifiant (SA EAA TAI CB), préqualifiant (MDPP+FLE) et préorientation (DEP+PREO).

Durée d'inactivité En qté et en %	Qualifiant				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Sans emploi depuis moins d'1 an	6 ; 8%	6 ; 9%	8 ; 11%	9 ; 11%	
Sans emploi depuis 2 ans ou plus	39 ; 55%	32 ; 49%	25 ; 34%	31 ; 38%	
Sans emploi depuis 1 à 2 ans	15 ; 21%	15 ; 23%	26 ; 36%	24 ; 30%	
N'a jamais travaillé	10 ; 14%	9 ; 14%	9 ; 12%	12 ; 15%	
En emploi	1 ; 2%	3 ; 5%	5 ; 7%	5 ; 6%	
Total	71 ; 100%	65 ; 100%	73 ; 100%	81 ; 100%	

Plus de la moitié des stagiaires sont sans emploi depuis 2 ans ou plus.

Cette donnée se confirme d'année en année.

Durée d'inactivité en qté et en %	PREQUALIFIANT				Evolution N/N-1	DEP +PREO				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Sans emploi depuis moins d'1 an	15 16%	18 10%	4 ; 4%	7 ; 8%		16 15%	14 10%	0	13 ; 12%	

Sans emploi depuis 2 ans ou plus	44 47%	89 50%	70 ; 71%	39 ; 49%		35 32%	75 56%	0	37 ; 33%	
Sans emploi depuis 1 à 2 ans	19 21%	26 15%	14 ; 14%	19 ; 24%		17 15%	28 21%	0	11 ; 10%	
N'a jamais travaillé	12 13%	44 25%	9 ; 10%	12 ; 15%		40 37%	13 10%	40 100%	49 ; 44%	
En emploi	3 3%	0	1 ; 1%	3 ; 4%		1 1%	3 3%	0	1 ; 1%	
TOTAL	93 100 %	177 100 %	98 ; 100 %	80 ; 100%	+81%	109 100 %	133 100 %	40 100%	111 ; 100%	+232%

LES MESURES DE PROTECTION

2 mesures de curatelle comme en 2019. Cela reste faible globalement

Mesures de protection en cours	Nombre de personnes DEP				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Sans mesure					
Curatelle	3	1	2	2	-1
Tutelle					
MASP					
Autres : Contrat jeune majeur Suivi AEMO		2	1		+1
Total	3	3	3	2	-

LES TYPES DE DEFICIENCES

Types de déficiences (principales)	Nombre de personnes			
	2022	2021	2020	2019
Intellectuelles	7	5	6	4
Viscérales	43	43	28	52
Psychiques dont TSA	31	15	27 (13%)	27 (10%)
TSA	3	6	11	11
Du langage et des apprentissages	2	3	5	6
Visuelles	4	3	2	
Motrices	31	40	62 (29%)	130 (48%)
Auditives	2	3	3	4
Plurielles	9	11	12	11
Cérébro-lésés				
Relationnelles et comportementales				
Autres	141	113	55 (26%)	27 (10%)
Total	273	242	211	272

LA DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

Durée d'accompagnement	Nombre de personnes			
	2022	2021	2020	2019
< un an	69	59	21	142
De 1 à 2 ans	17	14	53	130
De 3 à 5 ans	58	36	24	0

La diminution constatée en 2020 est représentative d'un changement de mode de calcul. En effet, le calcul porte désormais sur les stagiaires définitivement sortis au cours de l'année (depuis la date de leur 1^e entrée dans le centre).

La durée d'accompagnement augmente entre 2021 et 2022

File active	Nombre secteur PRE				Nombre secteur Qualifiant			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Nbre de personnes total de la file active sur l'année au 31 12	146	123	75	191	73	63	72	81
Nbre de personnes effectivement prises en charge et admises (DIPEC)	146	123	75	191	73	63	72	81
Nombre de personnes vues pour la 1 ^e fois***	83	161	102		11	32	33	
Nombre de personnes sorties dans l'année au 31 12	159	140	121	151	45	25	39	41
Nombre de personnes sur liste d'attente	0	0	0			0	72	

L'ACTIVITÉ

Source : Campus : Suivi stagiaire – dossier séjour – recherche programmée – stg TH présents au cours de la période 01/01/N au 21/12/N + Suivi séjour : sorties au cours de l'année N

** PRE = FLE+MDPP+PREO+DEP *** QUALIFIANT = EAA+SA+TAI+CB

LE PROCESSUS D'ADMISSION

Les données du service d'admission

Les candidats = nombre de notifications reçues des MDPH

Les demandes d'information en préaccueil = nombre de personnes venues

L'entrée dans le processus d'admission = formalisée par un premier RDV entraînant l'inscription dans la file active = préadmission

Les nouvelles admissions réalisées = signature contrat de séjour

Admissions au cours de l'année	Nombre Internat				Nombre Externat			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Les candidats	185	32	86	342	464	245	161	396
Les demandes d'information en préaccueil	49	51	55	127 27	249	120	91	210 58

L'entrée dans le processus d'admission	34	45	67	49	152	171	160	81
Les nouvelles admissions réalisées	16	23	9	75	180	170	126	124
Le nombre d'admissions dans le cadre d'un GOS	0		0	0			0	0

Nous avons effectué 186 préadmissions en 2022 : 67 PREO ; 32 DEP ; 36 MDPP ; 16 FLE ; 35 formations qualifiantes

L'origine de la demande d'admission

Les données relatives à l'origine de la demande d'orientation par « La personne elle-même ; La famille ou les aidants ; Le représentant légal ; La MDPH ; Le secteur social ; Le secteur sanitaire ; Le secteur associatif ; Le secteur médico-social ; Le SPE et Autres » ne sont toujours pas connues.

Les motifs de non-admission

Motifs de non admission, d'abandon	Nombre 2022	Nombre 2021	Nombre 2020	Nombre 2019	Nombre 2018
A trouvé un travail	0	0	11	0	10
Pas de suites données par la personne	114	73	93	67	299
Troubles jugés incompatibles avec la prise en charge offerte	8	1	2		
Non adéquation de l'orientation	19	11	10		
Non-conformité avec l'agrément	0	0	0		
Saturation service / manque place héberge	0	11	21	33	201
A trouvé un autre stage de formation	116*	38	37	67	104
La date d'entrée ne convient pas	6	2	14	12	36
Difficulté financière	0	0	0	0	7
Éloignement familial	0	0	0	0	3
Problème de santé	7	0	3	0	3
Refus de la MDPH	10	0	1	0	
Situation sanitaire liée au COVID-19	0	38	1		

Sources : Tableaux de bord service des admissions

*Nous notons 116 personnes en "A trouvé un autre stage de formation". En effet, la plupart des orientations reçues mentionnent pour les candidats, d'autres établissements délivrant le même type de prestation. De ce fait, le candidat selon ses attentes et besoins a le choix d'opter pour son admission dans l'établissement de son choix. Il peut arriver également que le candidat n'utilise pas son orientation MDPH et rentre en formation dans un centre de droit commun.

Partenariat dans l'accompagnement	Nombre 2022	Nombre 2021	Nombre 2020	Nombre 2019
Avec les professionnels de santé	150			
Avec Services hospitaliers	29			
Avec les établissements et services médico-sociaux	104	99	90	138*
Avec les centres de ressources, centres de références				
Avec l'ASE, la protection de l'enfance		2		
Avec un autre secteur social	14	14	20	58
Partenariat entreprises et administrations	0			2

LE PARTENARIAT DANS L'ACCOMPAGNEMENT

* Il y a eu 104 orientations dans des établissements et services médico-sociaux pour l'ensemble des dispositifs du préqualifiant (PREO, DEP, RAN-FLE)

LES TYPES D'ACTIVITES COLLECTIVES ORGANISEES DANS L'ANNEE

Sources : TdB Coordinateurs, Service social

Type d'activités collectives	Quantité				Nombre de participants			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Journée de l'été	1	1				130		
Projets collectifs	10	14	2	12			134	
Ateliers théâtre DEP	30	38	NT	NT			NT	
Culture du cœur (dont Allo l'artiste)			5				134	
Ateliers sociaux (budgets, droits et handicap)	75	60	21	42			220	
Ateliers confiance en soi	15	12	6	8			80	
Activités physiques et sportives		18 séances de 2h	3 séances : 2 créneaux par séances	9		8 à 10 pers par créneau	8 à 10 pers/ Créneaux soit 49	20
Sortie piscine		6		2			8	
Sophrologie / préparation mentale aux examens		6 groupes 42 séances		NT			20 / séances	10
Journées pédagogiques (Fête des secrétaires et culture générale.)		1		2		20	54 / 19	1
Repas « amélioré » sortie de promotion (respect mesures barrières au self)		5	3					
Repas fin d'année (2020 : au plateau)			1	1			> 100	> 200
Semaine développement durable			1				10	
Ateliers hébergement° dont soirée Karaoké (hors Covid)			6	38			65	87

NC* : non connu - NT : non transmis °

Le taux de fréquentation aux ateliers hébergement a été diminué en période de pandémie du fait de l'interdiction de certains ateliers.

LES PROJETS PERSONNALISÉS

Projets personnalisés	2022	2021	2020	2019
Nombre de projets personnalisés nouveaux dans l'année	198	177	107	176
Nombre de projets personnalisés réactualisés dans l'année (RAPP 2, RAPP 3 et prolongement de parcours)	214	212	180	219

Source : campus

212 projets réactualisés sur 242 stagiaires accompagnés.

LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Le nombre de fins d'accompagnement (fin de formation)

Par dispositif	Nombre 2022	Nombre 2021	Nombre 2020	Nombre 2019
FLE	20	11	9	10
DEP	23	16	32	20
PREO	76	81	42	71
RAN – MDPP	40	32	38	50
CTRIV	4	5	0	8
EAA	24	12	14	13
SA	6	8	13	14
TAI	11	0	12	6
TOTAL	204	165	160	192

Source : campus

Les motifs de sorties

Source : Campus (Etat : sortie de stage anticipée raisons)

Motifs de sorties	2022	2021	2020	2019	2018
Réorientation	3	2	8	2	6
A trouvé un emploi	2		2	2	2
Abandon pour raison incapacité d'apprentissage			0		
Abandon pour raison de santé	4	1	3	3	5
Abandon pour raison sociale / socio-économique (volontaire et/ou raison administrative)	13	8	0	10	14
Raison disciplinaire	1		0		
Décès	1	2	0		
Autre : à préciser Reprise d'études			2		
Départ volontaire			6		
TOTAL	28	13	21	17	27

Les raisons liées à l'aspect économique ou social (budget, logement, précarité) ou de santé (maladie non stabilisée) peuvent conduire à des interruptions de parcours et de prise en charge. Ces situations

renforcent la vulnérabilité des personnes accompagnées même si les professionnels essayent de mettre en place des relais à la sortie.

Le taux de réussite

Type de forma°	An-Nées	Nombre réussite	Taux réussite	Réussite partielle	Taux Réussite partielle	Nombre Refusé	Taux Refusé		
FLE	2022	15/16	94%			1/10	10%		
	2021	7/7	100%						
	2020	6/9	67%						
	2019	9/9	100%						
	2018	9/10	90%						
EAA	2022	20/21	95%	1/21	5%				
	2021	8/10	80%	2/10	20%				
	2020	13/14	100%						
	2019	11/12	91%	1/12	8%				
	2018	9/12	75%	3/12	25%				
SA	2022	4/4	100%						
	2021	6/6	100%						
	2020	11/13	100%						
	2019	13/13	100%						
	2018	5/9	56%	1/9	11%			3/9	33%
TAI	2022	5/9	56%	4/9	44%				
	2021	Non sortis							
	2020	10/12	50%	3/5	24%			1/5	20%
	2019	5/6	83%	1/6	17%				
	2018	Non sortis	Non sortis	Non sortis	Non sortis				
CTRIV	2022	3/3	100%						
	2021	2/4							
	2020	Non sortis	Non sortis						
	2019	5/7	71%					2/7	28%
	2018	Non sortis	Non sortis					Non sortis	Non sortis
Moy. gén.	2022	47/53	89%						
	2021	23/27	85%						
	2020	40/48	83%	3/5	24%			1/5	20%
	2019	43/47	91%	2/18	11%			2/7	28%
	2018	23/31	74%	4/21	19%			4/19	21%

Source : campus

FLE : 16 stagiaires inscrits à l'examen sur 18 accompagnés ; 2 n'ont pas été présentés à l'examen (1 décès + épouse du stg décédé) et un devait passer la session d'octobre mais n'a pu s'y rendre. il repasse la session en 2023 en candidat libre.

EAA : 20 stagiaires présentés à l'examen sur 21 accompagnés ; 1 stagiaire a réussi partiellement au titre.

SA : 4 stagiaires présentés à l'examen sur 4 accompagnés ; les 4 ont réussi au titre dont 1 stagiaire avec félicitations du jury.

CTCR : Sur 4 stagiaires composant la session ; 3 ont été présentés à l'examen et 3 l'ont obtenu (donc 100 %). 1 stagiaire n'a pu poursuivre sur le TP CTCR à ECF et a bénéficié d'une suite de parcours au centre avec travail de réorientation jusqu'à la fin de son contrat.

Les taux de réussite aux examens encore en progression cette année démontrent que les stagiaires bénéficient d'un accompagnement de qualité au sein de l'établissement. Une articulation plus efficace devrait également être menée pour l'accès à l'emploi et la sécurisation dans ce nouvel emploi. Le taux de placement à l'emploi.

Les données concernant les stagiaires sortis de formation en 2021 ayant répondu à notre dernière enquête réalisée à 3, 6 ou 9 mois après leur sortie donnent les résultats suivants :

Source : Campus / Rapport Fagerh		Stagiaires sortis	Stagiaires ayant répondu	Stagiaires insérés	Taux d'insertion
Secrétaire assistante	2021	8	6	6	100%
	2020	13	7	7	100%
	2019	14	10	7	70%
	2018	11	8	7	87%
	2017	11	8	8	100%
Employé (e) administratif (ve) et d'accueil	2021	11	8	7	87%
	2020	14	4	4	100%
	2019	13	9	6	67%
	2018	14	11	7	63%
	2017	25	11	11	100%
Technicien(ne) d'assistance en informatique	2021	Pas de session en 2021			
	2020				90%
	2019	12	5	4	80%
	2018	6	5	4	0
	2017	1	0	0	100%
Conducteur de Bus	2021	5			100%
	2020	NC	4	4	-
	2019	8	8	8	100%

- 100% des stagiaires SA et CB ayant répondu sont en emploi

Ce taux d'insertion est très satisfaisant pour les stagiaires et leurs accompagnants et vient récompenser toute l'énergie déployée pendant les parcours.

III.2 LE SAMSAH

III.2.1 LA MISSION DU SAMSAH

Le SAMSAH accompagne des personnes, nécessitant :

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de la vie ;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie en contribuant à la réalisation du projet de vie de la personne et de ses liens sociaux ou professionnels ;
- Des soins réguliers et coordonnés, un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert.

III.2.2 LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service couvre la période 2016-2020.

Les objectifs opérationnels du plan d'action sont suivis par le chef de service.

Certains objectifs ont été atteints ou sont en cours de finalisation. D'autres objectifs sont abandonnés ou réajustés au regard des priorités institutionnelles et des créations de services (Communication-Qualité).

Le projet de service n'existe plus depuis 2020.

Il est remplacé par le projet d'établissement du SAMSAH sur la prochaine période 2023-2027

III.2.3 LES NOUVEAUTES DE L'ANNEE

Les nouveautés de l'année se trouvent essentiellement au niveau du partenariat et dans le cadre des groupes de travail et commissions :

III.2.3.1 Partenariat

- Une rencontre a eu lieu avec la coordinatrice du CLSM de Valparisis en avril 2022 ;
- Une rencontre a eu lieu entre les professionnels des SAMSAH et SAVS au Centre Belle Alliance sur la thématique entretien motivationnel
- Une rencontre a eu lieu avec le club autogéré de rétablissement par l'emploi à Sarcelles ;
- Une rencontre a eu lieu à Belle Alliance avec les travailleurs sociaux de la MDPH ;
- Une rencontre a eu lieu avec un cadre d'Argenteuil pour échange de pratiques professionnelles;
- Une rencontre a eu lieu avec la directrice de la Clé de Fa foyer en Belgique ;
- Une rencontre a eu lieu avec l'équipe mobile d'Argenteuil ;
- Une rencontre a eu lieu avec la cheffe de service du SAMSAH de Mériel qui va ouvrir prochainement ;
- Une rencontre a eu lieu avec Mme Nion du CD en date du 4 octobre 2022 ;
- Une rencontre a eu lieu avec Mme Boisseau et la Directrice de la MDPH en juin 2022 ;
- Participation de la cheffe de service au colloque santé mentale et transition inclusive le 24 novembre 2022 ;
- Participation à divers webinaires : DAC, Communauté 360 ...
- Participation au séminaire FAGERH en octobre 2022 a eu lieu en visio ;
- Participation au séminaire ESPO ESRP en mai 2022 ;
- Participation à la journée « séminaire de travail sur le schéma départemental » en décembre 2022 ;
- Participation à la journée de réhabilitation psychosociale en octobre 2022 ;
- Une réunions cadres en Visio a eu lieu avec les SAMSAH SAVS ;
- Participation le 21 juin et le 8 décembre au Conseil des présidents de la cheffe de service ;
- Participation au premier Copil du CLSM d'Argenteuil Bezons.

III.2.3.2 Groupes de travail et commissions en interne

- Les groupes de travail qualité SAMSAH se sont poursuivis en 2022 afin de travailler le suivi du PACQ, les fiches processus, la procédure accueil-admission mais aussi pour préparer la venue des évaluateurs en mars 2023 en procédant à l'auto évaluation en s'appuyant sur le référentiel HAS ;
- Une articulation s'est faite entre le Groupe d'expression et le groupe de travail Activités-Ateliers ;
- Une réunion a eu lieu avec les psychologues pour travailler sur la grille d'autoévaluation des usagers ;
- Une réunion a eu lieu avec les professionnels de la vie quotidienne pour réajuster les fiches de mises en situation ;
- Le groupe de travail PASP a finalisé la fiche mission du PASP ;
- Un groupe de travail sur les pratiques professionnelles s'est réuni deux fois ;
- Les procédures D'urgence ont été mises à jour dans un groupe de travail animé par la coordinatrice ;
- Le groupe partenariat s'est réuni 3 fois.
- Le groupe famille s'est réuni 4 fois.
- Le groupe ateliers activités s'est réuni 3 fois.
- Deux professionnels du SAMSAH ont participé au groupe de travail journée de l'été ;
- Le groupe de travail potager s'est réuni 1 fois.

III.2.4 LA PRESENTATION DU SERVICE

III.2.4.1 Les horaires

DE L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU SERVICE

Du lundi au vendredi de 9h à 18h et un samedi tous les mois de 9h30 à 17h30.

DES ASTREINTES

Une astreinte technique et administrative est mise en place tous les jours de 18h à 8h du matin.

III.2.4.3 L'activité

DONNEES QUANTITATIVES DES FLUX

Les données quantitatives donnent lieu à une double présentation :

- Une, répondant au « Rapport d'activité des SAMSAH » demandé par la DD-95 de l'ARS IDF ;
- Une, demandée par le Conseil départemental du Val d'Oise

Cette double exigence nous permet de croiser nos données et de les vérifier.

Les Flux	2022	2021	2020	2019	Evol° N/N-1
Nombre de personnes total de la file active sur l'année au 31/12 (accompagnement + évaluation + n'étant pas entré en accompagnement)	86	82	95	104	+5%

Dont nombre de personnes vues pour la 1 ^{ère} fois	31	23	32 (dt 5 éval ^o)	44	+35%
Dont nombre de sorties au cours de l'année (Eval, Acp)	32	30	36	45	+1%
Nombre de personnes accompagnées au 31/12 (y compris en phase d'admission et en notification Eval)	58	52 (dt 1 éval ^o)	59	59	+12%
Nombre de personnes accompagnées au 31/12 ayant signé un DIPEC	55	45	55 (dt 1 DIPC)	43	+22%
Nombre d'entrée au cours de l'année (uniquement pour accompagnement)	29	10	30	29	+190 %
Nombre de personnes accompagnées dans l'année ayant signé un DIPEC	69	56	68 (dt 1 DIPC)	68	+23%
Nombre de personnes évaluées dans l'année	4	5	9	17	-20%
Dont nombre d'évaluations terminées dans l'année	3	5	8	13	-40%
Dont nombre transformées en accompagnement	1	2	4	7	-50%
Nombre de personnes effectivement prises en charge et admisses	23	13	25	20	+77%
Nombre de personnes sur liste d'attente au 31/12/22	7	9	12	21	-22%

Source : Médiatteam + tableaux de bord secrétariat - En réponse au tableau RA-ARS

Nous notons entre 2021 et 2022, une augmentation de l'activité globale :

- Une augmentation de certains indicateurs :
 - o des personnes accompagnées au 31/12/2022 :
 - o de la file active :
 - o des personnes accompagnées dans l'année ayant signé un DIPEC :
 - o des personnes accompagnées au 31/12/2021 ayant signé un DIPEC :
 - o du nombre d'entrées dans l'année:
 - o du nombre de personnes vues pour la première fois:
 - o des personnes prises en charge et admises
- Les chiffres restent stables concernant :
 - o le nombre de personnes évaluées dans l'année
 - o Le nombre de sorties dans l'année
 - o du nombre des personnes en attente au 31/12/2022

Les raisons en sont :

- Moins de non acceptation de la part de la personne en lien avec notre nouvelle procédure d'admission ;
- Une organisation modifiée concernant la gestion des entrées et des sorties avec une programmation par anticipation des premiers rendez-vous sur trois mois ;
- Des rendez-vous mieux lissés sur l'année et mieux organisés ;
- Une meilleure visibilité des entrées et des sorties.

Tableau de suivi CD-95	DONNEES QUANTITATIVES DES FLUX	nbre de personnes en cours de prise en charge au 31/12/2017	entrées en 2018	sorties en 2018	nbre de personnes en cours de PEC au 31/12/2018	entrées en 2019	sorties en 2019	nbre de personnes en cours de PEC au 31/12/2019	entrées en 2020	sorties en 2020	nbre de personnes en cours de PEC au 31/12/2020	entrées en 2021	sorties en 2021	nbre de personnes en cours de PEC au 31/12/2021	entrées en 2022	sorties en 2022	nbre de personnes en cours de PEC au 31/12/2022
Accompagnements	Entrées/Sorties avec DIPEC signés	49	20	21	48	20	25	43	25	13	55	10	23	45	24	14	55
	Usagers vus non admis/n'ayant pas eu un accompagnement	0	13	13		9	7		5	14							
	Usagers en cours d'admission	4			9			8			3						3
	Usagers en début d'accompagnement mais n'ayant pas encore signé de DIPEC							4	0						3		
	Usagers sortis et re-entrés dans l'année	0	1			0	0								2	2	
Evaluations	Usagers ayant été évalués	5	14	13		14	13		5	8					3	3	
	Usagers en cours d'évaluation				3			4			1				0	0	0
	Usagers vus mais ayant refusé l'évaluation					1			1	1					2	2	
TOTAL		58	52	47	60	44	45	59	36	36	59	10	23	45	34	21	58
File active (définition CNSA)			110			104			95			69			81		
Moyenne file active		92															

LES PROJETS PERSONNALISES

Source : Tableaux coordinatrice

Projets personnalisés	2022	2021	2020	2019	Evolution N/N-1
Nombre de projets personnalisés nouveaux dans l'année	16	24	11	12	-33%
Nombre de projets personnalisés réactualisés dans l'année	29	23	15	22	+26%

Tous les usagers du SAMSAH accompagnés ont un projet personnalisé révisé annuellement et selon les besoins (semestriellement). La période de 6 mois permet à certains usagers de travailler les axes au fur et à mesure selon leur rythme et leur capacité à se projeter.

Le nombre de nouveaux projets personnalisés a baissé par rapport à l'an dernier (- 33%) alors que le nombre réactualisé a augmenté (+26%).

LE NOMBRE D'ACTES PAR TYPE D'ETP

POUR LES PERSONNES ADMISES AYANT SIGNE UN DIPEC

Source : Mediateam – Agendas des professionnels

Type d'actes	An-nées	ETP socio-éducatif et AMP(5)	ETP paramédicaux (5)	ETP médicaux (0,4)	ETP psychologues (3)	Total
Entretiens téléphoniques s'apparentant à des entretiens en vis-à-vis		Non quantifiable				
Entretien au bureau	2022	110	151	27	176	464
	2021	108	90	32	126	356
	2020	66	95	21	57	239
	2019	114	106	20	78	318
	2018	115	92	22	78	307

VAD	2022	482	440	77	436	1435
	2021	548	580	75	433	1636
	2020	500	479	62	316	1357
	2019	601	550	104	448	1703
	2018	495	336	90	455	1376
Accompagnement à l'extérieur avec objectif d'autonomie (Transport et courses)	2022	125	4	0	0	129
	2021	180	0	0	0	180
	2020	185	15	0	0	200
	2019	71	0	0	0	71
	2018	85	0	0	0	85
Rdv partenaire avec la personne	2022	23	9	4	14	50
	2021	9	9	2	7	27
	2020	17	8	1	3	29
	2019	93	72	5	48	218
	2018	129	64	4	51	248
Rdv partenaire en lien avec la personne mais sans elle	2022	30	32	8	21	91
	2021	13	14	3	11	41
	2020	24	26	8	12	70
	2019	62	49	4	19	134
	2018	56	61	4	22	143
Réunions de synthèse	2022	131	133	5	132	401
	2021	NT	NT	NT	NT	96
	2020	61	61	16	45	183
	2019	53	134*	4	22	213
Evaluation (presta°)	2022	7	8	6	9	30
	2021	8	15	9	14	46
	2020	18	23	13	16	70
	2019	14	14	28	14	70
Total	2022	908	777	127	788	2600
	2021	866	708	121	591	2382
	2020	871	707	121	449	2148
	2019	1008	893	165	629	2727
	2018	880	553	120	606	2159
Rapport d'accompagnement pluridisciplinaire	2022	47				47
	2021	50				50
	2020					13
	2019					18
Total global	2022	955				
	2021	916				2432
	2020					2161
	2019					2745

* nous comptons 5 professionnels (CdS, AS, 3 IDE)

Le total général reste amputé des actes relatifs aux appels téléphoniques s'apparentant à un entretien d'accompagnement réalisé en vis-à-vis non identifiables à ce jour en 2022

Les entretiens au bureau ont augmenté de 30% entre 2021 et 2022 essentiellement pour les paramédicaux et les psychologues qui s'expliquent par un accompagnement vers le soin de plus en plus important et une augmentation du nombre de personnes non stabilisées.

Le nombre de VAD a légèrement baissé de 12 % en 2022 surtout pour les paramédicaux et les travailleurs sociaux.

Les prestations d'évaluation ont baissé de 35%.

Les accompagnements à l'extérieur (course...) ont baissé de 28%.

Le nombre de réunions partenaires avec ou sans l'utilisateur a augmenté, ce qui s'explique par un travail partenarial de plus en plus important autour du projet de la personne.

Le nombre d'actes a augmenté de 9% en 2022.

LES TYPES DE REUNION

Les équipes participent à de nombreuses réunions et groupes de travail : institutionnelles, qualité, d'équipe, de synthèse, d'admissibilité/admission, avec les partenaires avec et sans usagers.

Source : Tableaux Coordinatrice + (Médiatime * par type)

Les types de réunions	Leur fréquence	Qté 2022	Qté 2021	Qté 2020	Qté 2019	Evolution N/N-1
Réunion institutionnelle (CSPE, CODIR, PI, GT, INSTANCES, CDC)	2 fois par mois	28	30	30	33	-
Réunion d'équipe	Hebdomadaire	42	44	36	48	
Réunion d'admissibilité	2 fois par mois	22	13	18	21	
Réunion de synthèse	Trimestrielle	46	96	183	213	
Réunion partenariat avec ou sans usager*	2 fois par mois	172	71	39	114	
Groupes de travail / Commission par thème :						
- Famille-Aidants	Trimestrielle	4	0	0	5	
- Groupe d'expression		12	12	0	10	
- Écrits professionnels		0	0		0	
- Fiche mission PASP		2				
- GT pratiques professionnelles		2				
- GT accueil libre		3				
- GT ateliers/activités		3				
Réunion PASP	Trimestrielle	4	2	8	21	
Réunion qualité : suivi PAQ, suivi PE	Mensuelle	8	8	5	11	
Retour d'expériences		1*	0	2		
TOTAL		349	276	321	476	

Ressources : Les tableaux de suivi de la coordinatrice auxquels il faudra continuer de se référer.

*Le retex a été fait en partie par écrit par le service qualité et oralement avec les professionnels lors d'une réunion d'équipe.

Nous constatons cependant entre 2021 et 2022 :

- Une forte augmentation du nombre de réunion de partenariat qui s'explique par des situations de plus en plus complexes qui demande un travail partenarial important : +142%
- Une reprise du nombre de groupes de travail

LES TYPES D'ACTIVITES COLLECTIVES ORGANISEES DANS L'ANNEE

Source : Tableaux Référent activités

Type d'activités collectives	Quantité				Evolution N/N-1 En %	Nbre de participants				Evolution N/N-1 En %
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Atelier partage et convivialité	0	0	0	11	-	0	0	0	5	
Sortie Cinéma	3	2	2			7	5	5		
Sortie Château Ecoen			1					5		
Sortie au jardin de Giverny				1					5	
Sortie à Chantilly		1		1			6		6	
Atelier mise sous pli		0		3					2	
Sortie au théâtre/danse:spectacle	2	0	1	2		6		2	2	
Atelier/séances socio esthétiq.		0		4					7	
Concert Petit Palais			1					4		
Bowling			1					5		
Musée Archea (Visio)		1	1				5	3		
Loto		1	2	1			5	9	2	
Bateaux mouches				1					4	
Ferme d'Ecaencourt				2					7	
Cirque PHENIX				1					3	
Exposition sur le PEROU				1					3	
Atelier cuisine		0	3	11				10	2 à 3	
Atelier JPO + sa participation				4					3 à 5	
Karoké				1					5	
Jeux de société	2	5				4	9			
Escape Game avec restaurant		1					4			
Sherwood parc		1					4			
Pétanque		2					9			
Journal	0	2					5			
Potager	8	2				2	2			
Repas de fin d'année	1	1				10	10			
Parrot World zoo		1					4			
Attelage	0	1					6			
Equithérapie	29	21				7	6			
Sport détente	2	6				2	7			
Atelier budget	1					2				
Journée de l'été	1					9				
Marche à l'île de loisirs de Cergy	1					2				
Tir à l'arc	2					4				
Sorties diverses le samedi	8					18				
Croisière sur l'Oise	1					5				
Groupe Alliance	5					5				
Participation au PE	1					8				
TOTAL	67	48	12	43	+39%	91	87	43	54	+5%

Les activités collectives ont augmenté en 2022 (+39%) ce qui s'explique par le dynamisme des équipes à développer les activités collectives et la motivation des usagers à participer (hausse 5%).
L'ouverture 1 samedi par mois a permis de diversifier les activités et explique en partie cette augmentation, elle permet aussi de faire participer plus de personnes qui son activité la semaine.

LE PARTENARIAT DANS L'ACCOMPAGNEMENT

En 2022, 58 usagers accompagnés au 31/12/22.

Les années précédentes, sont comptabilisés les usagers accompagnés au cours de l'année.

Source : Tableaux de bord référents

Partenariat dans l'accompagnement	Nombre 2022	Nombre 2021	Nombre 2020	Nombre 2019	Evolu° N/N-1
Avec les professionnels de santé libéraux <i>Dont formalisés par une convention</i>	15 0	7 0	8 0	71 1	
Avec Services hospitaliers <i>Dont formalisés par une convention</i>	11 4	26 12	39 23	53 29	
Avec les établissements et services médico-sociaux (dont ESAT) <i>Dont formalisés par une convention</i>	14 0	7 0	9 0	20 1	
Avec les centres de ressources, centres de références, les équipes relais <i>Dont formalisés par une convention</i>	0 0	0 0	1 1	1 1	
Avec l'ASE, la protection de l'enfance <i>Dont formalisés par une convention</i>	3 0	3 0	3 0	4 0	
Avec un autre secteur social <i>Dont formalisés par une convention</i>	14 0	21 0	24 0	22 1	
Avec les associations de représentants des usagers					
Autre partenariat (mandataire) <i>Dont formalisés par une convention</i>	12 0	16 5	6 4	45 0	
TOTAL	69	73	92	216	-5%

Les partenariats dans l'accompagnement restent représentés à 36% par le secteur du soin.

La baisse de partenariat s'explique par le manque de partenaires, le délai rallongé de prise en charge par les partenaires, le manque de professionnels de santé, la désertification médicale et le refus d'accompagnement par les partenaires.

LES TEMPS DANS LES TRANSPORTS

Temps administratifs	En nombre de minutes				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Temps de transport moyen par VAD par professionnel	3.19	3,28	8	4	-3%

Temps de transport moyen par professionnel pour les rendez-vous hors VAD	2.8	2,28	3,32	4,30	+23%
Temps de transport moyen /jour /professionnel	23.15	25,52	19	23	-9%

Source : Médiatteam

Les données 2019 et 2018 ont été corrigées (division du temps par le nombre de visites et par professionnel).

Les temps de transport moyen restent stables entre 2021 et 2022.

LE TEMPS ADMINISTRATIF

Le temps administratif hebdomadaire réalisé par professionnel a doublé entre 2021 et 2022, qui s'explique par une demande de plus en plus importante de tracer, de trier, d'organiser, etc. Ce qui influe directement sur le travail purement cœur de métier et de ce fait sur le travail auprès de la personne.

Temps administratifs	En nb minutes 2022	En nb minutes 2021	En nb minutes 2020	En nb minutes 2019
Temps moyen hebdomadaire prévu par professionnel		Non connu	Non connu	Non connu
Temps moyen hebdomadaire réalisé par professionnel	81	40	109	143
Temps moyen hebdomadaire prévu par service		Non connu	Non connu	Non connu
Temps moyen hebdomadaire réalisé par service	1297	592	1746	2 288

III.2.5 LA PRESENTATION DU PUBLIC

III.2.5.1. Avant et lors de l'admission

LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'ADMISSION

Source : Tableaux secrétariat – Mediateam

Modes d'accompagnement	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1 en %	Nombre de personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1 en %
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Au domicile sans accompagnement	21	17	20	19	+23	6		6	5	
Au domicile avec accompagnement en libéral	10	7	4	4	+43	7		1		
Accompagnement social	5	4	6	3	+25	2		4	2	
Accompagnement médico-social	5	5	4	2		2		2	1	
Accompagnement secteur sanitaire	4	7	13	1	-43	1		5	1	
Accompagnement modulaire (pluri)	9	5	1		+80	4		1		
Education nationale	0		0			0		0		

Belgique	0		0			0		0		
Autres : Maison relais	1		7	5		1		2	2	
Non renseigné dans Mediateam	0		0	9		0		0	9	
Total	55	45	55	43	22%	23	10	21	20	130%

Sur les usagers ayant signé leur contrat de séjour : 38,1% étaient à domicile sans accompagnement ; 7,2% connaissaient un accompagnement en secteur sanitaire ; 9% connaissaient un accompagnement social ; 9% avaient un accompagnement médico-social.

Nous constatons une augmentation du nombre de personnes sans accompagnement à domicile ainsi qu'une baisse du nombre de personnes accompagnées par le secteur sanitaire.

Source : Tableaux secrétariat et chef de service

Admissions au cours de l'année	2022	2021	2020	2019	Evolution N/N-1
Les demandes d'admission pour accompagnement	24	22	21	29	+9%
Les demandes d'admission pour évaluation	5	1	1	2	+500%
L'entrée dans le processus d'admission <u>Accompagnement</u> (formalisée par un premier RDV entraînant l'inscription dans la file active)	30	18	26	30	+67%
L'entrée dans le processus d'admission <u>Evaluation</u> (formalisée par un premier RDV entraînant l'inscription dans la file active)	5	4	5	14	+25%
Les admissions réalisées (signature DIPEC)	24	13	25	19 +1DIPC ⁶	+85%
Le nombre d'admissions dans le cadre d'un GOS	0	0	0	0	

Les demandes d'admission pour accompagnement entre 2021 et 2022 restent stables et les demandes pour évaluation ont augmenté.

Aucune admission au sein du SAMSAH suite à un GOS.

En revanche nous notons un nombre de signature de DIPEC en augmentation en 2022 (85%) ce qui s'explique par :

- Une augmentation des entrées (67%).

Concernant l'évaluation, nous notons que nous en avons reçues plus en 2022.

L'ORIGINE DE LA DEMANDE D'ADMISSION

Sources : Mediateam

Origine de la demande d'admission	Pour les pers ayant signé un contrat					Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	2018	
La personne elle même	0					
La famille ou les aidants	1	1	3	2	1	
Le représentant légal	0	3	1	1	2	
La MDPH	8	6	9	9	3	+33%
Le secteur social	1		6	3	2	
Le secteur sanitaire	2	1	0	2	2	

⁶ DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

Le secteur associatif			0	2		
Le secteur médico-social	10	2	2	1	10	
Autres : mission locale	1		0			
Total	23	13	21	20	20	+77%

Le nombre de personnes accompagnées admises (23) en 2022 a augmenté de +77% entre 2021 et 2022.

35 % des demandes d'admission ont pour origine la MDPH (90% des usagers ne se savent pas ou ne s'en souviennent pas). Nous constatons une augmentation du nombre de demandes faite par le médico social soit +77 % en 2022 (-38% en 2021).

LES MOTIFS DE NON-ADMISSION

Source : Tableaux secrétariat

Motifs de non admission, d'abandon	Quantité				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Refus exprimé par la personne	7	1	2 Eval	2 Acp 2 Eval	
Pas de suites données par la personne	11	5*	6	2	
Troubles jugés incompatibles avec la prise en charge offerte				1	
État de santé	1			0	
Non adéquation de l'orientation	1			2	
Non-conformité avec l'agrément (déménagement)	1			0	
Saturation du service		9	12	14	
Autre : Réorientation,	3	2		0	
Total	24	17	20	23	+41%

75% des demandes de non admission sont en lien avec un refus exprimé par la personne ou par l'absence de suites données par la personne.

III.2.5.2 Les caractéristiques du public accompagné

Les tableaux suivants concernent les personnes admises en accompagnement en 2022 ayant signé un DIPEC⁷ au cours de l'année. (Cf. Rapport d'activité SAMSAH ARS)

Les données s'entendent pour les 55 personnes au 31 décembre 2022.

L'ÂGE

Source : Mediateam

Tranche d'âge	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre de personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Moins de 20 ans	2	1	0	1		1	1	1	1	

⁷ DIPEC : document individuel de prise en charge = contrat de séjour.

21 à 30	11	14	18	12		2	3	7	6	
31 à 40	9	10	9	6		4	3	3	5	
41 à 50	13	8	11	12	+62%	7	3	3	6	
51 à 60	19	12	16	11	+58%	9	3	8	2	
61 et plus	1	0	1	1					0	
Total	55	45	55	43		23	13	21	20	

La tranche d'âge des personnes admises est conforme à la population globalement accueillie.

24% des personnes admises ont moins de 30 ans contre 31% en 2021

36,3% des personnes admises ont plus de 51 ans contre 26.6% en 2021

Le SAMSAH accompagne en 2022 1 personne de plus de 61 ans

LE SEXE

Source : Mediateam

Sexe	Des personnes accompagnées (Total)				Evolution N/N-1	Des personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Homme	32		28	23		12		10	13	
Femme	23		27	20		11		11	7	
Total	55		55	43		23		21	20	

En 2022 : Il y a plus d'hommes que de femmes dans les personnes accompagnées admises. Nous avons 58% d'hommes et 42% de femmes sur l'ensemble des personnes accompagnées au 31 décembre 2022.

La situation familiale

Source : Tableaux secrétariat

Situation familiale	An nées	Sans enfant à charge		Sans enfant à charge admis		Avec enfant à charge au domicile		Avec enfant à charge au domicile admis		Avec mineur hors domicile		Avec mineur hors domicile admis	
		Qt	Ev	Qt	Ev	Qt	Ev	Qt	Ev	Qt	Ev	Qt	Ev
Vivant seul	2022	25	64%	12		4		2		7		4	
	2021	16	43,2	8		1		0		4		0	
	2020	19	%	12		4	100	0		5	56%	3	
	2019	19	47,5	16		2	50%	2	50%	2	50%		
	2018	24	54%	11		3		1		1			
Vivant en couple	2022	2	5%	1		2		2		1		0	
	2021	5	13,5	0		1		0		1			
	2020	3		0		0		2	100	2	22%		
	2019	4		4		0		2	50%	0		0	
	2018	2		0		1		3		1		1	
Vivant en co-location	2022	0		0						1		0	
	2021	2	5,4	1		0		0		1		0	
	2020									1	11%		
	2019									1	25%		
	2018									0			

Vivant chez autrui	2022	12	31%	3		0		0		1		0
	2021	14	38%	4		1		0		0		0
	2020	18	45%							1	11%	
	2019	12	34%	0		2	50%			1	25%	
	2018	0		4		0				0		
TOTAL	2022	39		16		6		4		10		4
	2021	37		13		3		0		6		0
	2020	40		12		4		2		9		3
	2019	35		20		4		4		4		0
	2018	26		15		4		4		2		1

Source : Tableaux secrétariat

En ce qui concerne les personnes sans enfant à charge, nous constatons :

- Que 64% vivent seules et 31% chez autrui ;
- Une augmentation du pourcentage des personnes vivant seules (de 43,2% à 64).

LA SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT

Pas d'évolution majeure globale entre 2021 et 2022 :

- Une situation stable du pourcentage des locataires : 42% des personnes accompagnées (44% en 2021) ;
- Le pourcentage des hébergés est de 33% en 2022 (35% en 2021).

Source : Mediateam

Lieu de vie	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre de personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Propriétaire	3	3	2	4		0	2	1	2	
Locataire	23	20	27	20	+15%	12	4	12	3	
Hébergé	18	16	17	15	+11%	5	4	4	5	
En famille d'accueil	0			0		0				
Hôtel – Hôtel social	3	2	2	1		0	1			
Foyer jeune travailleurs	1	1		0		1	1			
Maison-relais	2	2	3	3		1	1	1		
Résidence accueil	0	1		0		0				
Résidence sociale	5		1	0		4		1	4	
Résidence autonomie	0					0				
Autre : SDF	0		2	0		0		2		
Non renseigné	0					0			6	
Total	55	45	55	43	+12%	23	13	21	20	+77%

LA SITUATION RELATIVE À L'EMPLOI

Il est à noter que 67% sont sans activité. Le public accueilli explique le fait que ce pourcentage soit élevé.

Source : Mediateam

Situation	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre de personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
	En formation initiale	1	1	0		1	1	1	0	
Sans activité professionnelle	37	33	40	36		18	33	12		
En recherche d'emploi (MO)	3		0	0		3		0		
En recherche d'emploi (MP)	3		2	0		0		2		
En activité professionnelle (MO)	3	3	2	1		0	3	2		
En activité professionnelle (MP)	4	4	4	3		1	4	1		
Autres	0	4	7	2			4	4		
Total	55	45	55	43	+12%	23	45	21	20	

LES MESURES DE PROTECTION

Mesures de protection	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre de personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Sans mesure	33	28	35	23		13	6	17	13	
Curatelle simple	4	2	1			2	2			
Curatelle aménagée										
Curatelle renforcée	14	13	14	13		7	3	4	5	
Tutelle	4	2	2	4		1	2		2	
MASP										
Autres : en cours			3	3						
Total	55	45	55	43	+12%	23	13	21	20	+77%

Source : Mediateam

60% des personnes n'ont pas de mesure de protection.

40% des personnes accompagnées sont sous mesure de protection. Il n'y a pas de baisse notable entre 2021 et 2022. La répartition entre les mesures de curatelle et de tutelle montre une nette prédominance pour les curatelles renforcées.

LES TYPES DE DEFICIENCES

Source : Mediateam

Types de déficiences	Nombre total personnes accompagnées				Evol. N/N-1	Nombre personnes accompagnées admises				Evol. N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Déficiences principales	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
Déficiences intellectuelles	4					2				
TSA										
Troubles psychiques	47	38	45	37		21	13	14	16	
Troubles du langage et des apprentissages										
Déficiences visuelles										
Déficiences motrices		1	1	1				1	1	
Déficiences auditives										
Déficiences plurielles				0						
Cérébro-lésés										
Troubles du comportement et de la communication										
Autres (neurologique, mentale, respiratoire, trouble de l'humeur, trouble de la personnalité, troubles des fonctions supérieures, douleurs, fatigabilité)	4	6 (4 neur olog ique 2 men tale)	9 (5 neur olog ique et 4 men tale)	5 (4 menta le 1 neuro logiqu e)				6	3	
Autres : neurologique, mental, respiratoire, troubles de l'humeur, de la personnalité, trouble des fonctions supérieures, douleurs, fatigabilité.				26	23					
Total	55	45	55	43	-18%	23	13	21	20	-38%

15% des personnes accompagnées n'ont pas la déficience psychique comme déficience principale.

Types de déficiences	Nombre total personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre personnes accompagnées admises			
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019
Déficiences associées									
Déficiences intellectuelles	10	7	12	12		3	1	4	4
TSA	3	2	1			1	1	1	
Troubles psychiques		4	8	3				3	1
Troubles du langage et des apprentissages	7	4	4	4		4	1	3	2
Déficiences visuelles	2	2	1	1		0	1	0	
Déficiences motrices	11	12	14	8		2	2	8	6
Déficiences auditives	2	1	2	0		1		3	
Déficiences plurielles	13	10	11	1		8	2	5	
Cérébro-lésés	2	2	2					2	
Troubles du comportement et de la communication	7	4	10	10		4		2	3
Autres (neurologique, mentale, respiratoire, trouble de l'humeur, trouble de la personnalité, troubles des fonctions supérieures, douleurs, fatigabilité)	17	12	19	23		14	6	7	
Autres : neurologique, mental, respiratoire, troubles de l'humeur, de la personnalité, trouble des fonctions supérieures, douleurs, fatigabilité.				26	23				
Total	74	59	84	62			14	38	16

82% des usagers accompagnés ont un handicap psychique principal. Le pourcentage était le même en 2020 et correspond à la population ciblée par le dispositif.

Certains usagers sont orientés vers le SAMSAH pour des troubles psychiatriques associés à d'autres troubles principaux. Il est à noter que les déficiences associées ont baissés mais cela s'explique par le fait que le nombre de personnes accompagnées a diminué.

LA DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT

Source : Mediateam

Durée d'accompagnement	Nombre total de personnes accompagnées				Evolution N/N-1	Nombre personnes accompagnées admises				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019		2022	2021	2020	2019	
< à un an	23	14	24	15		23	12	21	20	
de 1 à 2 ans	8	14	16	14			1			
de 3 à 5 ans	22	16	13	12						
de 6 à 9 ans	2	1	2	1						
>= à 10 ans		0	0	1						
Total	55	45	55	43	-18%	23	13			

Les usagers admis ayant signé leur contrat sont forcément suivis depuis moins d'un an. Nous constatons en 2022, une augmentation des durées > à 3 ans du fait du renouvellement de dossier. Les accompagnements se complexifient ce qui explique une durée plus longue de prise en charge.

LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Le nombre de fins d'accompagnement

Source : Tableau secrétariat

Par motif	Quantité				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Projet abouti objectifs atteints	7	9	14	11	
A la demande de la personne	6	5	8	2	
A la demande du SAMSAH	3	7	6	6	
Raisons majeures :	2	1	2	5	
Déménagement = DEM	1DEC	DEM	1 DEM	3 DEC	
Décès = DEC	1DEM		1 DEC	2 DEM	
État de santé	1	1		1	
Réorientation	1	2	2	0	
Autre	1	1		0	
TOTAL	21	26	32	25	19%

Le nombre de fin d'accompagnement a baissé de 19% :

- 1 réorientation
- 14% de sorties à la demande du SAMSAH contre 29% de demande de la part de la personne
- 33% de projets aboutis

LA PRESTATION D'ÉVALUATION DES USAGERS

Sources : Mediateam

	Quantité				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Notifications prestation d'évaluation reçues	6	5	0	2	
Nombre de personnes évaluées dans l'années	3	5	8	17	
Nombre de personnes entrées en évaluation	4	4	5	14	
Évaluations terminées (nb de personnes sorties)	3	5	8	13	
<i>Dont aboutissant à un accompagnement SAMSAH</i>	1	2	4	7	
Nombre d'évaluation en cours au 31-12	0	0	1	4	
Refus d'évaluation	1	0	2	2	
Interruption de l'évaluation	1	0	1	1	

En 2022 : nous faisons le constat suivant :

- Une baisse des personnes entrées pour la prestation d'évaluation ;
- 1 évaluation sur 3 ont abouti à un accompagnement au SAMSAH Belle Alliance ;
- La liste d'attente ne contient que 2 notifications d'évaluation pour 2023.
- Les prestations d'évaluation ne sont toujours pas comptabilisées dans le rapport d'activité demandé par l'ARS alors qu'elles mobilisent l'équipe pluridisciplinaire.

IV. LA DEMARCHE QUALITE ET LA GESTION DES RISQUES

La démarche qualité a été structurée par la création en avril 2018 d'un service, doté de moyens humains et techniques.

Le service qualité et gestion des risques, bien repéré désormais par les professionnels poursuit la mise en place de la démarche qualité et la promotion auprès des professionnels – des anciens comme des nouveaux – de la culture institutionnelle basée notamment sur la culture positive de l'erreur et le partage des données et des pratiques. Mais « sans perdre courage », le SQGR doit de nombreuses fois « sur le métier remettre son ouvrage » car le réflexe - comme par exemple - de passer par le service qualité pour le référencement des documents n'est pas encore acquis. La traçabilité dans la base commune en sera son aboutissement.

L'activité en 2021 a été perturbée comme en 2020 par la pandémie de la COVID-19. Le service a dû répondre à la crise sanitaire en poursuivant les cellules de veille, les procédures dédiées et le suivi en collaboration avec l'ARS, le CD95 et la médecine du travail.

Certains dossiers prévus en 2021 ont été reportés sur 2022, notamment la procédure de conduite à tenir en cas d'alarme la nuit (hébergement) et la finalisation du DUERP.

IV.1 LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Garantir la qualité de l'accompagnement, c'est pour nous – entre autres - passer par :

- La mise en place d'actions correctives suite au dépôt de réclamations ;
- La mise à jour des outils de la Loi 2002-2 ;
- Le respect du nombre de réunions CVS et la mise en place effective des actions décidées ;
- La mise à jour des procédures obligatoires mises en œuvre ;
- Le nombre de réunions dédiées aux Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles ;
- La démarche éthique et de bientraitance.

IV.1.1 Le droit des usagers

IV.1.1.1 LES FICHES DE RECLAMATION DES USAGERS (FRU)

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Réalisées			
		2022	2021	2020	2019
Taux d'actions correctives si action justifiée	100% des réclamations ont obtenu une action corrective	95%	97%	100%	96 %

En 2022 :

- 20 FRU ont été déposées par les stagiaires de l'ESRP (31 en 2021, 20 en 2020, 27 en 2019, 19 en 2018).
- 1 FRU a été déposée par une personne accompagnée par le SAMSAH (deuxième fois depuis 2018)

1 réclamation ne nécessitait pas la mise en place d'action corrective.

Le taux d'actions correctives mises en place est de 95%.

Une seule réclamation n'a pu bénéficier d'une réponse corrective car le devis pour une mise en œuvre d'une climatisation en salle Lumière de juin 2022 est en attente.

DOMAINE DE RECLAMATION	NBRE DE RECLAMATION
Droits et devoirs	6
Accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques	5
Comportements violents et manquements graves (de la part de l'utilisateur)	5
Incidents liés à des dysfonctionnements des prestations supports	3
Situations de maltraitance (subies par l'utilisateur)	1
Total général	20

25 % (soit 5 réclamations sur 20) des réclamations concernaient les incidents liés à des défaillances d'équipement techniques. Dans ce domaine, les plaintes ont porté principalement sur des problèmes de chauffage.

30 % (soit 6 réclamations sur 20) concernaient les droits et devoirs, principalement relatifs à des faits de dégradation sur des véhicules aux aires de stationnement et 1 réclamation sur le défaut d'information du passage d'un prestataire.

Les incidents liés à des dysfonctionnements des prestations supports représentent 15 % des réclamations (soit 3 réclamations sur 20). Les plaintes concernaient des bruits liés aux travaux, défaut de mise à jour sur le Pack Office et présence de nuisible au verger.

Les comportements violents et manquements graves (de la part de l'utilisateur) et les situations de maltraitance subies par l'utilisateur (de la part d'un autre usager) représentent chacun 30% et 5% des domaines de réclamations. Soit 35% au total. Les actions correctives ont été efficaces et ont permis d'éviter la récurrence.

IV.1.1.2. L'ACTUALISATION DES OUTILS DE LA LOI 2002-2 (ESRP ET SAMSAH)

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Mode de calcul	Réalisé en 2022	Réalisé en 2021	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019
La conformité des outils à la Loi 2002 - 2 à destination des usagers	100%	Nombre de documents mis à jour / Nombre de documents à mettre à jour	25%	29%	28%	0%

En 2022, 6 documents relatifs à la Loi 2002-2 devaient donner lieu à une mise à jour annuelle.

Aucun document n'a été révisé.

En 2022, les projets d'établissement de l'ESRP et du SAMSAH ont été redéfinis pour 5 années : de 2023 à 2027, soit 50%.

ESRP	Délai de mise à jour	Date actualisation	Date mise en application
DIPEC / Contrat de séjour	1 fois par an	18/01/2018	18/01/2018
Avenant contrat de séjour ESRP en période COVID		15/12/2020	15/12/2020
Projet individualisé (PAP)	1 fois par an	Février 2018	Février 2018
PE ESRP 2023-2027	1 fois tous les 5 ans	25/11/2022	25/10/2018
Livret d'accueil	1 fois par an	18/12/2020	18/12/2020
Règlement fonctionnement	1 fois tous les 5 ans	4/02/2015	4/02/2015

SAMSAH	Délai de mise à jour	Date actualisation	Date mise en application
DIPEC / Contrat de séjour	1 fois par an	10 /07/2018	10 /07/2018
Projet individualisé (PAP)	1 fois par an	10-2018	10-2018
PE SAMSAH 2023-2027	1 fois tous les 5 ans	25/11/2023	25/10/2018
Livret d'accueil	1 fois par an	07-2018	07-2018
Règlement fonctionnement	1 fois tous les 5 ans	07-2018	07-2018

IV.1.1.3 LE MODE DE PARTICIPATION DES USAGERS

L'établissement encourage l'expression des usagers à travers plusieurs modes de participations :

- Le « CVS » ;
- Le « Groupe d'expression » ;
- Des « Groupes de parole » ;
- Des « Enquêtes de satisfaction ».

Le CVS a l'ESRP

Lors de la signature du CPOM, Belle Alliance s'est engagé dans le volet de « La prise en charge » à organiser 3 réunions CVS dans l'année. En 2021, 4 réunions plénières

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Nombre de réunions plénières réalisées en			
		2022	2021	2020	2019
Nombre de réunions du CVS ou de groupe d'expression dans l'année	3 réunions (plénières) par an	3	4	2	3

D'autres réunions sont organisées afin de préparer les réunions plénières :

Mode de participation	Nombre de réunions préparatoires				Nombre de réunions simples			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
CVS de l'ESRP	3	4	2	3	10	6	5	11

Réunions simples	Réunions préparatoires	Réunions plénières
04/01/2022 ; 01/02/2022 ; 01/03/2022 ; 05/04/2022 ; 03/05/2022 ; 05/07/2022 30/08/2022 ; 04/10/2022 ; 08/11/2022 ; 06/12/2022	15/03/2022 ; 09/06/2022 ; 20/09/2022	22/03/2022 ; 21/06/2022 ; 27/09/2022

Comme depuis 2 ans, le président du CVS en 2022 a exprimé sa satisfaction notamment en matière d'organisation. Il a tenu à faire une passation en bonne et due forme au nouveau président.

Les représentants des stagiaires ont participé comme membres votants à 2 CA en 2021.

Les groupes de paroles a l'ESRP

Mode de participation	Nombre de réunions gestion de conflits animées par un psychologue				Nombre d'ateliers d'expression et d'échange animés par un psychologue			
	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Groupes de paroles	0	NT	0	2	0	NT	0	5

Les temps de régulation pédagogique hebdomadaires a l'ESRP

Mode de participation	Nombre de réunions régulation animées par un formateur			
	2022	2021	2020	2019
Régulation Préqualifiant	44 DEP 8 CB 85 MDPP 88 FLE	39 DEP	1 en FLE	
Régulation Qualifiant	196 en EAA, SA et TAI (SA : 75 ; EAA : 84 ; TAI : 37)	200 en EAA, SA et TAI (SA : 68 ; EAA : 96 ; TAI : 36)	182 en EAA, SA et TAI (SA : 106 ; EAA : 67 ; TAI : 9)	107 en EAA, SA et TAI (SA : 78 ; EAA : 19 ; TAI : 10)

Pour le DEP, la synthèse se fait en présence de l'éducatrice, du chargé d'insertion et de l'intégralité du groupe (hors stage). Chaque stagiaire rédige une synthèse de sa semaine. Nous constatons une légère augmentation des temps de régulation : + 13%

Pour la RAN/MDPP, la progression est très importante de 2018 à 2022 avec 254% soit 61 réunions de plus en 5 ans.

En ce qui concerne le pôle qualifiant : nous notons une stabilisation des bilans hebdomadaires : environ 200 réunions par an.

Les groupes d'expressions au SAMSAH

Mode de participation	Nombre de réunions			
	2022	2021	2020	2019
Groupe d'expression (GE)	2	2	1	2
Nombre de participants / sur nombre de conviés	12/52	5 / 52	7 / 10	3 / 6
Nombre de commissions GE des 2 professionnels	14	12	6	10
Fonction des animatrices	CESF-ES AMP	CESF AMP	CESF AMP	CESF Psychologue

Au cours de l'année 2022, il y a eu :

- Deux groupes d'expression : un le 12/04/22 avec 6 usagers présents sur 45 invités et un le 11/10/22, en présence de la Directrice et de la responsable qualité et gestion des risques (présentation de l'évaluation du SAMSAH) de 6 usagers présents sur 52 invités,
- 7 commissions groupe d'expression :
 - o 4 afin d'organiser les séances (ordre du jour, passation entre collègues) et de rédiger les comptes rendus
 - o 3 afin de dépouiller les questionnaires de satisfaction, de rédiger le rapport et de faire le lien avec le service qualité
- La passation du questionnaire de satisfaction auprès des usagers accompagnés ou non par un professionnel.

Les usagers sont venus soit avec le transporteur adapté (3), soit par eux-mêmes (4) soit avec les professionnels du SAMSAH (2).

En octobre 2022, il a été proposé aux usagers de rédiger eux-mêmes le compte-rendu. L'un d'entre eux a été volontaire.

Les usagers présents ne représentent que sur 20% la capacité d'accueil de 60 personnes.

Les comptes rendus, rédigés par les animatrices sont transmis à la Directrice de Belle Alliance, à la responsable de service, à la responsable qualité et à l'équipe pluridisciplinaire.

Ils sont également présentés lors des CTE et des Conseils d'Administration.

Cela permet aux professionnels de bénéficier du retour fait par les usagers.

En ce qui concerne le questionnaire de satisfaction, les résultats ont été communiqués aux usagers lors du groupe d'expression d'octobre. Le rapport d'enquête a également été réalisé comme en 2022 avec l'aide du service qualité.

Les difficultés rencontrées sont sensiblement identiques d'une année à l'autre.

Les raisons du faible taux de participation sont plurifactorielles :

- Leur emploi du temps (rendez-vous médicaux ou autre)
- Les hospitalisations
- Leur souhait de ne pas perdre une journée de travail
- La crainte du collectif les empêchant de tenir leurs engagements (désistements de dernières minutes souvent la veille « excusé » et le jour même « non excusé »)
- L'incapacité à sortir de chez eux

Nous constatons cependant que la fréquentation annuelle du repas institutionnel mobilise presque le double de personnes accompagnées.

Nous pouvons penser que la gratuité du repas motive les personnes et qu'il serait peut-être pertinent de proposer un repas gratuit à la fin des réunions du groupe d'expression.

IV.1.1.4 LES ENQUETES DE SATISFACTION

A l'ESRP

Nombre de promotions				Nombre de stagiaires sortis (C)				Nombre de stagiaires sollicités (B)			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
19	14	13	13	204	165	160	142	204	148	106	127

Nombre de stagiaires ayant répondu (A)				Taux de réponse en % (A/C)			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
149	118	70	127	73	76	44	89

L'administration de l'enquête de satisfaction de sortie du stagiaire via le logiciel Web BlueKanGo se poursuit. Il est toujours supervisé par le service qualité qui fait tiers dans la relation formateurs/usagers.

Durant l'année 2022, le service qualité et gestion des risques a supervisé **19 sessions d'enquêtes de satisfaction de sortie de stagiaires. Soit 36% de plus qu'en 2021.**

Le taux de réponse est de **73%** soit sensiblement **identique à 2021.**

Le rapport d'enquête de satisfaction 2022 n'a pas été réalisé faute de professionnel maîtrisant Bluekango

Au SAMSAH

Nombre personnes sollicitées (B)				Nombre de personnes ayant répondu (A)				Taux de réponse en % (A/B)			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
	52	51	43		31	34	34		60	67	79

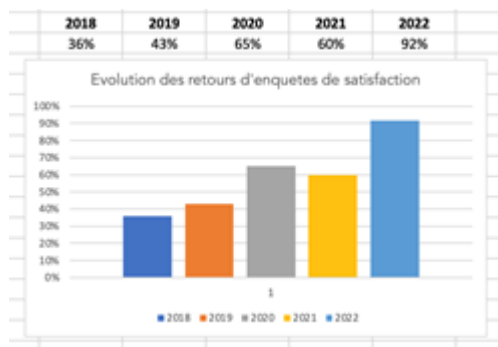
La passation du questionnaire général de satisfaction amélioré en 2022, auprès des usagers par leur référent, a pu être réalisée de juillet à septembre 2022. Elle a eu lieu au domicile des usagers ayant signé un contrat et accompagnés depuis au moins 6 mois.

La passation du questionnaire s'est faite sur papier en présence ou non des professionnels selon le choix de l'utilisateur. L'enquête reste anonyme. Seules les informations relatives au sexe, à l'âge et à la date de début d'accompagnement sont renseignées. Malgré le risque d'influence induite, cette aide au remplissage garantit la compréhension des questions. Ainsi, 50 % des usagers ont répondu par eux-mêmes : sensiblement identique à celui de 2021 (53%).

La saisie des enquêtes est réalisée, sur le logiciel BlueKanGo, par les professionnelles référentes du groupe d'expression qui en font l'analyse. Cf. Résultat enquête satisfaction 2022 disponible sur l'intranet Belle Alliance. Les résultats seront communiqués aux usagers lors du groupe d'expression de 2023.

Le nombre de personnes sollicitées a diminué **38 questionnaires distribués** par les professionnels aux personnes accompagnées contre 51 et 52 les années précédentes.

En revanche le nombre de retour est supérieur à celui de l'an passé : 35 contre 31 en 2021 soit un **taux de retour de 91,43 %** contre 60% en 2021 (65 % en 2020, 43 % en 2019, 36 % en 2018)



Ce taux est variable car il dépend de la disponibilité des usagers (hospitalisations, vacances...), de l'organisation du service et de la mobilisation des professionnels.

Un autre questionnaire de satisfaction sur l'admission a été réalisé en 2022 afin de mesurer l'incidence du changement du processus d'admission désormais scindé en admission courte et admission longue. **16** personnes accompagnées ont répondu à ce questionnaire. La saisie sur BlueKanGo n'a malheureusement pas pu se faire car l'exemplaire d'enquête distribué aux personnes ne correspondait pas à la version de la blueapp sur l'intranet.

IV.1.1.5 LES PROCÉDURES OBLIGATOIRES

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Réalisé en 2022	Réalisé en 2021	Réalisées en 2020	Réalisées en 2019	Réalisées en 2018
Nombre de procédures obligatoires relatives aux droits des usagers mise en place	Nombre officiel de procédure obligatoire	15	6	4	1	1

Les procédures obligatoires concernent :

- La promotion de la bientraitance et le traitement des situations de la maltraitance ;
- La déclaration obligatoire aux autorités des dysfonctionnements graves ;
- La gestion de crise (Plan bleu, PCA) ;
- La gestion des risques infectieux et des épidémies (légionellose, grippe ...).

Cette année, les **procédures** mises à jour ou créées sont les suivantes :

- Formulaire de transmission de l'information aux autorités administratives **(1)**
- Procédure de gestion de la pandémie et ses supports de formation sensibilisation **(5)**
- La conduite de l'évaluation HAS au SAMSAH : information et consentement de l'utilisateur **(3)**
- La gestion des situations de danger au SAMSAH et des signalements **(5)**
- Fiche action des professionnels lors de la gestion interne des vagues de chaleur **(1)**

IV.1.2 Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Réalisé en 2022	Réalisé en 2021	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019
Nombre de réunions dédiées aux RBPP	Seuil constant à maintenir	0	0	0	0
Ou événements intégrant leurs connaissance et analyse	Seuil constant à maintenir	4	3	1	3

Comme précisé par le passé, nous n’organisons plus de réunions dédiées spécifiquement à l’étude de RBPP depuis 2019. Faute de temps et de sens. Mais c’est à l’occasion des réunions de groupes de travail, et des séminaires organisés en intra que les RBPP sont étudiées ou abordées au regard du thème traité : cela donne du sens et permet l’appropriation par les professionnels.

A l’occasion de :

- L’accompagnement des professionnels à la révision des projets d’établissement nous avons étudié la RBPP « Elaboration, rédaction et animation du projet d’établissement ou de service »
- L’analyse des productions des groupes de travail du séminaire Bientraitance pour synthèse : « La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre » et « Mission du responsable d’établissement et rôle de l’encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance »
- L’accompagnement des professionnels sur le circuit des médicaments : le guide « le risque médicamenteux au domicile ».

Par ailleurs, un séminaire sur le nouveau décret ESRP-ESPO a permis d’aborder avec les groupes de travail le décret en question.

Groupes d’analyse des pratiques

En 2022, les coordinateurs et le MPS de l’ESRP et du SAMSAH ont bénéficié de 6 séances de 2 heures, pour chacun des établissements, d’analyse des pratiques professionnelles, animées par un consultant psychosociologue.

Le service qualité a réalisé une enquête de satisfaction auprès des professionnels ayant suivi ces groupes d’analyse des pratiques (GAPP).

9 professionnels sur les 16 ayant bénéficié ont répondu à l’enquête en décembre 2022, soit un peu plus de 56 %. Il s’agissait de mesurer l’intérêt de cette pratique et le besoin et la nécessité de la poursuivre. Le comité de pilotage des GAPP s’est appuyé entre autres sur les résultats de cette enquête afin de prendre la décision de poursuite de l’expérience.

IV.1.3 L’éthique / La Bientraitance

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Réalisé en 2022	Réalisé en 2021	Réalisé en 2020	Réalisé en 2019
Nombre de réunions du CSPE dédiées à la démarche éthique	2 réunions par an	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Ou événements intégrant leurs connaissance et analyse	2 réunions par an	1	1		

La question éthique a été traitée lors du séminaire « Bientraitance » qui a été réalisé en novembre 2021. L’analyse et le rapport ont été réalisés par le SQGR en 2022

Le comité éthique sera inscrit au prochain PE 2023-2027 comme première fiche action

IV.1.3 Groupes de travail qualité SAMSAH et son évaluation

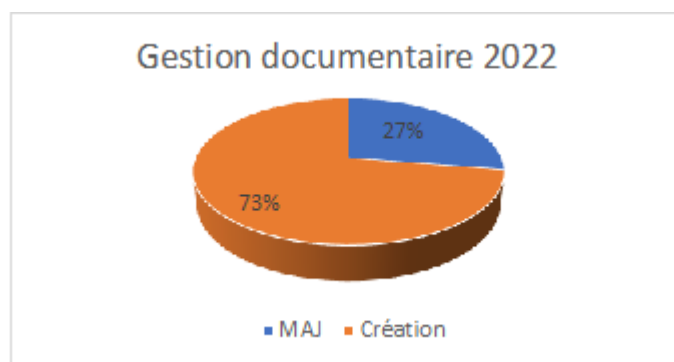
SAMSAH

D'août à décembre 2022, le SQGR a accompagné les professionnels à la préparation de l'évaluation du service ayant lieu en 2023 à raison d'une douzaine de réunions avec les professionnels et avec la responsable de service et la directrice auxquelles s'ajoutent les temps de préparation de la RQGR (10).

- D'août à septembre : 6 réunions avec la responsable et la directrice pour la préparation méthodologique et la présentation à l'équipe pluridisciplinaire en s'appuyant sur le nouveau référentiel HAS
- D'octobre à décembre : 6 réunions avec les professionnels du Groupe 1 dédié à l'autoévaluation de l'accompagné traceur
- En novembre : une journée de mise en situation réelle, par deux évaluatrices stagiaires en cours de formation d'évaluateurs, de la pratique d'évaluation sur les critères impératifs auprès des accompagnés traceur (3 usagers interviewés) et de la gouvernance (audit système).

IV.2 LA GESTION DOCUMENTAIRE

En 2022 **40 documents** ont été gérés, près de trois quart d'entre eux ont été créés et près d'un quart ont été mis à jour.



Création (29 documents)

- De procédures ou annexes à des procédures relatives aux domaines suivants : Vague de chaleur ; mise en danger de l'utilisateur ou du professionnel du SAMSAH ; Accompagnement des usagers du SAMSAH
- De supports de communication présentant l'activité, les établissements ou un outil d'accompagnement et le résultat des groupes de travail sur la bientraitance
- De documents pour la mise en œuvre de l'évaluation du SAMSAH

Mise à jour (11 documents)

- De 4 documents relatifs à la gestion de la pandémie COVID-19 (Procédure)
- De 2 documents de formation / sensibilisation des usagers à la pandémie et aux vagues de chaleur
- De 2 formulaires : 1 RH et 1 de transmission de l'information aux autorités administratives
- De 3 documents relatifs aux droits de l'utilisateur : à son expression (guide CVS, journal, Wifi)

IV.3 LA GESTION DES RISQUES

IV.3.1 La gestion de la pandémie COVID-19

MISE A JOUR DES DOCUMENTS

En 2022, les enquêtes pour les autorités sanitaires (ARS) relatives à la COVID-19 sont suspendues.

Les mises à jour, à destination des usagers et des professionnels :

- Des documents de sensibilisation pour les mesures barrières,
- Des conduites à tenir en matière de cas covid ou de cas contact, sont réalisées à chaque réception des nouvelles doctrines reçues du ministère de la santé.

SENSIBILISATION/FORMATION

Les formateurs et ou les coordinateurs pédagogiques se sont chargés de la communication auprès des usagers. Le support est remis aux professionnels entrants ; il est disponible sur l'intranet.

IV.3.2 Gestion RGPD

RGPD - DPD

En 2022, un point d'étape mission accompagnement DPD a été réalisé par le cabinet ONEPOINT. Il en ressort l'avancement des 7 chantiers de mise en conformité au regard du RGPD.

Une chargée de mission a été placée afin d'accroître la complétude des différents chantiers. Une procédure en cas de violation des données personnelles a été réalisée.

A l'exception des chantiers 3 et 4 relatifs à la protection dès la conception et la sécurité des données (chantiers très techniques) les chantiers ont tous été améliorés. Des difficultés d'échanges avec le cabinet ONEPOINT et le retard cumulé ont ralenti l'avancement du projet.

Nous constatons une non-conformité persistante au regard de la protection des données personnelles en cette fin d'année 2022.

IV.3.3 Le CHSCT

Le CHSCT a organisé 2 réunions en 2022 au cours de laquelle, il a traité :

- Des nouveautés du côté sanitaire COVID
- Du suivi des actions du service technique et sécurité liées aux demandes du CHSCT
- De la modification de la procédure « vague de chaleur » et ses recommandations aux professionnels
- Des changements de déclarations « COVID »
- Du DUERP : validation des actions et échéances proposées (non finalisé)
- De l'avancée de la procédure DATI – PTI (à finaliser)
- Des questions du personnel :
 - Quelle réglementation mise en place pour assurer la sécurité des personnes ?

- SAMSAH : si la température dépasse 30° dans les bureaux préfabriqués, quelle organisation sera mise en place pour les professionnels.
- ESRP :
 - L'escalier de la salle Truong ne dispose que d'une seule rampe ce qui est dangereux.
 - Restauration : La terrasse du Self n'est pas accessible pour les personnes en fauteuil roulant (de l'intérieur vers l'extérieur). Il y a un écart de niveau au sol.

La présentation du registre d'accidents bénins a été reporté faute de temps

IV.3.4 La Qualité de Vie au Travail (QVT) et le Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La QVT n'est pas formalisée.

Le DUERP simplifié a été présenté au CHSCT de novembre 2022 : faute de temps.

Le SQGR doit le revoir en 2023 (voir perspectives)

IV.3.5 Les FEI

LE SIGNALEMENT DES EVENEMENTS INDESIRABLES

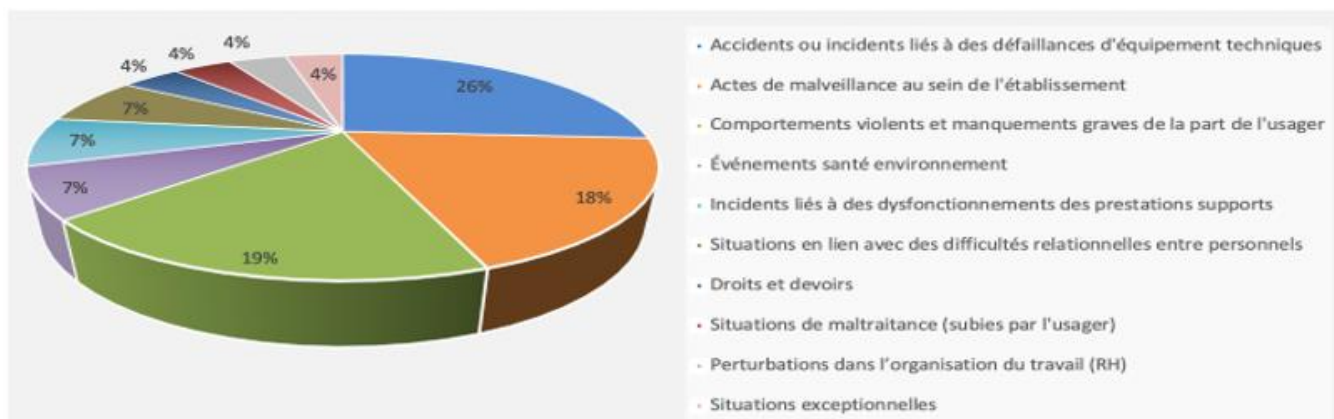
Le nombre d'événement indésirable, le domaine de signalement et le taux d'actions correctives mises en place sont parmi les indicateurs permettant de répondre à l'objectif visé par le service des ressources humaines.

Nombre d'EI				Écart			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
28	17	15	24	+11	2	-9	+21

28 FEI ont été déposées par les professionnels de l'ESRP et du SAMSAH soit 60% de plus que l'année 2021.

Parmi, ces 28 FEI, la FEI du 14/03/2022 relative à un cas de maltraitance ne sera pas prise en compte dans l'analyse statistique. En effet, aucune preuve ne corrobore les faits à ce jour. L'analyse des FEI s'effectuera sur 27 évènements indésirables rapportés en 2022.

DOMAINES DE SIGNALEMENT EN 2022	NOMBRE	%
Accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques	7	26
Actes de malveillance au sein de l'établissement	5	18,5
Comportements violents et manquements graves (de la part de l'utilisateur)	5	18,5
Événements santé environnement	2	7
Incidents liés à des dysfonctionnements des prestations supports	2	7
Situations en lien avec des difficultés relationnelles entre personnels	2	7
Droits et devoirs	1	4
Situations de maltraitance (subies par l'utilisateur)	1	4
Perturbations dans l'organisation du travail (RH)	1	4
Situations exceptionnelles	1	4
Total général	27	100



Indicateur négocié au CPOM	Cible	Réalisé en				Écart			
		2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
Taux d'actions correctives = Nb actions correctives / Nb FEI	100 %	100%	94 %	93 %	87,5 %			- 7	-12,5

Source : SQGR - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 2 – Volet 4 – Objectif 5

En 2022,

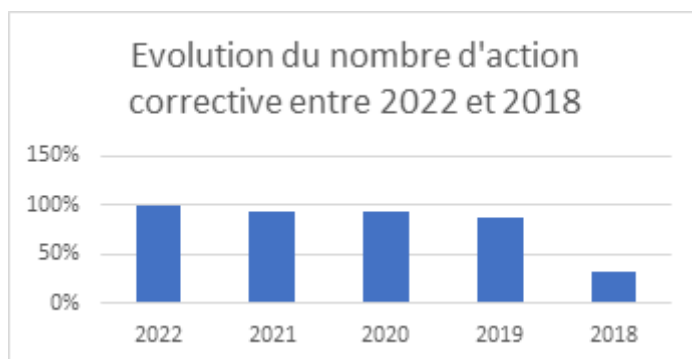
- 24 FEI sur 27 événements indésirables signalés (soit 88%) ont nécessité la mise en œuvre d'actions correctives. 100% de ces 24 FEI ont bénéficié d'une action corrective. En effet, 3 FEI soit 12%, ne relèvent pas de la responsabilité de l'établissement (acte de malveillance sur l'aire de stationnement renvoyant à la responsabilité des usagers).
- Des courriers réponse ont été adressés aux déclarants pour 56 % de signalements. Pour 37 % des événements signalés, les déclarants ont été informés oralement des réponses soit en réunion soit en entretien. 7% n'ont pas obtenu de courrier réponse : une amélioration est à apporter courant 2023 quel que soit le contexte et le niveau de recevabilité de la FEI.

L'ÉVOLUTION SUR 5 ANS

Le nombre de FEI déclarées entre 2018 et 2022 n'a pas cessé d'augmenter à l'exception de l'année 2020, pour atteindre son maximum en 2022 avec 28 FEI pour seulement 3 en 2018, soit une augmentation > à 700% et une moyenne de 20 FEI par an sur les 4 dernières années

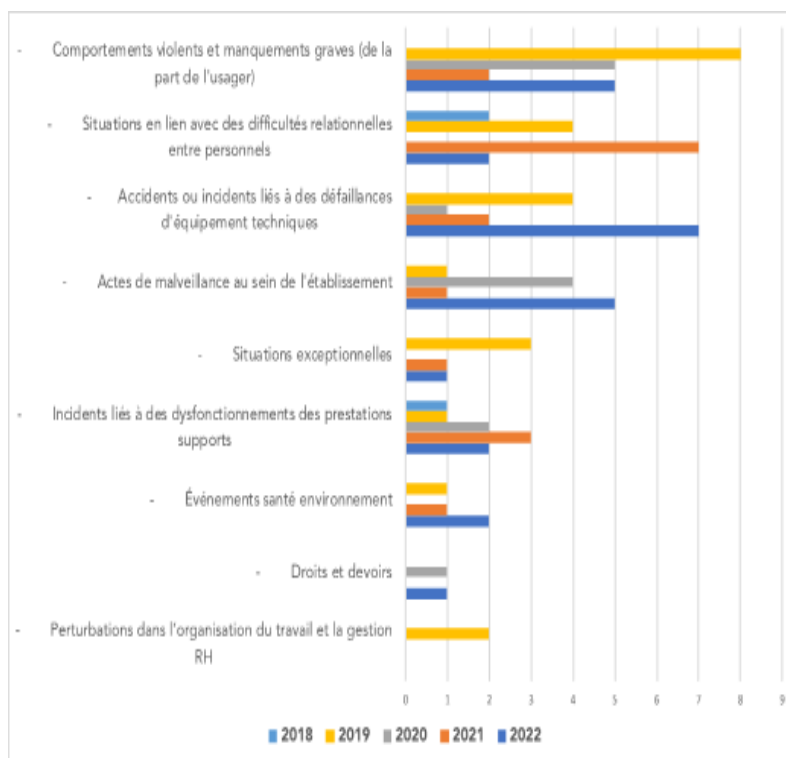


Entre 2018 et 2022, le nombre d'actions correctives a évolué vers la hausse à l'exception de l'année 2020, pour atteindre 100% en 2022. La pandémie COVID-19 explique cette baisse. Nous constatons une explosion des FEI en 2019 par rapport à 2018 en raison de la prise de conscience des enjeux de déclaration des FEI.



DOMAINES DE SIGNALEMENTS	2022	2021	2020	2019	2018	82	
Perturbations dans l'organisation du travail et la gestion RH	0	-	-	2	-	2	2,4%
Droits et devoirs	1	-	1	-	-	2	2,4%
Événements santé environnement	2	1	-	1	-	4	5%
Situations exceptionnelles	1	1	-	3	-	5	6%
Incidents liés à des dysfonctionnements des prestations supports	2	3	2	1	1	9	11%
Actes de malveillance au sein de l'établissement	5	1	4	1	-	11	13,4%
Accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques	7	2	1	4	-	14	17%
Situations en lien avec des difficultés relationnelles entre personnels	2	7	-	4	2	15	18,3%
Comportements violents et manquements graves (de la part de l'utilisateur)	5	2	5	8	-	20	24,4%
Totaux	25	17	13	24	3	82	100%
	8	30%	21%	16%	29%	4%	100%
	9	733%	88%	16,4			20,5

En 5 ans, le domaine qui comprend le plus de signalement d'événements indésirables est celui des **comportements violents et manquements graves de la part des usagers** (un quart des 82 EI enregistrés). Derrière arrivent à quasi égalité les difficultés relationnelles entre personnels et les défaillances d'équipements techniques (17 à 18%). 13% sont dues à des actes de malveillance et 11% des incidents dus à des dysfonctionnements des prestations supports. C'est assez diversifié. Les 5 années suivantes permettront de voir si les actions correctives permettent la non récurrences des événements



3.6 Animation du groupe de travail politique archivage

Après le choix du prestataire fin 2021 Société Cailles archives les étapes suivantes ont été réalisées :

- La centralisation des boîtes à archive des différents services dans 2 à 3 lieux (administration, pédagogie, samsah)

- La collecte des archives en plusieurs fois et leur transfert dans le local de stockage dans l'Aisne : 520 cartons soit 260 ml)
- Le recollement (inventaire et tri avec détermination de la durée de conservation) réalisé par l'archiviste et les A/R avec ce dernier pour affiner le tableau de bord

Code-Barre	FORMAT	Service	Activité	Description du contenu	Données d'indexation	Date de début	Date de fin	D.U.A.	Sort final (C = conservation, D = élimination, T = tri)	Année d'élimination	Observations
------------	--------	---------	----------	------------------------	----------------------	---------------	-------------	--------	---	---------------------	--------------

- La rédaction de 6 bordereaux règlementaires d'élimination des archives à détruire : A/R avec les Archives Départementales (AD) : 4 retours / 6
- La destruction 113 ml / 227 cartons et versement aux AD échantillons
- L'entrée en magasin des boîtes (2 formats) : protection contre le feu, les dégâts des eaux, les parasites, rongeurs, la poussière + confidentialité et SP
- Le stockage et la gestion des archives externalisée en ligne :
 - o Mise à disposition du logiciel RWAM
 - o Paramétrage du classement numérisé et transfert données

IV.4 LA COMMUNICATION DU SERVICE QUALITE

En 2022, le service qualité a pu réaliser une communication institutionnelle sous la forme de petit déjeuner institutionnel (1 en mars et 1 en décembre). L'avancée sur les dossiers suivants a été présentée aux professionnels de l'ESRP et du SAMSAH :

- Présentation des nouveaux professionnels
- CPOM : bilan 2018-2022 ; diagnostic, étapes et finalisation du CPOM 2023-2027 ; objectifs, engagements et indicateurs ; signature ; annexes : SDI, PPI, PAI, comité de suivi, rapport annuel d'étapes
- Projet d'établissement : CSPE 2018-2022 : Mission, calendrier, bilan - PE 2023-2027 : démarche méthodologie ; objectifs et axes stratégiques ; formations liées ; rédaction ; validation ; extrait du contenu ; perspectives et envoi aux autorités administratives
- Schéma directeur immobilier : présentation du dossier constructions neuves dont salle polyvalente
- Evaluation ESRP et SAMSAH : Nouveau référentiel HAS ; Calendrier
- Archivage : présentation de l'avancement du chantier (voir chapitre)
- RGPD : présentation des 7 chantiers et de l'organisation pour leur finalisation
- Evaluation du SAMSAH : le nouveau référentiel ; l'autoévaluation ; calendrier
- Bientraitance : bilan du séminaire de novembre 2021 et organisation de la suite à donner pour l'élaboration du plan de lutte contre la maltraitance et la violence au sein des établissements
- Partenariat et ouverture de BA : accueil troupe pour spectacle Leonardo et Cie

IV.5 LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT

Le service qualité et gestion des risques a poursuivi en 2022 sa participation au développement institutionnel par le pilotage du travail avec les architectes, l'organisation et/ou l'animation des :

- des réunions pour la construction de la salle polyvalente
- de la réunion groupe de travail extension de salles
- des réunions groupe de travail réaménagement de la salle de restauration et de la verrière
- des réunions pour le schéma directeur immobiliser (SDI)
- des réunions pour le dossier de demande d'aide à l'investissement (PAI – PRI)

IV.6 - LE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT ET DU CPOM

PE

La RQGR a poursuivi le pilotage de l'écriture du prochain PE 2023-2027 en collaboration avec le consultant (TLC) qui a permis :

- La participation des usagers ESRP et SAMSAH dont un questionnaire en ligne
- La participation des professionnels de l'ESRP et du SAMSAH
- La relecture et validation des 2 projets d'établissement ESRP et SAMSAH

70 réunions et temps de préparation et d'analyse ont été dédiés au comité de suivi du PE en 2022 dont au moins :

- Avec le CODIR : 1 réunion par mois
- Avec le consultant : 4 réunions

CPOM

La RQGR a participé à toutes les réunions relatives à la finalisation du CPOM 2023-2027 présenté au CA de décembre 2022

V. LES MOYENS HUMAINS

V.1 LES MOYENS HUMAINS EXTERNES

V.1.1 Les prestations au SAMSAH

Les prestataires extérieurs (prestations médico-sociales payantes) qui interviennent à titre individuel et/ou collectif comptent 5 heures d'interventions pour l'ensemble des usagers accompagnés. Ces prestations extérieures connaissent une diminution de 87,95 % concernant essentiellement le recours aux neuropsychologues. La variation dépend des besoins des usagers admis.

Le calcul se fait en heures, mais ne concerne en réalité qu'un nombre de bilans limité à deux voir trois pour le volume horaire indiqué. Les besoins en matière de bilan ergothérapeutique sont moins importants dans la mesure où les bilans ont souvent déjà été fait au niveau de la MDPH.

Types d'intervenants	Nombre d'heures par an				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Neuropsychologue (2 bilans)	0	28	64	3,5	-100%
Ergothérapeute (3 bilans)	2,5	7,5	12,5	10,5	-66,67%
Sophrologue (6 séances)	0	6	10	0	-100%
Socio-esthéticienne	0	0	0	8	0%
Expert médical psychiatrique	2,5	0	10	10,5	0%
Psychologue (bilan cognitif)	0	0	0		0%
Pédicure	0	0	0	3	0%
TOTAL	5,00	41,50	96,50	35,50	-87,95%

V.1.2 Les prestations à l'ESRP

Les intervenants extérieurs (prestations médico-sociales payantes) qui interviennent à titre individuel et/ou à titre collectif comptent 2 004,50 heures pour l'ensemble des usagers accompagnés. Soit une diminution de 24,64 % concernant essentiellement la prestation de conduite (formation de conducteur de bus) et le recours aux neuropsychologues. Le nombre d'heures de prestation augmente en 2019, 2021 et 2022 en raison du nombre important de cours de conduite dans le cadre de la formation de conducteur de bus.

Types d'intervenants	Nombre d'heures par an				Evolution N/N-1
	2022	2021	2020	2019	
Neuropsychologue (11 bilans)	12	134	10	81	-91,04%
Ergothérapeute (30 bilans)	131,50	120	92,5	72	9,58%
Sophrologue (40 séances)	62	40	51	46	55,00%
Socio-esthéticienne et esthéticienne	0	0	0	0	0%
Animateur sportif	146	63	6	34	131,75%
Animateur théâtre	66	58	24	74	13,79%
Animateur image de soi	30	34	6	12	-11,76%
Formateur anglais	241	265	232	242	-9,06%
Formateur conduite	1 316	1946	49	434	-32,37%
TOTAL	2 004,50	2 660	470,5	995	-24,64%

V.2 LES MOYENS HUMAINS INTERNES

V.2.1 Les effectifs (au regard du réalisé paie et ERRD)

Voir pages suivantes

L'ESRP

L'effectif de l'ESRP en ETP 2022 est de 53,44.

Raison sociale :	ESRP
FINESS ET :	950808592

Annexe 9J : Tableau des effectifs et des rémunérations (y compris personnel de remplacement)

Tableau des effectifs	Catégorie / emplois	Emplois permanents (P) / temporaires (T)	Tableau des effectifs				Rémunérations brutes + charges fiscales et sociales			
			Effectif prévisionnel 2022		Effectif réel 2022		Ecart Nombre d'ETP (2)-(1)	Rémunérations + charges prévues 2022 (3)	Rémunérations + charges réelles 2022 (4)	Ecart sur les rémunérations (4)-(3)
			Nombre d'agents	Nombre d'ETP (1)	Nombre d'agents	Nombre d'ETP (base : 12 mois) (2)				
DIRECTION / ENCADREMENT			6	5,83	6	5,58	-0,25	444 086,17 €	415 952,59 €	-28 133,58 €
DIRECTION / ENCADREMENT	P		6	5,83	6	5,58	-0,25	444 086,17 €	415 952,59 €	-28 133,58 €
DIRECTION / ENCADREMENT	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION / GESTION			11	9,14	15	9,42	0,28	386 384,97 €	415 266,53 €	28 881,56 €
ADMINISTRATION / GESTION	P		11	9,14	15	9,42	0,28	386 384,97 €	415 266,53 €	28 881,56 €
ADMINISTRATION / GESTION	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX			15	14,73	19	14,92	0,19	559 588,32 €	566 597,06 €	7 008,74 €
SERVICES GENERAUX	P		15	14,73	19	14,92	0,19	559 588,32 €	566 597,06 €	7 008,74 €
SERVICES GENERAUX	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION			4	3,39	4	3,56	0,17	150 861,63 €	161 449,30 €	10 587,67 €
RESTAURATION	P		4	3,39	4	3,56	0,17	150 861,63 €	161 449,30 €	10 587,67 €
RESTAURATION	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF			4	4,00	4	4,00	0,00	193 843,33 €	193 237,65 €	-605,68 €
SOCIO-EDUCATIF	P		4	4,00	4	4,00	0,00	193 843,33 €	193 237,65 €	-605,68 €
SOCIO-EDUCATIF	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARAMEDICAL			3	1,37	3	1,21	-0,16	71 107,44 €	71 045,16 €	-62,28 €
PARAMEDICAL	P		3	1,37	3	1,21	-0,16	71 107,44 €	71 045,16 €	-62,28 €
PARAMEDICAL	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MEDICAL			0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MEDICAL	P		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MEDICAL	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES FONCTIONS			21	16,68	22	14,75	-1,93	850 417,30 €	793 341,89 €	-57 075,41 €
AUTRES FONCTIONS	P		21	16,68	22	14,75	-1,93	850 417,30 €	793 341,89 €	-57 075,41 €
AUTRES FONCTIONS	T		0	0,00	0	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL			64	55,14	73	53,44	-1,70	2 656 289,16 €	2 616 890,18 €	-39 398,98 €

LE SAMSAH

L'effectif du SAMSAH en ETP en 2022 est de 18,15.

Raison sociale :	SAMSAH
FINESSE ET :	950012179

Annexe 9I : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (y compris personnel de remplacement) applicable aux FAM et aux SAMSAH

Emplois	Emplois permanents (P) / temporaires (T)	Tableau des effectifs global				Dont effectifs émargeant sur le forfait soins			Rémunérations brutes + charges fiscales et sociales		
		ETP Année 2022 - Effectif prévisionnel (1)	Nbre d'agents (prévisionnel)	ETP Année 2022 - Effectif réel (base 12 mois*) (2)	Ecart: (2)-(1)	ETP Année 2022 - Effectif prévisionnel (1)	ETP Année 2022 - Effectif réel (base 12 mois*) (2)	Ecart: (2)-(1)	Rémunérations + charges prévues 2022 (3)	Rémunérations + charges réelles 2022 (4)	Ecart (4)-(3)
DIRECTION / ENCADREMENT		2,00	3	1,67	-0,33	1,00	1,00	0,00	120 432,64 €	113 924,15 €	-6 508,49 €
DIRECTION / ENCADREMENT	P	2,00	3	1,67	-0,33	1,00	1,00	0,00	120 432,64 €	113 924,15 €	-6 508,49 €
DIRECTION / ENCADREMENT	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADMINISTRATION / GESTION		0,90	1	0,98	0,08	0,00	0,00	0,00	47 342,51 €	50 880,50 €	3 537,99 €
ADMINISTRATION / GESTION	P	0,90	1	0,98	0,08	0,00	0,00	0,00	47 342,51 €	50 880,50 €	3 537,99 €
ADMINISTRATION / GESTION	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SERVICES GENERAUX		0,10	1	0,06	-0,04	0,00	0,00	0,00	4 469,14 €	3 161,97 €	-1 307,17 €
SERVICES GENERAUX	P	0,10	1	0,06	-0,04	0,00	0,00	0,00	4 469,14 €	3 161,97 €	-1 307,17 €
SERVICES GENERAUX	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	P	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIO-EDUCATIF		5,08	6	4,98	-0,10	0,00	0,00	0,00	224 451,72 €	250 049,95 €	25 598,23 €
SOCIO-EDUCATIF	P	5,08	6	4,98	-0,10	0,00	0,00	0,00	224 451,72 €	250 049,95 €	25 598,23 €
SOCIO-EDUCATIF	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARAMEDICAL		5,58	7	5,50	-0,08	5,58	5,50	-0,08	272 634,09 €	266 222,42 €	-6 411,67 €
PARAMEDICAL	P	5,58	7	5,50	-0,08	5,58	5,50	-0,08	272 634,09 €	266 222,42 €	-6 411,67 €
PARAMEDICAL	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AUTRES FONCTIONS		4,03	5	4,36	0,33	0,00	0,00	0,00	184 766,27 €	204 890,13 €	20 123,86 €
AUTRES FONCTIONS	P	4,03	5	4,36	0,33	0,00	0,00	0,00	184 766,27 €	204 890,13 €	20 123,86 €
AUTRES FONCTIONS	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MEDICAL		0,60	2	0,60	0,00	0,60	0,60	0,00	108 976,64 €	109 606,30 €	629,66 €
MEDICAL	P	0,60	2	0,60	0,00	0,60	0,60	0,00	108 976,64 €	109 606,30 €	629,66 €
MEDICAL	T	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		18,29	25	18,15	-0,14	7,18	7,10	-0,08	963 073,01 €	998 735,42 €	35 662,41 €

V.2.2 L'accompagnement du personnel dans un environnement professionnel adapté

La politique managériale d'accompagnement du personnel dans un environnement professionnel adapté vise à renforcer la culture institutionnelle axée sur la bientraitance, la notion éthique et sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute autorité de santé (HAS)

LE SIGNALEMENT DES EVENEMENTS INDESIRABLES

Les événements indésirables faisant partie intégrante de la gestion des risques, ce point est traité au chapitre IV.3.4 « Les FEI ».

LES ACTIONS DE FORMATIONS

Les tableaux et indicateurs suivants permettent la quantification des formations et de mesurer l'accompagnement des professionnels en matière de bientraitance et d'éthique.

Les formations réalisées

Les formations diplômantes

Fonctions occupées	Intitulé de la formation	Nombre de participant	Organisme de formation
Aide-soignant	IDE	1	Centre de formation Louise COUVE

Les formations continues

Fonctions occupées	Intitulé de la formation	Participants	Organisme de formation
Service Finances et Direction	ANAP (l'exploitation performante des indicateurs de l'ANAP La préparation au CPOM L'ERRD et l'actualisation du PPI-PPF(7jours)	2	Actif
Responsable qualité Assistante Qualité	Intégrer l'approche par les processus et par les risques dans la démarche d'évaluation en ESSMS (2 jours)	2	Actif
Groupe	Accompagnement du groupe de travail en vue de l'élaboration du projet d'établissement autour du thème SERAFIN-PH (2 jours)	9	Actif
Groupe	Accompagnement du groupe de travail en vue de l'élaboration du projet d'établissement autour du thème coordonnateur de parcours (2 jours)	9	Actif
Aide Medico-Psychologique	Médiations thérapeutiques parcours de santé	1	Afar

Groupe	Analyse des pratiques professionnelles (7 jours)	16	Andesi
IDE	La fonction coordination et animation dans une équipe (4 jours)	1	Cerf
Éducatrice spécialisée	Le refus d'aide (4 jours)	1	Cerf
Groupe	PTI Protection du travailleur isolé	10	Evincel
OP de 2 ^{ème} classe	Entretien et réparation du petit matériel	1	Formul Pro
Groupe	La vie affective et sexuelle (5 jours)	3	Le Crips
IDE	JNE Parcours & Coordination 2022	1	Medialis
AMP + IDE	JNE et de formation SAMSAH & SAVS	2	Medialis
OP de 2 ^{ème} classe	Recyclage CACES chariot élévateur	1	Apave
Adjoint des cadres	E-paie sur logiciel e.magnus	2	Berger Levrault
Groupe	Habilitation Electrique initiale et recyclage	7	CACEF
Groupe	La retraite du fonctionnaire hospitalier (5 séances)	3	CNEH
Groupe	L'avancement du fonctionnaire hospitalier (2 séances)	3	CNEH
Groupe	Unité mobile de formation Incendie 2 groupes de 8 personnes	16	Préfeu
Groupe	Devenir SST (2 jours)	7	INSITU
Groupe	Maintien Compétences SST (2 jours)	5	INSITU
Groupe	Formation Word + Excel (2 jours)	10	Mme ULTURAD
Attaché d'Administration Direction	Guider l'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux	2	GEPso
Groupe	JRP	4	Fagerh
Groupe	Formation Pass Avenir	1	JAE
Resp Qualité Assistante qualité	Formation 4H	1	Webmaster 33
AMP	Assurer le rôle de référente Bientraitance en ESMS (2 jours)	1	Comundi
Psychologue	La prise en charge des pathologies limites et borderline chez l'adulte	1	Cerf
Soit taux de professionnels formés % = nombre total de jours de formation /ETP = 170%	TOTAL	122	Pour 71,73 ETP

Commentaire : chaque agent a bénéficié de plus d'une journée de formation en 2022

Les indicateurs de formation inscrits au CPOM

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Le taux de formation bientraitance			
		2022	2021	2020	2019
Nombre des nouveaux agents formés à la bientraitance au 31 déc N / Nombre total de nouveaux agents recrutés en N	0	0	100%	0	0

Source : RH - Référence CPOM : Annexe 2 : Axe 2 – Volet 4 – Objectif 5

Pour l'année 2022 :

- En lien avec l'élaboration du projet d'établissement autour du thème SERAFIN-PH et les évolutions actuelles du secteur, cette formation a pour but de mettre en lumière les enjeux et les perspectives de la mise en place du dispositif SERAFIN PH, (dispositifs inclusifs, démarches innovantes d'accompagnement, logique de parcours, pilotage qualité, SERAFIN-PH, ...) Maîtriser un langage commun SERAFIN-PH.
- En lien avec l'élaboration du projet d'établissement autour du thème coordonnateur de parcours cette formation a pour enjeux majeurs pour les multiples professionnel(le.s) appelé(e.s) à interagir autour de la personne en situation de handicap est de savoir mobiliser, assembler et coordonner les ressources (spécialisées et/ou de droit commun).
- Nous avons engagé sur 5 ans l'accompagnement à l'élaboration du plan pluriannuel de formation.
- La finalité de cet accompagnement est de :
- Multiplier les possibilités d'accès de tous les agents à la formation
- Leur permettre d'exercer efficacement leurs fonctions durant leur carrière
- Améliorer la qualité du service public
- Favoriser leur développement professionnel et personnel accompagné à l'aide d'un prestataire

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Somme des réunions réalisées			
		2022	2021	2020	2019
Le nombre de réunions d'analyse des pratiques intégrées à la démarche RBPP	2 réunions / service (ESRP /SAMSAH)	4 ESRP 3 SAMSAH	6 ESRP	1	0

- Afin d'élargir l'expérience 2022, Il a été décidé de se rapprocher de l'Andesi, organisme de formation spécialisé au niveau du secteur médico-social afin de nous proposer un intervenant Jean Emile BERRET, psychosociologue.

- Ainsi en 2022 l'ESRP et le SAMSAH ont bénéficié de groupes d'analyse des pratiques en intra. Un bilan a été réalisé en 2022 et début 2023 et il a été décidé de poursuivre la démarche et de la proposer à d'autres professionnels. Un programme de développement des équipes et de suivi ont été proposés par l'intervenant et seront intégrés au plan pluriannuel de développement des compétences.

- Relativement à la bientraitance, le séminaire a permis la production de ressources qui sont en cours d'exploitation par le service qualité et seront à intégrer dans une procédure d'accueil des nouveaux professionnels. Seule une formalisation de la procédure permettra de systématiser l'accompagnement et la sensibilisation des nouveaux à la culture de bientraitance à Belle Alliance. Deux référents bientraitance sont en cours de formation et d'écriture de leur plan d'action et d'appropriation de leurs nouvelles missions.

LES ACTIONS SOCIALES

Le goûter de Noël pour les enfants du personnel avec des animations et la distribution de cadeaux par le Père Noël a eu lieu le 14 décembre 2022 dans le respect des gestes barrières ;

Le repas de Noël a eu lieu le 16 décembre au self avec un roulement des stagiaires et du personnel dans le respect des gestes barrières ;

Les pots de départ des collègues ont repris dans le respect des gestes de barrières.

Les agents partant à la retraite ont reçu de la part de la direction des cartes cadeaux en rapport aux nombres d'années passées au Centre soit 30€ par année de présence.

En cas de mariage et/ou de naissance, un bouquet de fleurs est envoyé à l'agent.

Les enfants de l'école maternelle Marie Laurencin de Groslay sont venus régulièrement durant toute l'année profiter du parc et notamment s'entraîner avant leur compétition sportive du 4 juillet 2022. Il a été proposé à l'accueil de loisirs ainsi qu'aux autres écoles maternelles et élémentaires de venir faire des activités dans le parc.

Une journée de l'été sous forme de kermesse a été organisée le 30 juin 2022 mettant à contribution pour l'organisation les stagiaires et les professionnels.

Un espace pour la collecte de bouchons en plastique a été mis en place afin de les récolter en faveur de l'association Bouchons d'amour.

VI . LES MOYENS FINANCIERS

VI.1 L'ACTIVITE : TAUX D'OCCUPATION REEL ET PREVU

	Indicateur négocié au CPOM	Cible	Taux réel ESRP	Taux Réel SAMSAH
2022	Nombre de journées réalisées / nombre de journées théoriques	>= 90%	82,33%	90,45% ¹ 88,16% ²
2021	Nombre de journées réalisées / nombre de journées théoriques	>= 90%	86,13%	92,81% ¹ 90,19% ²
2020	Nombre de journées réalisées / nombre de journées théoriques	>= 90%	80 %	97,28% ¹ 94,32% ²
2019	Nombre de journées réalisées / nombre de journées théoriques	>= 90%	98,42%	97,90% ¹ 95,14% ²
2018	Nombre de journées réalisées / nombre de journées théoriques	>= 90%	100,91%	101,55%

1 : avec évaluations
2 : sans évaluations

Indicateur négocié au CPOM	Cible	Activité théorique en journées	Activité réalisée en journées 2022 (évaluations incluses)	Activité réalisée en journées 2021
ESRP	25 542	28 380	23 365	24 443
Dont internat	8 514	9 460	5 036	5 215
Dont externat	17 028	18 920	18 329	19 228
SAMSAH	19 710	21 900	19 809 (501 Eval°)	20 325 (573 Eval°)

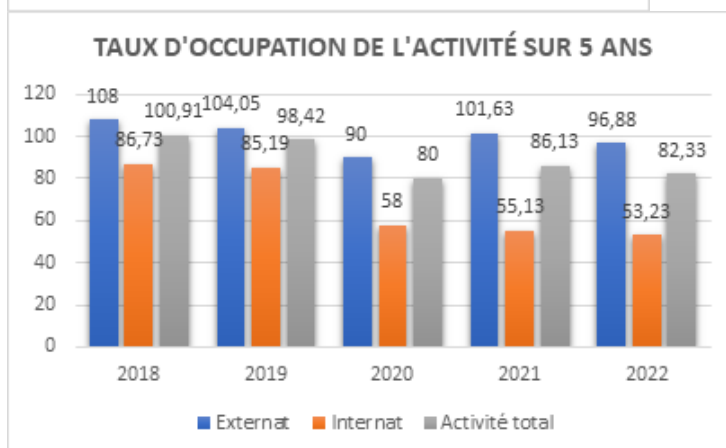
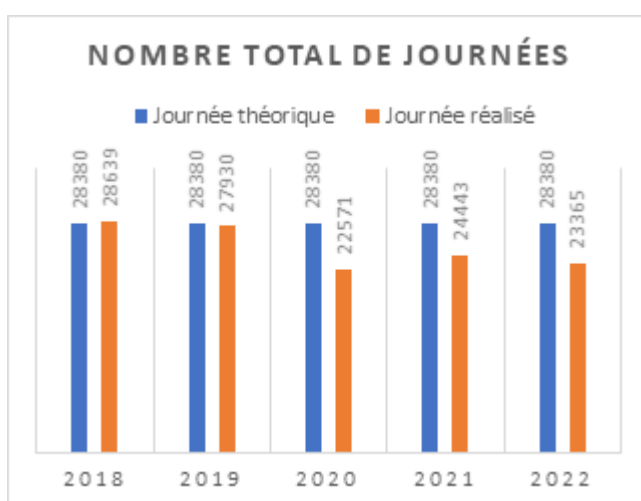
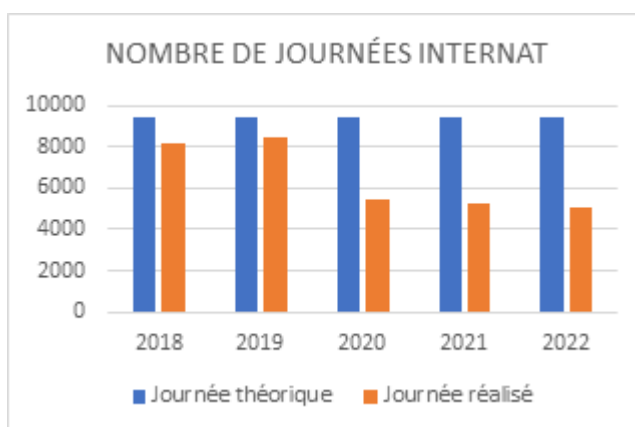
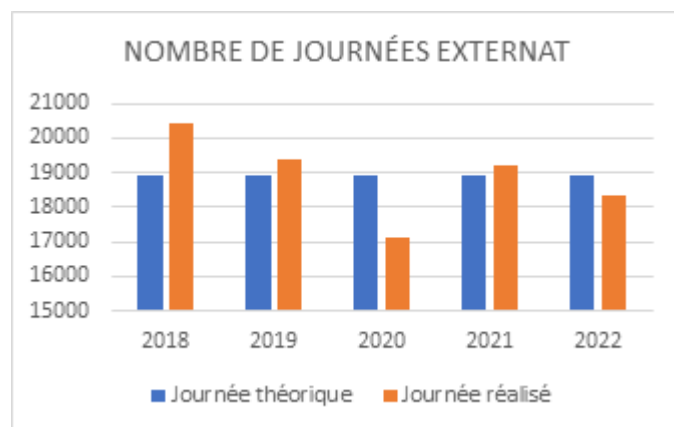
Le taux d'activité de l'ESRP est inférieur aux objectifs du CPOM. L'activité de l'internat est très en dessous du prévisionnel, tandis que l'externat demeure très légèrement au-dessus de l'objectif fixé par le CPOM. Ce faible niveau d'activité s'explique en partie par la gestion de la crise sanitaire et la mise en place de mesures barrières très strictes expliquant ainsi la diminution de la capacité d'internat qui ne peut être compensée totalement.

Cependant, et en l'absence de recul lors de la renégociation du CPOM pour la période 2023-2027, il a été décidé par prudence de maintenir l'agrément à 44 places et de prévoir la possibilité d'un écart à hauteur de 5 points entre l'internat et l'externat. Ainsi, il serait possible d'atteindre 85 % d'occupation à l'internat à condition de reporter ces 5 % au niveau de l'activité externat. L'année 2023 nous alerte encore sur la capacité à atteindre à minima les 85 % demandés.

Des premières mesures de redéploiement en places d'externat ont été prévues en 2023 et permettant de répondre à des besoins du territoire et à des candidats à l'internat (provenant de l'Oise). 13 places supplémentaires sont dédiées dès mai 2023 à des usagers du DEP jeunes adultes 16-25 ans et tous internes. Une réorganisation de l'hébergement en termes d'encadrement et de projet de service va donc être réalisée. Cependant, l'impact en année pleine ne sera évaluable que pour l'année 2024. Pour compléter notre analyse, un rapprochement avec les autres ESRP a été effectué et permet de constater que la question de l'hébergement des ESRP se pose à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le SAMSAH, le calcul de l'activité en journées est toujours en vigueur pour l'année 2022 au regard des objectifs du CPOM. Néanmoins, celui-ci a poursuivi sa participation à l'étude en cours sur une méthode de calcul de l'activité plus adaptée à ce type de service. Un projet de rapport d'activité fondé sur un calcul des actes et du temps alloué à chaque usager a, cette année encore, été communiqué à l'ARS.

Comparatif des 5 années : de 2018 à 2022



VI.2 L'ERRD 2022

L'article R314-232 du Code de l'action sociale et des familles précise que l'établissement doit produire, à l'appui de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ou ERRD), un rapport financier et d'activité portant sur :« a) l'exécution budgétaire de l'exercice considéré ; b) L'activité et le fonctionnement des

établissements et services, au regard notamment des objectifs du [CPOM...] ; c) L'affectation des résultats »

Les données d'activités étant détaillées dans le présent rapport (cf. supra) il ne sera question ici que de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 et de l'affectation des résultats.

V.2.1 L'Exécution budgétaire de l'exercice 2022

LES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DE L'ESRP

Les charges afférentes à l'exploitation courante (Total en Euros - GROUPE I)

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATIO N COURANTE	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE I	588 457,38	585 447,44	0,00	17 900,29	603 347,73	633 460,12	30 112,39	5,0%

Le niveau de dépenses du Groupe I pour l'ESRP respecte malgré toutes les prévisions, et ceux, malgré un niveau d'inflation expliquant l'augmentation des dépenses par rapport aux prévisionnels.

Les dépenses de fournitures médicales sont toujours aussi importantes en raison des nécessités d'achats de masques et d'équipements de protection liés à la mise en place des mesures barrières.

Les charges afférentes au personnel (Total en Euros - GROUPE II)

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE II	2 542 270,32	2 688 309,80	0,00	119 050,93	2 807 360,73	2 664 883,25	-142 477,48	-5,1%

Le niveau de dépenses du Groupe II pour l'ESRP respecte les prévisions, un écart par rapport aux dépenses prévues de -5,1 %. Certains postes restent vacants. En effet, certaines tensions demeurent en matière de recrutement pour des postes tels qu'éducateur technique spécialisé, psychologue clinicienne spécialisé public autiste, attaché d'administration hospitalière, ou chargé de communication.

Des revalorisations de grilles salariales et des mesures nouvelles (complément de traitement indiciaire, revalorisation du point d'indice) et extension du SEGUR pour certains agents sont à noter par rapport à 2021.

Les charges afférentes à la structure (Total en Euros - GROUPE III)

GROUPE III : CHARGES AFFERENTE S A LA STRUCTURE	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE III	974 683,03	844 925,88	0,00	80 000,00	924 925,88	1 869 298,91	944 373,03	102,1%

Le niveau de dépenses du Groupe III pour l'ESRP est supérieur aux dépenses prévues de 102,1%, soit 944 373 €.

Cet écart important s'explique notamment par la dotation aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 787 266 €.

En effet, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a accordé, des crédits non-reconductibles d'investissement, au titre du PAI déposé, pour le financement partiel du schéma directeur immobilier et de la création de la salle polyvalente pour un montant de 787 266 €. Les travaux ne débutant qu'en 2023, une écriture de dotation aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations a été réalisé ;

Mais cela s'explique aussi par l'impact des travaux d'accessibilité des locaux du SAMSAH. Afin de garantir la continuité de service, des frais liés à l'installation des bureaux éphémères au sein de l'ESRP ont été engagés pour pallier l'indisponibilité des locaux du SAMSAH pendant la durée des travaux à hauteur de 73 359,07 €.

Il s'agit de dépenses de fonctionnement non-pérenne qui relèveront au final d'un compte spécifique au bilan (anciennement compte 111) et n'impacteront plus en dernière intention le budget de fonctionnement.

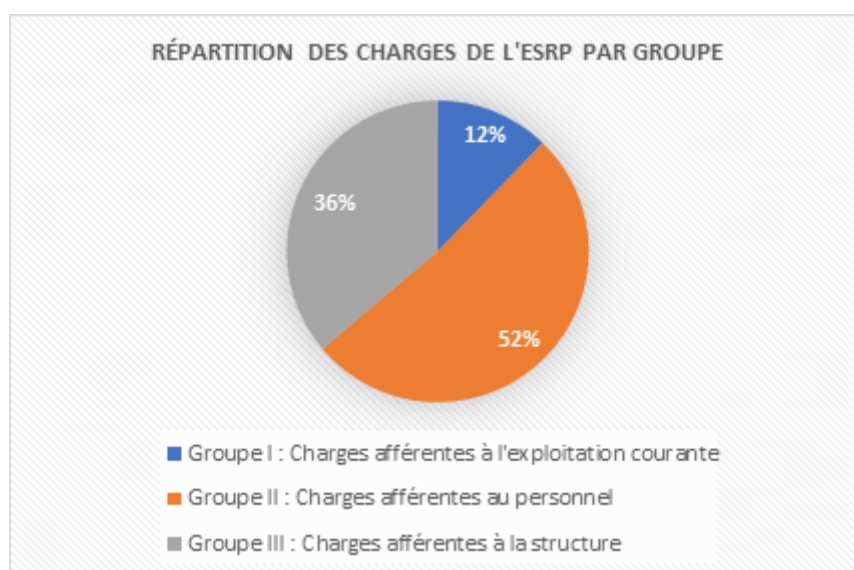
L'augmentation des dépenses de 102.1 % n'est que transitoire.

L'année 2022 a permis de poursuivre l'aménagement des salles de formation, l'entretien des bâtiments et des espaces verts.

L'écart du compte de dotations aux amortissements est dû au système de refacturation des dotations relevant du SAMSAH.

Le niveau de dépenses totales pour l'ESRP est supérieur aux dépenses prévues de 19,2 %.

La répartition des charges par groupe est la suivante :



Catégorie de dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	17 %	17 %	14 %	14 %	12 %
Groupe II Charges afférentes au personnel	65 %	65 %	64 %	62 %	52 %
Groupe III : Charges afférentes à la structure	18 %	18 %	22 %	24 %	36 %
Total général	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En ce qui concerne les produits, plusieurs faits notables sont à constater :

- En premier lieu, l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement dont le montant est déterminé par la délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France. Elle a atteint, en 2022, 3 909 266,81 €, soit une augmentation de 0,46 % par rapport à la dotation versée en 2021 de 3 891 366,52 €.
- En deuxième lieu, l'ESRP a perçu, en 2022, un versement de la taxe d'apprentissage pour un montant total de 19 035,89 €.
- En troisième lieu, la délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a accordé au Centre le versement des mesures nouvelles à savoir :
 - Extension du complément de traitement indiciaire (CTI) pour -17 050,02 € ;
 - Extension du SEGUR pour 89 100,64 € ;
 - Revalorisation des grilles salariales des catégories C et aides-soignantes pour un montant de 17 491,12 € ;
 - Et mise en œuvre des mesures sur la sécurisation des organisations et des environnements de travail pour un montant de 35 258,32 €.
- En quatrième lieu, la délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a accordé au Centre le versement de :
 - Crédit non-reconductibles d'investissement au titre du PAI déposé pour le financement partiel du schéma directeur immobilier et de la création de la salle polyvalente pour un montant de 787 266 € ;
 - Crédit non-reconductibles de fonctionnement au titre des dépenses du personnel non-pérennes pour 4 212,28 €.
 - et des mesures nouvelles à savoir :
 - Dégel du point d'indice et inflation pour 73 546,83 € ;
 - Et extension du SEGUR pour -3 508,23 €.

Par ailleurs, les produits du groupe II sont sensiblement plus importants que ceux prévus de 19,8 %, soit une différence de 29 770,59 €. L'écart est principalement dû à une fréquentation plus importante du service de restauration que celle anticipée.

Les produits du groupe III sont quant à eux plus faibles de 4,1 % que ceux prévus, soit une différence de 3 204,17 €. Cette différence est liée à la difficulté de prévoir les reprises sur provisions d'exploitation qui ne servent, à ce jour, qu'à couvrir les charges liées aux comptes épargne temps du personnel de la structure.

LES CHARGES ET LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DU SAMSAH

Les charges afférentes à l'exploitation courante (Total en Euros - GROUPE I)

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATIO N COURANTE	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE I	175 941,57	84 546,99	0,00	38 176,99	122 723,35	87 035,90	-35 687,45	-29,1%

Le niveau de dépenses du Groupe I pour le SAMSAH est inférieur aux dépenses prévues de 29,1 %.

L'écart est principalement dû à un recours plus faible aux prestations à caractère médico-social à l'extérieur dont la ligne affiche un écart entre la prévision et la réalisation de -91,7 % (compte 6112). Cette diminution traduit la difficulté de réaliser ces prestations dans le contexte sanitaire actuel.

Les charges afférentes au personnel (Total en Euros - GROUPE II)

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE II	865 432,98	955 994,30	0,00	82 393,21	1 038 387,51	989 439,21	-48 948,30	-4,7%

Le niveau de dépenses du Groupe II pour l'ESRP respecte les prévisions, un écart par rapport aux dépenses prévues de -4,7 %. L'essentiel des recrutements ont pu être réalisés en 2022.

De plus, des revalorisations de grilles salariales et des mesures nouvelles (complément de traitement indiciaire) et extension du SEGUR pour certains agents sont à noter par rapport à 2021.

Les charges afférentes à la structure (Total en Euros - GROUPE III)

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réalizations Exercice N-1	Budget exercice N				Réalisé Exercice N		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
TOTAL en € GROUPE III	31 014,40	75 763,01	0,00	-35 250,00	40 513,01	107 296,44	66 783,43	164,8%

Le niveau de dépenses du Groupe III pour le SAMSAH est supérieur aux dépenses prévues de 66 783,43 €, soit 164,8 %, en raison essentiellement de l'annulation du titre de dotation non-reconductible du SAMSAH, versée par le Conseil Départemental en 2021, à hauteur de 63 000 €.

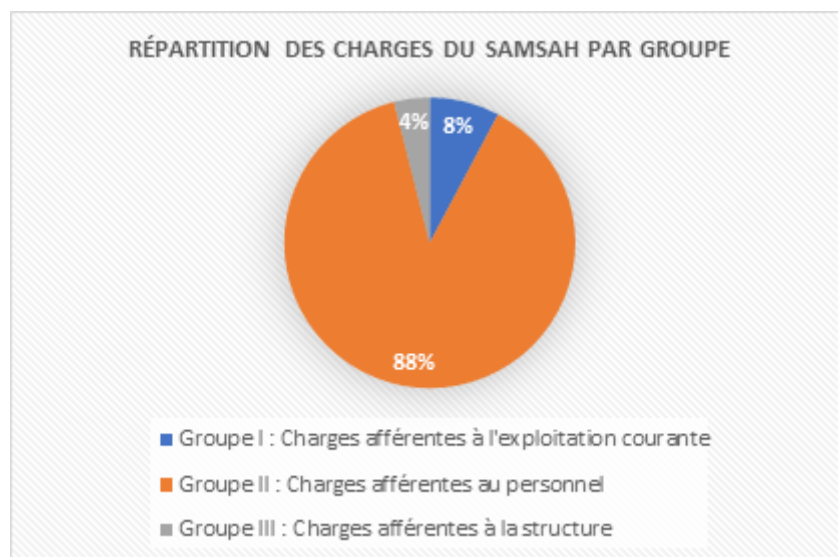
Lors du rapport ERRD 2021, le Conseil Départemental a demandé à ce que le solde de la dotation non-reconductible versé en 2021 soit affecté en fond dédié par le compte 687 pour 27 602 € et que la dotation non-reconductible versé en 2021, au SAMSAH, soit reclassé en compte 74.

Après concertation avec la trésorerie et validation du Conseil Départemental, le produit constaté d'avance semble plus adapté à la M22. Pour ce faire, nous avons annulé le titre de dotation non

reconductible du SAMSAH de 2021 d'un montant de 63 000 € et repasser un titre au compte 747 correspondant à la part de la dotation utilisé, à savoir 35 398 € et inscrire le reliquat de la dotation, 27 602 €, en compte d'attente 46821.

Le niveau de dépenses totales pour le SAMSAH est inférieur aux dépenses prévues de 1,5 %.

La répartition des charges par groupe est la suivante :



Catégorie de dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	10 %	10 %	12 %	16 %	8 %
Groupe II Charges afférentes au personnel	88 %	88 %	84 %	81 %	88 %
Groupe III : Charges afférentes à la structure	2 %	2 %	4 %	3 %	4 %
Total général	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

En ce qui concerne les produits, là encore, certains points importants sont à signaler :

- La dotation accordée par l'ARS a augmenté de 0,46 % pour s'élever à un montant de 639 228,68 €, pour un montant en 2021 de 636 301,69 €.
- La délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a accordé au Centre le versement des mesures nouvelles à savoir :
 - Extension du complément de traitement indiciaire (CTI) pour 40 588,57 € ;
 - Extension du SEGUR pour 13 283,91 € ;
 - Revalorisation des grilles salariales des catégories C et aides-soignantes pour un montant de 2 860,08 € ;
 - Et mise en œuvre des mesures sur la sécurisation des organisations et des environnements de travail pour un montant de 5 765,31 €.

- En quatrième lieu, la délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a accordé au Centre le versement de :
 - Crédit non-reconductibles de fonctionnement au titre des dépenses du personnel non-pérennes pour 688,77 €.
 - et des mesures nouvelles à savoir :
 - Dégel du point d'indice et inflation pour 12 026,10 € ;
 - Et extension du SEGUR pour 7 180,47 €.

Les produits du groupe II sont nettement supérieurs aux recettes prévues, écart de 48 622,84€. Cela s'explique notamment par le reclassement de la dotation non-reconductible versé en 2021 au compte 74 pour un montant de 35 398 € comme expliqué, plus haut, dans les charges afférentes à la structure du SAMSAH.

Cela s'explique, aussi par une partie du remboursement des frais de formations d'un infirmier, par l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH), à hauteur de 9 957,97 €. En effet, ce remboursement avait été prévu au compte 79 du groupe III des produits, pour un montant de 29 204,08 €, lors de l'EPRD, mais a été reclassé dans le groupe II des produits à la demande de la trésorerie.

LES INVESTISSEMENTS

Les montants par compte d'acquisition pour 2022 sont les suivants :

N° de comptes	Emplois Libellés	Réalizations Exercice 2021	Budget Exercice 2022				Réalisé Exercice 2022		
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
10	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Fonds propres et réserves – Réduction - (sauf compte 106) ⁽¹⁾	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 ⁽¹⁾)	8 730,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	8 090,00 €	-1 910,00 €	-19,10%
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) ⁽¹⁾					0,00 €		0,00 €	0,00%
17	Dettes rattachées à des participations ⁽¹⁾	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) ⁽¹⁾	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>								
20	Immobilisations incorporelles	36 215,25 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	26 435,72 €	18 435,72 €	184,36%
21	Immobilisations corporelles	286 950,61 €	1 331 942,74 €	0,00 €	0,00 €	1 331 942,74 €	258 288,87 €	-1 073 653,87 €	-80,61%
	- dont terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	- dont agencements de terrains	14 040,00 €	57 202,90 €	0,00 €	0,00 €	57 202,90 €	47 042,90 €	-10 160,00 €	-17,76%
	- dont constructions	134 249,00 €	961 684,82 €	0,00 €	0,00 €	961 684,82 €	76 863,06 €	-884 821,76 €	-92,01%
	- dont installations techniques, matériel et outillage	24 182,33 €	185 058,53 €	0,00 €	0,00 €	185 058,53 €	28 492,74 €	-156 565,79 €	-84,60%
	- dont autres immobilisations corporelles	114 479,28 €	127 996,49 €	0,00 €	0,00 €	127 996,49 €	105 890,17 €	-22 106,32 €	-17,27%
23	Immobilisations en cours	37 929,58 €	787 266,00 €	0,00 €	0,00 €	787 266,00 €	699 578,19 €	-87 687,81 €	-11,14%
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>								
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
071	Annulation de titres sur exercices clos ⁽²⁾	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL DES EMPLOIS	369 825,44 €	2 139 208,74 €	0,00 €	0,00 €	2 139 208,74 €	994 392,78 €	-1 144 815,96 €	-53,52%
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	86 034,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	205 811,94 €	205 811,94 €	0,00%
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	455 859,91 €	2 139 208,74 €	0,00 €	0,00 €	2 139 208,74 €	1 200 204,72 €	-939 004,02 €	-43,89%

Les écarts s'élèvent à :

Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
2 139 208,74 €	994 392,78 €	-1 144 815,96 €	-53,52 %
- 787 266,00 €			
1 351 942,74 €	994 392,78 €	- 357 549,96 €	-26,44 %

Le montant des investissements réalisés sur 2022 est inférieur à celui prévu en raison de retards pris dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) adossé au CPOM actuel. Ces retards sont notamment dus aux règles strictes encadrant la commande et l'investissement public, en particulier l'application du Code de la commande publique et des procédures de dématérialisation des marchés.

Cependant, l'écart s'améliore par rapport à 2021, les travaux et chantiers prévus ont pu être avancés. Les amortissements ne débiteront qu'à l'issue des chantiers.

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a accordé au Centre le versement de crédit non-reconductible d'investissement au titre du PAI déposé pour le financement partiel du schéma directeur immobilier et de la création de la salle polyvalente, dépenses prévues sur le prochain PPI 2023/2027, pour un montant de 787 266 €.

Les travaux de mise en accessibilité estimés à 419 980,76 € ont été réalisés à hauteur de 228 989 € soit 54,52 %. Ces derniers, ont pris énormément de retard dû au désistement de l'entreprise retenu, lors de la commission de marché tenue en octobre 2021, sur le lot n°2 Menuiseries extérieures et serrurerie.

Parmi les gros chantiers impactant le PPI, l'étude liée aux travaux de consolidation du mur prévue pour 450 000 € au PPI, effectué en 2021, avait revu largement les prévisions à la baisse. Les travaux de consolidation du mur ont été effectués en 2022 pour 22 202,90 €, soit un écart de 427 797,10 € entre les prévisions et la réalisation.

Les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment K préconisés par l'audit thermique et énergétique du Centre, prévu pour 200 000 € au PPI, ont été réalisés pour 196 541,64 €.

Les travaux de rénovation du château prévu initialement au PPI pour 150 000 € ont été réalisés pour 38 340 €.

L'étude liée aux travaux de remise aux normes des canalisations (175 000 €), de passage au gaz (17 000 €) et de rénovation de la chaufferie (60 000 €) prévue au PPI pour un montant total de 252 000 € à revue largement les prévisions à la hausse pour atteindre 406 500,60 € dû notamment aux difficultés d'approvisionnement des matières premières et de l'inflation.

Le projet d'extension de salle, prévue au PPI, a été repris dans le cadre de la réflexion au niveau du schéma directeur immobilier et pour une négociation au futur CPOM / PPI.

L'ensemble des investissements prévus, mais non passés en 2022, d'un montant total de 357 549,96 €, est ainsi reporté à 2023.

Le fond de roulement d'investissement (FRI) du Centre demeure donc très élevé (à hauteur de 3 391 250,29€).

LA DETERMINATION ET L'AFFECTION DES RESULTATS

Les résultats comptables constatés pour les deux services sont les suivants :

Compte	ESRP 950808592	SAMSAH 950012179	Total
Excédent		65 356,87 €	65 356,87 €
Déficit	18 175,52 €	37 506,25 €	55 681,77 €

En ce qui concerne l'ESRP, la délibération n° 21-19 du 14 octobre 2021 prévoyait la reprise partielle des Excédents affectés à des mesures d'exploitation non-reconductibles (ex compte 111). Cette reprise est destinée à atténuer les surcoûts d'exploitation ponctuels générés par les travaux de mise en accessibilité du Centre. En effet, des bureaux éphémères ont dû être installés au sein de l'ESRP pour pallier l'indisponibilité des locaux du SAMSAH pendant la durée des travaux.

Le montant de ces reprises a été évalué à 73 359,07 € au regard des dépenses réellement engagées. Le résultat comptable doit donc être corrigé à hauteur de ce dernier.

Le déficit du SAMSAH concerne le budget du Conseil départemental, et est essentiellement dû au solde de la dotation non-reconductible versé en 2021, pour 27 602 €. Mais ce dernier s'explique aussi par la diminution de la dotation accordée par celui-ci sur l'année 2022 à hauteur de 7 808.80 €.

Au stade de l'ERRD, ce recouplement ne relève plus de la détermination du résultat, mais de son affectation.

Aussi, la détermination et l'affectation des résultats du Centre peuvent être présentées synthétiquement comme suit :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)		CRP 950808592	SAMSAH 950012179	Total
	N° de compte	Compte		
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	65 356,87 €	65 356,87 €
		Déficit (sans signe "-")	18 175,52 €	37 506,25 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	73 359,07 €	73 359,07 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)		83 034,17 €
		55 183,55 €	27 850,62 €	83 034,17 €

Le montant du résultat administratif de l'ESRP et du SAMSAH représente ainsi 2,50 % du total des dotations accordées sur 2022 (y compris les mesures nouvelles et les CNR de fonctionnement) par l'ARS et 1,58 % du total des dotations accordées sur 2022 par l'ARS et le CD cumulé. Ce dernier est dans la limite des 3 % fixée par le CPOM.

Le résultat administratif de l'ESRP est de 55 183,55 €. Celui du SAMSAH correspondant à la part financée par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France s'élève à 65 356,87 €. Le CPOM préconise que ces résultats soient affectés en réserve de compensation des charges d'amortissements (compte 10687).

Le résultat administratif du SAMSAH pour la part financée par le Conseil Départemental est de -29 697,45 €, sous réserve de l'acceptation de la reprise de résultat sur le report à nouveau excédentaire (compte 1108) pour 7 808,80 € proposée infra. Conformément aux dispositions du CPOM, ce montant peut être affecté en report à nouveau déficitaire (1198).

Les affectations des résultats administratifs proposées dans le cadre de l'ERRD sont par conséquent les suivantes :

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		-7 808,80 €	-7 808,80 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		29 697,45 €	29 697,45 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits			0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	55 183,55 €	65 356,87 €	120 540,42 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			55 183,55 €	27 850,62 €	83 034,17 €
		Affectation complète (zone de contrôle)		Ok	Ok
			Ok	Ok	Ok

VI. 3 LES RATIOS

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2021	Valeur de l'indicateur pour 2022
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0,00%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0,00	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0,00	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
<i>Construction</i>	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	0,68	0,69
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>		0,82	0,83
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		0,80	0,81
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
<i>Fonds de roulement d'investissement (FRI)</i>	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	241,99	247,60
<i>Fonds de roulement d'exploitation (FRE)</i>		197,73	182,04
<i>Fonds de roulement net global (FRNG)</i>		439,71	429,63
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	-1,06	-18,58
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	440,78	448,22
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	53,36	50,31
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{\text{[Stocks (solde débiteur classe 3)]} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{\text{(Solde débiteur comptes 41)} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{\text{(Solde créditeur comptes 401)} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62) (2)}}$	83,98	57,18
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{\text{(Solde créditeur comptes 43 et 44)} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	8,63	10,57
5. Autres			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713}}$	8,02%	18,68%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713}}$	22,47%	18,56%
5.3 Taux de marge brute	$\frac{\text{(Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65)} \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713}}$	9,31%	20,48%

1. Endettement à moyen et long terme :

Belle alliance n'a contracté aucun emprunt.

2. Patrimoine immobilier :

Le ratio de vétusté des immobilisations augmenté de 0.01 pour atteindre :

- 0.69 pour les constructions ;
- 0.83 pour les installations techniques, matériel et outillage ;
- 0.81 pour les autres immobilisations corporelles ;

Ce ratio de vétusté mesure le niveau d'usure de l'appareil de production. Notre taux se rapprochant de 1, montre que notre outil de production est récent.

3. Équilibre du bilan :

Le fonds de roulement en jours d'investissement a augmenté de 5,61 jours pour atteindre 247,60 jours. Cela signifie que les actifs immobilisés bruts du centre sont financés par des ressources stables de long terme.

Le fonds de roulement d'exploitation a diminué de 15,69 jours pour atteindre 182,04 jours. Cela signifie que le centre possède des ressources stables et pourrait ainsi tenir 182 jours pour couvrir les charges sans avoir besoin d'avoir un recours au financement bancaire.

Le fonds de roulement net global a diminué de 10,08 jours pour atteindre 429,63 jours.

Le besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation a augmenté de 17,52 jours pour atteindre - 18,58 jours (excédent de financement d'exploitation). Cela signifie que le centre a besoin de 18 jours d'activité pour financer son activité (couvrir les coûts liés au cycle d'exploitation).

La trésorerie en jours d'exploitation a augmenté de 7,44 jours pour atteindre 448,22 jours. Cela signifie que les ressources du centre sont suffisantes pour subvenir à ses besoins, ils permettent de couvrir l'intégralité de ses besoins durant 448 jours.

La réserve de couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie) en jours d'exploitation a diminué de 3,05 jours pour atteindre 50,31 jours.

4. Rotation des postes d'exploitation en jours :

Les dettes fournisseurs ont diminué de 26,8 jours pour atteindre 57,18 jours.

Les dettes sociales et fiscales ont augmenté de 1,94 jours pour atteindre 10,57 jours.

5. Autres :

Le taux de CAF a augmenté de 10,66 % pour atteindre 18,68 %.

Le taux de réserve de compensation de déficit a diminué de 3,91 % pour atteindre 18,56 %.

Le taux de marge brute a augmenté de 11,17 % pour atteindre 20,48 %.

Ces derniers ne sont pas conformes à la réalité car en effet les mesures nouvelles concernant l'acceptation du PAI, relative au PPI 2023/2027, à hauteur de 787 266 € a été prise en compte dans les calculs.

VII . LES PERSPECTIVES DE L'ANNEE PROCHAINE

VII.1 LES PERSPECTIVES 2023 POUR BELLE ALLIANCE

L'année 2023 demande à assurer la mise en œuvre du projet d'établissement et du CPOM signé pour la période 2023-2027

A ce titre, il s'agira :

- D'écrire les fiches actions et de démarrer les premiers groupes de travail. A ce titre la priorité a été donnée à la rédaction de la fiche action dédiée au comité d'éthique. En effet ce comité aura à définir des notions cadres pour le centre : l'autodétermination, la pair-aidance, etc. et de se doter ainsi de repères partagés.
- De prévoir un plan d'action l'ensemble conforme au cadre PE et CPOM (axe -objectifs...)
- De commencer la déclinaison de certaines actions : Ainsi, et au niveau RH, et pour accompagner la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement, un travail concernant la mise en place, la rédaction d'un Plan Pluriannuel de Formation Professionnel est en cours. Ce travail demande à finaliser les fiches missions du CBA, un recueil des besoins de formation (questionnaire à destination des équipes et de la direction) mais aussi au regard des exigences réglementaires du secteur et des emplois concernés (fiches métiers), poursuivre l'analyse de l'activité et au niveau financier et en termes de déclinaison de la grille SERAFIN -PH, adapté à la mission du CBA et à son activité
- La mise en œuvre du PPI validé pour la période concernée. A ce niveau, et au titre du SDI, reprendre l'étude de faisabilité avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de préparer le cahier des charges pour la consultation des maîtrises d'œuvre. L'AMO et la maîtrise d'œuvre sélectionnée prendront en compte les fiches actions l'intéressant.

Les perspectives du Service Communication

LA MATINALE ENTREPRISES

Il est prévu d'organiser en juin 2023 une "Matinale entreprises" durant laquelle différentes structures rencontrées sur les événements (forum, salon, petit déjeuner partenaires...) seront invitées.

Cette matinale participe à établir ou renforcer les liens avec les partenaires et concrétiser les actions à mettre en place :

Par l'entreprise :

- Permettre aux stagiaires de trouver une immersion professionnelle en entreprise, un stage ou un emploi dans le métier visé
- Développer le réseau des personnes accompagnées
- Élargir les connaissances des stagiaires sur le monde du travail (découverte de métiers, posture professionnelle...)
- Travailler sur les Techniques de Recherche d'Emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien)
- Assurer les suites de parcours
- Soutenir Belle Alliance par le versement de la taxe d'apprentissage

Par Belle Alliance :

- Apporter notre expertise sur le handicap aux entreprises
- Sensibiliser les équipes sur le sujet du handicap
- Proposer des candidats au profil adapté aux besoins des recruteurs

L'AUGMENTATION DU RAYONNEMENT SUR LE TERRITOIRE

2023 sera riche en rencontres. L'établissement s'est déjà positionné sur plusieurs salons et forums afin de promouvoir la structure et ses dispositifs. Par notre présence sur ces événements, nous travaillons également sur la mise en lumière des ESRP/ESPO.

Nous continuerons les visites de Belle Alliance avec les partenaires du territoire (établissements scolaires, Centre de Formation - ESRP et droit commun, SAMSAH, Entreprises, ESAT, Entreprises accompagnées, IME...) et toutes structures pouvant être un levier d'insertion socio-professionnelle pour les personnes accompagnées.

Par ailleurs, le service communication s'intègre aux réunions organisées par la FAGERH afin de développer la coopération avec les autres ESRP/ESPO et mutualiser nos compétences.

Nous développerons également la communication digitale afin d'augmenter le trafic et les interactions sur nos réseaux sociaux et sur le site internet.

Les perspectives du Service Qualité et Gestion des Risques

LE COMITE ETHIQUE

Fin 2022, la fiche action Comité éthique a été rattachée au projet d'établissement 2023-2027. En 2023 un groupe de travail piloté par un chef projet mettra en œuvre les actions de constitution de ce comité éthique et de son organisation sur les 5 années à venir.

LA BIENTRAITANCE

En 2023, dans le cadre de l'évaluation du SAMSAH et d'un des critères impératifs, nous envisageons la rédaction du plan de lutte contre la maltraitance et de la violence au sein des établissements ESRP et SAMSAH.

Pour ce faire, nous avons sollicité un consultant (TLC) : 3 groupes de travail seront constitués : un comité de pilotage, un groupe d'analyse des situations à risque et un groupe de conception du processus de prévention des risques de maltraitance et de violence.

LES ENQUETES DE SATISFACTION

Nous renouvelons le projet de réaliser un questionnaire dédié à l'accueil (comme les autres ESRP de la FAGERH) à passer le mois ou le trimestre qui suit l'entrée des stagiaires. En effet, lors de la passation de l'enquête en fin de parcours, les stagiaires ont souvent oublié la période correspondant à leur accueil.

LES FRU ET LES FEI

Comparativement à 2020, nous continuons de progresser dans le suivi et l'effectivité de la mise en place des actions correctives, en revanche le délai de réponse reste perfectible et nous devons répondre à toutes les plaintes, réclamations et à tous les événements indésirables indépendamment du contexte et de leur recevabilité. Cela passera par l'automatisation du circuit de validation et de réponses de la Blueapp FEI.

En 2022, le service a poursuivi la sensibilisation des chefs de service et de la direction - lors des CODIR - à la nécessité de mise en place d'actions correctives dans un délai ne dépassant pas 15 jours.

Afin de maintenir ce délai de réponse raisonnable, un suivi hebdomadaire des FRU et FEI a été mis en place. Mais il a été mis à mal par la démission en août 2022 de l'adjointe du service en charge de ce suivi.

De plus Le service doit veiller à ce que l'action corrective mise en place permette de résoudre la cause du dysfonctionnement.

D'autre part, la sensibilisation à la culture positive de l'erreur et à l'acculturation des FEI doit être poursuivie lors des réunions institutionnelles.

LE GROUPE QUALITE SAMSAH (GQSAM) / EVALUATION HAS

En 2023, il faudra :

- Terminer l'autoévaluation des pratiques avec les professionnels et à l'aide du référentiel HAS (3 méthodes) installé sur BlueKango
- Rédiger les documents obligatoires (GED) et manquants et les diffuser via l'intranet
- Choisir l'organisme habilité par l'HAS pour l'évaluation
- Co-organiser l'évaluation avec l'organisme l'évaluation
- Suivre l'évaluation et organiser les fiches actions attachées aux critères impératifs si pas 4/4 à la cotation de ces derniers
- Informer les professionnels de Belle Alliance
- Organiser la suite à donner de l'évaluation pour les années à venir avec la cheffe de service et les professionnels

LE GROUPE QUALITE READAPTATION PROFESSIONNELLE (GQRP)

En 2023, il s'agira de :

- Terminer le processus admission de l'ESRP et de tracer l'avancement du projet de service
- Surveiller le calendrier de l'évaluation de l'ESRP
- Former les professionnels aux 3 méthodes de l'HAS en vue de la prochaine évaluation de l'ESRP

LA GESTION DES RISQUES

Le SQGR :

- Verra en 2023 avec chaque chef de service les propositions d'actions, la nomination des pilotes et les délais de réalisation des actions proposés au sein du DUERP afin de le présenter au CSE
- Rédigera le plan bleu, l'enverra aux autorités et le présentera aux professionnels de BA
- Trouvera un autre marché pour la finalisation des 7 chantiers RGPD
- Devra terminer les procédures incendie de nuit, DATI-PTI, circuit du médicament...

LA POLITIQUE ARCHIVAGE

Il s'agira en 2023 :

- De récupérer auprès des archives départementales les 2 bordereaux d'élimination en attente et de faire suivre auprès de notre société de gestion des archives externalisée afin de finaliser la destruction des vieux documents
- De rédiger la politique d'archivage, le processus, la procédure avec détermination de la période d'archivage institutionnelle
- De nommer un référent archivage
- De former au logiciel RWAM le référent, le SQGR, les secrétaires, chefs de service et coordinateurs

VII.2 LES PERSPECTIVES 2023 A L'ESRP

Le suivi des fiches actions dédiées à l'accompagnement ESRP dont les principales actions sont les suivantes :

- Revisiter l'ingénierie pédagogique de chaque dispositif au regard des notions cadres validées au niveau institutionnel par le comité éthique : société, démarche, dynamique inclusive, autodétermination, développement du pouvoir d'agir, pair-aidance et des principes d'accompagnement
- Revisiter les projets pédagogiques de chaque dispositif [organisation, outils (EEP...), moyens humains et matériels (SDI)] en vue d'une modularisation et d'une personnalisation des parcours (à temps partiel/Plein, continu/discontinu, présentiel/distanciel, alternance, entrée « permanente » ? e-learning adapté suivant les profils et les dispositifs...)
- Mettre en place un groupe de travail pour l'adaptation des outils pédagogiques suivant les troubles cognitifs et déficiences (psychopédagogie, outils d'éducabilité...)
- Associer les usagers dans les groupes de travail afin de donner corps à la notion de pair-aidance et d'autodétermination
- Poursuivre la participation au Groupe de travail permettant une mise en œuvre du décret en concertation avec les principaux acteurs du secteur (MDPH, opérateurs de l'emploi...)

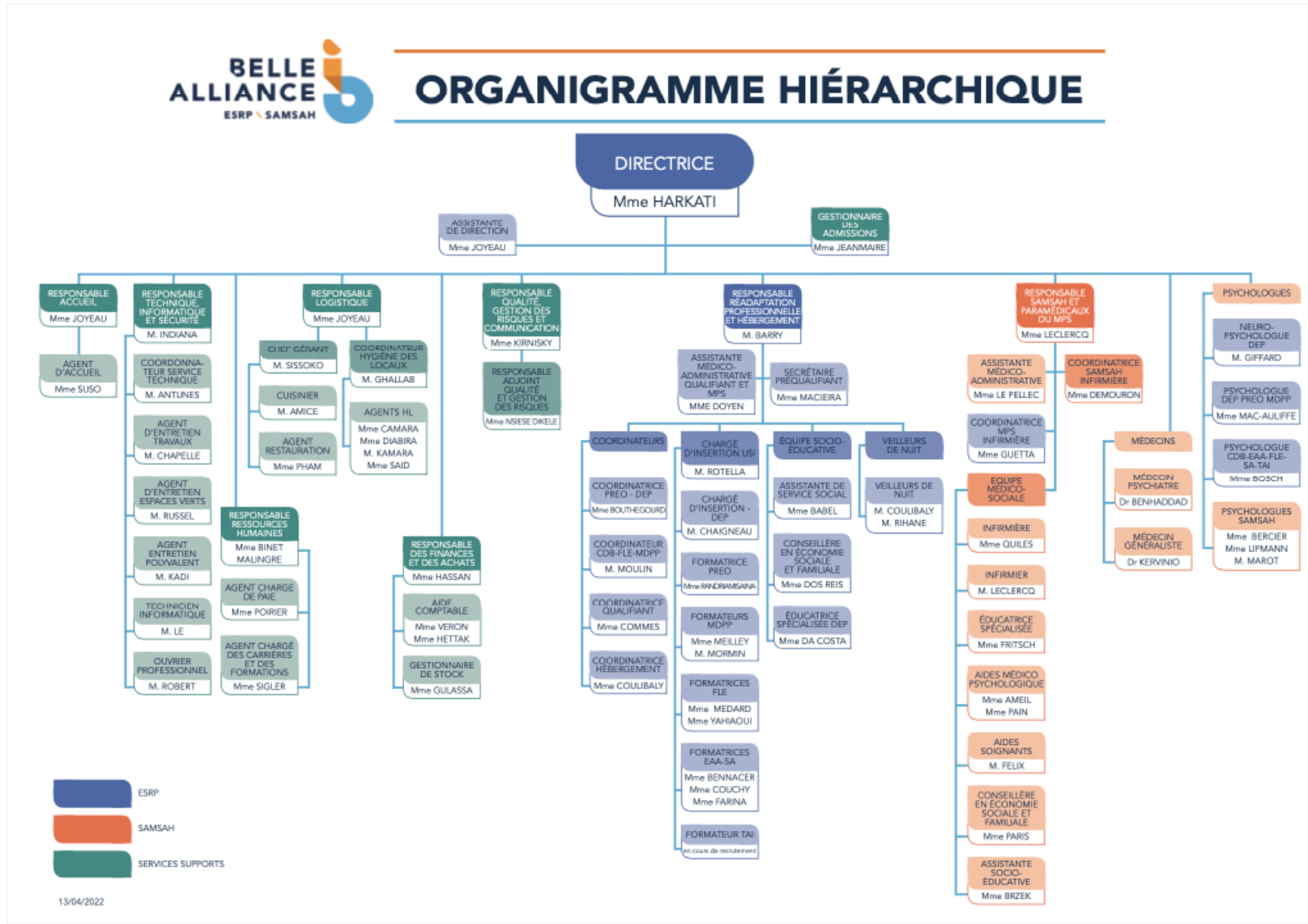
VII.3 LES PERSPECTIVES 2023 AU SAMSAH

- La rédaction et l'élaboration de la fiche action dédiée à la personnalisation de l'accompagnement des usagers et à la mise en œuvre dans le processus d'accompagnement des principes validés au comité d'éthique à savoir notamment l'autodétermination la pair-aidance
- L'évaluation SAMSAH : Le lancement de l'évaluation et de l'auto-évaluation est à réaliser en 2023 suivant le référentiel et le calendrier HAS

Ainsi le SQGR accompagne les équipes du SAMSAH dans l'appropriation de la démarche d'évaluation et dans les outils afin de réaliser une auto-évaluation. De plus, un cahier des charges a été rédigé dès fin 2022 afin de mettre en concurrence les prestataires autorisés en première intention par l'HAS à réaliser ces évaluations en 2023.

VIII . LES ANNEXES

VIII.1 L'ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE



VIII.2 LE GLOSSAIRE

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés	FA : Fiche actions
ANAP : Agence nationale d'appui à la performance	FIPH-FP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
ARS : Agence régionale de santé	FLE : Français langue étrangère
ASP : Agence de services et de paiement	GOS : Groupe opérationnel de synthèse
CA : Conseil d'administration	GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
CAF : Capacité d'autofinancement	HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point (méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires)
CASF : Code de l'action sociale et des familles	HAD : Hospitalisation à domicile
CBA : Centre Belle Alliance	HAS : Haute autorité de santé
CD-95 : Conseil départemental du Val d'Oise	HPST : Hôpital, patients, santé, territoires (Loi)
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
CEAPSY : Centre ressources troubles psychiques IDF	MPS : Médico-psycho-social(e)
CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	ONF : Office nationale des forêts
CLSM : Conseils locaux de santé mentale	PAP : Plan d'accompagnement personnalisé
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés	PC : Personnel computer (ordinateur personnel)
CNSA : Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie	PE : Projet d'établissement
CODIR-PE : Comité de direction, pilote du PE	PPF : Plan pluriannuel de financement
CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	PPI : Plan pluriannuel d'investissement
CRA : Centres de ressources de l'autisme	PRIAC : Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
CSPE : Comité du suivi du projet d'établissement	PRS : Projet régional de santé
CSS : Code de sécurité sociale	RAPP : Réunion d'accompagnement de la personne dans son projet
CTE : Comité technique d'établissement	RBPP : Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
CTRIV : Conducteur de transport routier interurbain de voyageurs	RGPD: Règlement général sur la protection des données
CV : Curriculum vitae	RH : Ressources humaines
CVS : Comité de vie sociale	RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
DARI : Document d'analyse du risque infectieux	RRP : Responsable de la réadaptation professionnelle
DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux	SA : Secrétaire assistante (titre)
DD-95: Délégation départementale du Val d'Oise	SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
DEP : Dispositif d'éducation professionnelle	SERAFIN-PH : Services et établissements : Réforme pour une adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées
DURP : Dossier unique des risques professionnel	SISO : Système d'information de suivi des orientations
EAA : Employé(e) administratif(ve) et d'accueil (titre)	SROMS : Schéma régional d'organisation médico-sociale
ENC : Etude nationale de coûts (Serafin-PH)	TAI : Technicien d'assistance en informatique (titre)
EPRD : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses	TSA : Trouble du spectre de l'autisme
ERRD : Etat réel des recettes et des dépenses	UF : Unité fonctionnelle
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail	USI : Unité de soutien à l'insertion
ESMS : Etablissements et services sociaux et médico-sociaux	
ESRP : Etablissement et service de réadaptation professionnelle	
ETP : Equivalent temps plein	
ETPR : Equivalent temps plein rémunéré	